

DOCUMENT D'OBJECTIFS

des Zones Spéciales de Conservation « Serres et pelouses du Quercy blanc »

« Pelouses de Lalbenque »
site FR 7300915

« Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse
de Pech Tondut »
site FR 7300917

« Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne »
site FR 7300919

Réalisé par
**Le Parc naturel régional
des Causses du Quercy**



1^{ère} édition : septembre 2004

2^{ème} édition : octobre 2016

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Avec la collaboration des membres du Comité de pilotage local
présidé par Monsieur PARIAT, Adjoint au Maire de Lalbenque

DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000 FR7300915, FR7300917, FR7300919

Maître d'ouvrage

MEEM – Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement de Midi-Pyrénées
Suivi de la démarche : David Barthès – chargé de mission Natura 2000 à la DDT du Lot

Structure porteuse

Parc naturel régional des Causses du Quercy – 46 240 LABASTIDE-MURAT

Opérateur

Parc naturel régional des Causses du Quercy

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Damien AUBET, Laetitia GIVERNAUD, François DAVAL, Solène SOULAS

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) :
Philippe JULVE, 2000

Contribution / Synthèse / Relecture :

Validation scientifique : CBNPMP

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Philippe JULVE, 2000 / Françoise LAIGNEAU – Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 2010

Crédits photographiques (couverture)

L. Givernaud, Parc naturel régional des Causses du Quercy

Référence à utiliser

Parc naturel régional des Causses du Quercy, 2016 – Document d'Objectifs des sites Natura 2000 des Serres et pelouses du Quercy Blanc. 200 pages.

Document d'objectifs

Approuvé par Arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010.

Document d'Objectifs
des Zones Spéciales de Conservation
« Serres et pelouses du Quercy blanc »
site FR 7300915 / site FR 7300917 / site FR 7300919

Liste des membres du Comité de pilotage local
(Arrêté inter-préfectoral des 27 et 30 mars 2000)

Président

M. Philippe PARIAT, adjoint au Maire de Lalbenque

Représentants des services de l'Etat

Le Préfet du Lot, désigné Préfet coordonnateur,
M. le Préfet de Tarn-et-Garonne,
M. le directeur régional de l'environnement,
M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Lot,
M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Tarn-et-Garonne,
M. le directeur départemental de l'équipement du Lot,
M. le directeur départemental de l'équipement de Tarn-et-Garonne,
M. le chef du service départemental de l'ONCFS du Lot,
M. le chef du service départemental de l'ONCFS de Tarn-et-Garonne.

ou leurs représentants respectifs

Représentants des collectivités locales et territoriales

M. le président du conseil général du Lot,
M. le président du conseil général de Tarn-et-Garonne,
M. le conseiller général du canton de Cahors Sud,
M. le conseiller général du canton de Castelnau-Montratier,
M. le conseiller général du canton de Lalbenque,
M. le conseiller général du canton de Montpezat-du-Quercy,
M. le président de la communauté de communes de Castelnau-Montratier,
M. le président de la communauté de communes de Lalbenque,
M. le président de la communauté de communes du pays de Cahors,
M. le maire de Belfort-du-Quercy,
Mme le maire de Flaugnac,
M. le maire de Fontanes,
M. le maire de Labastide-de-Penne,
M. le maire de Lalbenque,
M. le maire de L'Hospitalet,
M. le maire du Montat,
M. le maire de Pern,
M. le maire de Saint-Paul-de-Loubressac.

ou leurs représentants respectifs

Représentants des organismes socio-professionnels

M. le président de la chambre d'agriculture du Lot,
M. le président de la chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne,
M. le président de l'Adasea.d'Oc,
M. le président de l'ADASEA de Tarn-et-Garonne,
M. le président du SYCALA,
M. le président de l'UNICEM Midi-Pyrénées.

ou leurs représentants respectifs

Représentants d'associations de protection de l'environnement et d'usagers

M. le Président de l'Association LPO Lot,
M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs du Lot,
M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs de Tarn-et-Garonne,
M. le Président du Comité départemental de Spéléologie du Lot,
M. le Président du Comité départemental de Randonnée du Lot,
Mme la Présidente de l'Union départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

ou leurs représentants respectifs

Opérateur local

Mme la Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

ou son représentant

AVANT-PROPOS

Le Document d'objectifs des sites Natura 2000 des « Serres et pelouses du Quercy blanc » regroupe 3 sites différents :

- « Pelouses du Causse de Lalbenque » (n° FR7300915) ;
- « Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et Causse du Pech Tondut » (n° FR7300917) ;
- « Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne » (n° FR7300919).

Le document d'objectifs se présente sous forme de deux documents distincts :

Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000.

Ce document d'objectifs ainsi que les périmètres des sites Natura 2000 sont disponibles depuis le site Internet des sites Natura 2000 du Lot : <http://reseaunatura2000lot.n2000.fr>

Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- de **l'état des lieux non synthétisé et des mesures de gestion** identifiées pour les sites « FR7300915 », « FR7300917 » et « FR7300919 » ;
- d'une **annexe à part**, rassemblant les comptes-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de l'info-site, les documents méthodologiques, des cartes plus précises...

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la DREAL de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture du Lot (Cahors) et de Tarn-&-Garonne (Montauban), ainsi qu'aux DDT du Lot (Cahors) et de Tarn-&-Garonne (Montauban).

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS..... | 5 |
| SOMMAIRE | 6 |
| PREAMBULE | 10 |
| 1 – PRESENTATION GENERALE DES SITES | 12 |
| 1.1 - Fiche d'identité administrative des sites | 12 |
| 1.2 – Localisation | 13 |
| 1.3 - Région biogéographique..... | 14 |
| 1.4 – Données Communales et inter-communales | 15 |
| 1.5 – Description sommaire | 16 |
| 1.6 – Grandes unités naturelles du site : occupation du sol..... | 17 |
| 1.6.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne..... | 19 |
| 1.6.2 – Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et de Pech Tondut..... | 19 |
| 1.6.3 – Pelouses de Lalbenque | 19 |
| 1.7 – Intérêt patrimonial et problématique..... | 19 |
| 2 – CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET CLIMATIQUES..... | 20 |
| 2.1 – Contexte géologique et hydrologique..... | 20 |
| 2.2 – Contexte climatique..... | 21 |
| 3 – PERIMETRES D'INTERET | 22 |
| 3.1 - ZNIEFF et SINAMA..... | 22 |
| 4 – HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE..... | 23 |
| 4.1 – Textes de référence..... | 23 |
| 4.2 – Habitats Naturels d'intérêt communautaire..... | 23 |
| 4.3 - Analyse de l'intérêt patrimonial des habitats d'Intérêt Communautaire recensés | 24 |
| 4.3 – Analyse de l'état de conservation et de l'intérêt patrimonial des habitats par sous-site Natura 2000 | 27 |
| 4.4 – Etat de conservation des habitats de pelouses sèches calcicoles..... | 27 |
| 5 – FICHES HABITATS | 31 |
| 6 – ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE..... | 43 |
| 6.1 – Textes de référence..... | 43 |
| 6.2 – Espèces d'intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ” | 43 |
| 6.3 – État de conservation..... | 44 |
| 7 – FICHES ESPECES..... | 47 |

| | |
|--|-----------|
| 8 – AUTRES ESPECES REMARQUABLES | 57 |
| 8.1 – Textes de référence..... | 57 |
| 8.2 – Espèces végétales remarquables | 58 |
| 8.2.1 – Les plantes protégées | 58 |
| 8.2.2 – Les plantes menacées | 58 |
| 8.2.3 – Les Orchidées | 58 |
| 8.2.4 Les papillons du site : une richesse remarquable | 68 |
| 9 – DIAGNOSTIC FONCIER | 70 |
| 10 – DIAGNOSTIC AGRICOLE..... | 71 |
| 10.1 – Profils des utilisateurs agricoles..... | 71 |
| 10.1.1 – Utilisateurs des parcelles agricoles sur le site | 71 |
| 10.1.2 – Des actifs agricoles nombreux | 71 |
| 10.1.3 – La place importante des doubles actifs | 72 |
| 10.1.4 – Une agriculture dynamique à l’avenir incertain..... | 72 |
| 10.1.5 – Autres utilisateurs agricoles | 73 |
| 10.1.5.1 – Retraités agricoles | 73 |
| 10.1.5.2 – Les non exploitants..... | 73 |
| 10.2 – Caractérisation de l’activité agricole..... | 73 |
| 10.2.1 – Taille des exploitations et maîtrise foncière..... | 73 |
| 10.2.2 – Systèmes d’exploitation orientés vers l’élevage | 74 |
| 10.3 – Pratiques agropastorales sur les Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne | 75 |
| 10.3.1 – Des habitats naturels d’intérêt communautaire peu exploités..... | 75 |
| 10.3.2 – Maîtrise foncière | 75 |
| 10.4 – Pratiques agropastorales sur les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut..... | 75 |
| 10.4.1 – Un site très peu exploité..... | 75 |
| 10.4.2 – Maîtrise foncière | 76 |
| 10.5 – Pratiques agropastorales sur les Pelouses de Lalbenque..... | 76 |
| 10.5.1 – Un site en majorité exploité par les troupeaux ovins | 76 |
| 10.5.2 – Maîtrise foncière | 76 |
| 10.6 – Problématiques locales..... | 77 |
| 10.6.1 – Contractualisation agri-environnementale | 77 |
| 10.6.2 – Problématiques diverses liées à l’exploitation des parcours | 77 |
| 10.7 – Points faibles et points forts de l’agriculture sur le site..... | 77 |
| 10.7.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne..... | 77 |
| 10.7.2 – Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy..... | 78 |
| 10.7.3 – Causse de Pech Tondut | 78 |
| 10.7.4 – Pelouses de Lalbenque | 78 |
| 11 – AUTRES ACTIVITES HUMAINES..... | 79 |
| 11.1 – Projets de développement des communes | 79 |
| 11.1.1 – Une forte pression d’urbanisation dans les communes | 79 |
| 11.1.2 – Des sites assez isolés et peu desservis..... | 80 |

| | |
|--|------------|
| 11.2 – Pratique de la chasse | 80 |
| 11.3 – Loisirs et tourisme | 80 |
| 11.3.1 – Randonnée pédestre..... | 80 |
| 11.3.2 – Randonnée équestre..... | 81 |
| 11.3.3 – Autres activités | 81 |
| 12 – ÉVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DES SITES | 82 |
| 12.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne | 82 |
| 12.2 – Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et de Pech Tondut | 83 |
| 12.3 – Pelouses de Lalbenque | 84 |
| 13 – ENJEUX DE CONSERVATION ET MENACES | 85 |
| 13.1 – Hiérarchisation des enjeux de conservation sur les sites | 85 |
| 13.2 – Menaces principales | 85 |
| 14 – OBJECTIFS GENERAUX | 87 |
| 14.1 – Objectif 1 : Maintenir les surfaces d’habitats naturels « primordiaux »..... | 87 |
| 14.2 – Objectif 2 : Préserver les populations de Damier de la Succise et leurs habitats | 88 |
| 14.3 – Objectif 3 : Maintenir ou restaurer l’état de conservation des habitats naturels et des habitats d’espèces | 89 |
| 14.4 – Objectif 4 : Évaluer les résultats..... | 89 |
| 14.5 – Objectif 5 : Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site | 89 |
| 15 – MESURES DE GESTION | 91 |
| 15.1 – Articulation générale des mesures de gestion | 91 |
| 15.2 – Présentation des actions..... | 92 |
| Axe I – Mesures de gestion | 92 |
| Axe II – Mesures connexes | 92 |
| Axe III – Suivi et évaluation du document d'objectifs..... | 92 |
| Axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs..... | 92 |
| 16 – FICHES-ACTIONS | 94 |
| 16.1 – Structure des fiches-actions..... | 94 |
| 16.2 – Fiches actions | 96 |
| LIGNE D’ACTION A – Agri-Environnement | 96 |
| LIGNE D’ACTION B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole..... | 112 |
| LIGNE D’ACTION E – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s)..... | 139 |
| 16.3 – Tableaux récapitulatifs des actions..... | 144 |
| LA CHARTE NATURA 2000..... | 147 |
| GUIDE DE LECTURE DES TABLEAUX DE SYNTHESE SUR LA FAUNE ET LA FLORE. | 149 |

| | |
|--|------------|
| INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES | 150 |
| ATLAS CARTOGRAPHIQUE : LISTE DES CARTES | 151 |
| LEXIQUE..... | 152 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 157 |

PREAMBULE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,

- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Aujourd'hui, il existe sur le territoire métropolitain :

- 1 758 Sites terrestres en France

392 sites au titre directive de la directive oiseaux (ZPS)

1 366 sites au titre directive de la directive habitat (SIC)

12,6 % de surface terrestre soit 6,9 millions d'hectares

13 217 communes

- Directive Habitats, faune, flore

133 types habitats naturels d'intérêt communautaire

(57 % des habitats naturels européens)

102 espèces animales (6 % des espèces animales européennes)
 63 espèces végétales (7 % de la flore européenne)
 774 habitats naturels recensés (cahiers habitats)

- **Directive oiseaux**

204 espèces (33 % des espèces d'oiseaux européens)

(chiffres : MEEM, 2014).

Natura 2000 : les textes de référence.

| Texte | Objet |
|--|--|
| Directive 79/409/CEE du 2/04/79 ou Directive " Oiseaux " | Conservation des oiseaux sauvages |
| Directive 92/43/CEE du 21/05/92 ou Directive " Habitats " | Conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvage |
| Ordonnance n°2001-231 du 11/04/01 | Transposition en droit français des directives " Oiseaux " et " Habitats " |
| Décret n°2001-1031 du 08/11/01 | Procédure de désignation des sites Natura 2000 |
| Décret n°2001-1216 du 20/12/01 Circulaire du 27/04/12 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement | Gestion des sites Natura 2000 |
| Circulaire du 15/04/ 2010, relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 Circulaire du 26 décembre 2011 relative au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 | Evaluation des incidences |

1 – PRESENTATION GENERALE DES SITES

1.1 - Fiche d'identité administrative des sites

Le site Natura 2000 des « Pelouses et Serres du Quercy Blanc » est en fait constitué de trois entités. Mais leur appartenance à un même terroir et leur relative petite taille, a conduit la Préfecture du Lot, coordonnatrice, à les réunir au sein d'un même Document d'objectifs. Ces trois sites sont :

- « Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne » (n° FR7300919).
- « Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et Causse du Pech Tondut » (n° FR7300917) ;
- « Pelouses du Causse de Lalbenque » (n° FR7300915)

« Pelouses de Lalbenque » - FR7300915

| | |
|---|---|
| Date de l'arrêté de désignation (Zsc) | 04/05/2007 |
| Date de validation du docob par le copil | Décembre 2003 |
| Nom de la structure animatrice | Parc Naturel Régional des causses du Quercy |
| Type | B ((pSIC/SIC/ZSC)) |
| Dernière date de parution au JO UE (classement SIC) | 07/11/2013 |
| Code et dénomination de la région administrative | Code INSEE : 73 Région : Midi-Pyrénées |
| Code et dénomination des départements | Code INSEE : 46 Département : Lot (100%) |
| Code et dénomination des communes | Code INSEE : 46 148 Commune : Lalbenque |
| Superficie | 461 hectares |

« Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et Causse de Pech Tondut » - FR7300917

| | |
|---|---|
| Date de l'arrêté de désignation (Zsc) | 04/05/2007 |
| Date de validation du docob par le copil | Décembre 2003 |
| Nom de la structure animatrice | Parc Naturel Régional des causses du Quercy |
| Type | B ((pSIC/SIC/ZSC)) |
| Dernière date de parution au JO UE (classement SIC) | 07/11/2013 |
| Code et dénomination de la région administrative | Code INSEE : 73 Région : Midi-Pyrénées |
| Code et dénomination des départements | Code INSEE : 46 Département : Lot (100%) |
| Code et dénomination des communes | Code INSEE : 46 103 Commune : Flaugnac Code INSEE : 46 109 Commune : Fontanes Code INSEE : 46 172 Commune : Lhospitalet Code INSEE : 46 197 Commune : Le Montat Code INSEE : 46 217 Commune : Pern Code INSEE : 46 287 Commune : St-Paul-de-Loubressac |
| Superficie | 832 hectares |

« Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne » - FR7300919

| | | |
|---|---|---|
| Date de l'arrêté de désignation (Zsc) | 04/05/2007 | |
| Date de validation du docob par le copil | Décembre 2003 | |
| Nom de la structure animatrice | Parc Naturel Régional des causses du Quercy | |
| Type | B ((pSIC/SIC/ZSC)) | |
| Dernière date de parution au JO UE (classement SIC) | 07/11/2013 | |
| Code et dénomination de la région administrative | Code INSEE : 73 | Région : Midi-Pyrénées |
| Code et dénomination des départements | Code INSEE : 46 Code INSEE : 82 | Département : Lot (58%) Département : Tarn (42%) |
| Code et dénomination des communes | Code INSEE : 46 023 Code INSEE : 82 078 | Commune : Belfort-du-Quercy Commune : Labastide-de-Penne |
| Superficie | 616 hectares | |

Préfet coordinateur : Préfet du département du Lot

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 : Philippe PARIAT, Adjoint au Maire de Lalbenque

Structure porteuse : Parc naturel régional des Causses du Quercy

Opérateur : Parc naturel régional des Causses du Quercy

Commissions ou groupes de travail : agriculture, activités touristiques et de pleine nature

1.2 – Localisation

Situés en région Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon, et principalement situé dans le sud du département du Lot (Carte n°1), le site comprend également une commune du nord de Tarn & Garonne.

L'ensemble des trois sites est de taille moyenne avec une superficie de 1856 ha. Par contre chacun des trois sites est divisé en plusieurs « sous sites » (Tableau n°1 et Carte n°2).

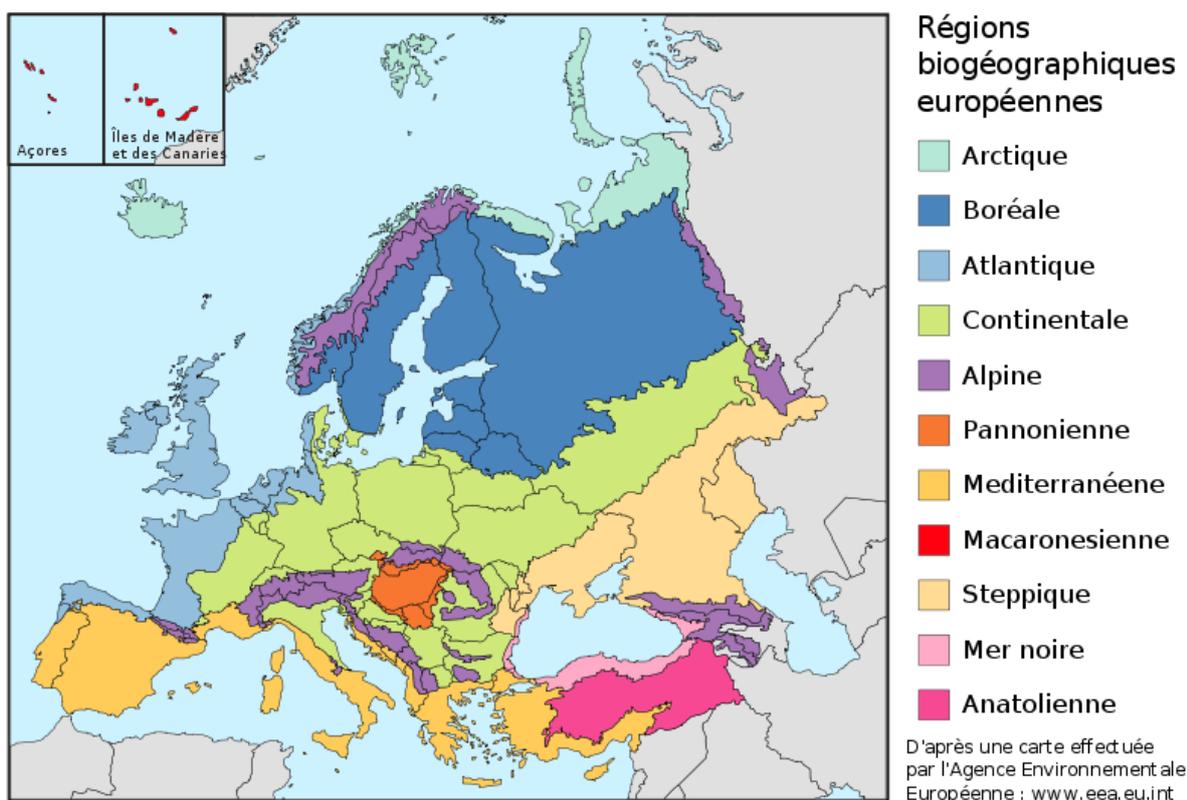
Tableau n°1 : Les sites et leurs différents noyaux

| Site | Sous sites (noyaux) | surface | localisation |
|-------------------------------------|---------------------|---------|--|
| « Pelouses du Causse de Lalbenque » | 1 | 31 ha | <u>Les Saques</u> : au nord du bourg de Lalbenque. |
| | 2 | 109 ha | <u>Les Terriers</u> : au nord de Conquefaunes, le long de la voie ferrée, autour de la ferme de Gamasse. |
| | 3 | 264 ha | <u>Mas de Vers</u> : deux larges vallons et leurs flancs au nord-est du village, en limite de Cremps. |

| | | | |
|--|---|--------|--|
| « Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et Causse du Pech Tondut » | 1 | 132 ha | <u>Pech tondut</u> : au bord de la RN20, en face de l'aérodrome de Cahors Lalbenque. |
| | 2 | 683 ha | <u>Saint Barthélémy</u> : au nord du village de St Paul-de-Loubressac, avec des parcelles situées à l'est de la RN20. |
| | 3 | 21 ha | <u>Saint-Paul</u> : un petit noyau isolé vers le village. |
| « Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne » | 1 | 617 ha | Une seule zone au sud-est du bourg de Belfort-du-Quercy, la vallée du Tourtorel (exclue) la séparant d'une zone située sur Labastide-de-Penne. |

1.3 - Région biogéographique

Une zone géographique est délimitée sur la base de sa composition floristique et/ou faunistique. Cette composition va notamment dépendre du climat. Une zone biogéographique va avoir une flore et faune / climatiquement et écologiquement homogène. L'Europe compte 9 régions biogéographiques.



Les sites sont situés dans la région biogéographique Atlantique.

La **zone atlantique** concerne les 8 régions françaises ayant une façade maritime sur la Manche ou l'Océan Atlantique, ainsi que l'Ile-de-France, le Centre et l'essentiel de Midi-Pyrénées. C'est le domaine de la plaine et des collines basses, où l'on trouve notamment des forêts de type Chênaies-Charmaies, sur sols riches, à Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-*

scripta), des landes plus ou moins humides, sur sols pauvres, des grandes cultures, sur limons fertiles, dont la flore compagne s'est malheureusement appauvrie.

1.4 – Données Communales et inter-communales

Les trois sites se répartissent sur 9 communes regroupées au sein de 4 Communautés de communes (Tableau n°2 et Carte n°3).

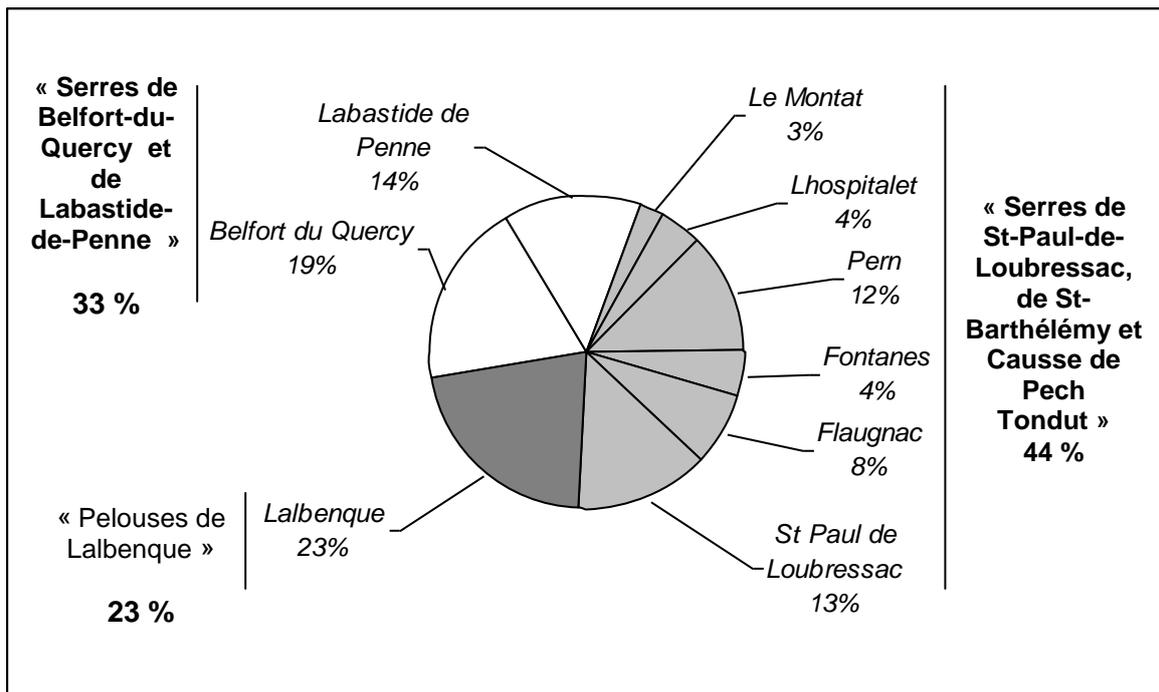
A noter que deux communes sur les 9 sont intégrées au territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy : Lalbenque et Belfort du Quercy.

Tableau n°2 : Données générales sur les communes concernées par les sites.

**Source : Recensement 2012 (INSEE)*

| Communautés de communes | communes | Commune du Parc naturel régional des Causses du Quercy | Site concerné | Population communale | Surface totale de la commune (ha) | Surface communale incluse dans le site | Part de la surface communale dans le site global (%) |
|---|----------------------------------|--|---------------|----------------------|-----------------------------------|--|--|
| du Pays de Lalbenque (46) | Lalbenque | Oui | FR7300915 | 1 747 hab | 5224 | 401 ha | 23 % |
| | « Pelouses de Lalbenque » | | | | | 403 ha | 23 % |
| Du Quercy caussadais | Belfort-du-Quercy | Oui | FR7300919 | 515 hab | 3619 | 356 ha | 19 % |
| | Labastide-de-Penne | Non | | 137 hab. | 1369 | 261 ha | 14 % |
| « Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne » | | | | | | 617 ha | 33 % |
| Du Quercy Blanc (46) | Saint-Paul-de-Loubressac | Non | FR7300917 | 657 hab | 2019 | 248 ha | 13 % |
| | Flagnac | Non | | 3437 hab | 3096 | 143 ha | 8 % |
| | Pern | Non | | 567 hab | 2566 | 231 ha | 12 % |
| | L'Hospitalet | Non | | 459 hab | 1465 | 83 ha | 4 % |
| Du Grand Cahors (46) | Le Montat | Non | FR7300917 | 1 107 hab | 2254 | 49 ha | 3 % |
| | Fontanes | Non | | 473 hab | 1644 | 82 ha | 4 % |
| Surface du site « Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut » | | | | | | 836 ha | 44 % |
| Surface totale « Serres et pelouses du Quercy blanc » | | | | | | 1856 ha | |

Graphique n°1 : Participation de chaque commune à la surface totale des sites Natura 2000.



1.5 – Description sommaire

Du fait des différences de nature pétrologique des substrats géologiques, des différences de topographies et des différences d'activités agricoles sur les trois sites, ceux-ci présentent des paysages similaires mais néanmoins différents. Globalement on peut dire qu'il s'agit de systèmes de pelouses calcicoles, mais si ceux de Lalbenque sont encore relativement exploités, ceux des deux autres sites montrent des signes évidents de déprise et de changements d'activités et d'affectation des parcelles. Ces changements sont à mettre en parallèle avec une déprise des activités pastorales concomitante à une intensification des cultures et à un cloisonnement des espaces : abandon des parcelles difficiles d'accès, intensification des zones à ressources plus abondantes comme les fonds de vallées ou certains coteaux.

- Sur les « Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne » :
Les versants sont moins dominants que les plateaux. Ces deux grands ensembles sont pratiquement autant cultivées que laissées à une agriculture traditionnelle. On imagine donc un paysage en voie de mutation agricole, par cloisonnement et intensification des parcelles. Néanmoins, sur le Lot et le Tarn & Garonne, deux grands plateaux inclinés, lacérés de nombreuses ravines parfois profondes (jusqu'à 5-6 mètres) forme le cœur « paysager sauvage » de ce site. Sur le reste des plateaux, se sont implantées de nombreuses prairies (de fauche notamment, parfois artificielles), ainsi que quelques parcelles de vergers (Prunier notamment) ou de melons. Notons également quelques parcelles plantées en vignes au sein du site, notamment à Belfort du Quercy. Seuls les coteaux, trop raides, conservent une végétation semi-naturelle de milieux ouverts à semi-ouverts. Cependant, souvent délaissés, ces parcelles ont tendances à se fermer et à être colonisées par les chênes pubescents, succédant aux landes denses à Genévriers ou à Genêts cendrés.

- Les « Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut » :

Ce site présente le meilleur équilibre entre les trois éléments caractéristiques des systèmes paysagers locaux : plateaux-versants-vallons, qui couvrent des surfaces équivalentes contrairement aux autres sites, ce qui s'explique entre autres par la présence d'une large vallée : celle de la rivière Lupte. Le détail fait apparaître des plateaux déjà fortement boisés et une pastoralité nettement en déclin. Seuls les versants se maintiennent en formation herbacée, sans doute sous l'effet de l'érosion sur ces pentes fortes (comme le montrent l'importance des structures d'érosion de type loupe de glissement). Mais les arbres colonisent déjà fortement les glacis et pourront sans doute à terme attaquer leur remontée le long des versants, en l'absence de gestion spécifique. Les fonds de vallons montrent une tendance vers l'implantation de cultures intensives, mais possèdent encore des bocages résiduels esthétiques sur un peu moins de la moitié des surfaces, du moins dans cette zone reculée par rapport aux exploitations agricoles. Au nord-ouest du site, vers Terry, on recense des fonds de vallons entièrement intensifiés, avec mise en culture des parcelles mais aussi développement des plantations de truffières.

- Les « Pelouses de Lalbenque » :

Les versants constituent l'élément dominant du paysage et la totalité de la zone est affectée à des pratiques agricoles variées mais pour la majorité de type pastoralisme. Presque toutes les parcelles sont affectées à un usage, mais les pratiques traditionnelles ont tendance à être remplacées par des techniques plus récentes (truffières en extension, plantations de conifères...). On note une légère intensification des vallons à sols fertiles (mise en culture après défrichement) mais les prairies traditionnelles ou semées sont encore dominantes.

Sur le sous site des « terriers », plateaux et versants se partagent l'espace de manière assez équilibrée, mais les vallons représentent également des surfaces sensibles. Les pelouses issues de l'activité traditionnelle sont encore dominantes sur le plateau, mais le développement des ligneux indique l'abandon des pratiques de pâturage. Sur les versants, les structures de pelouses sont encore bien développées et on ne constate pas encore de boisement.

1.6 – Grandes unités naturelles du site : occupation du sol

En moyenne sur les 3 sites, les surfaces plus ou moins ouvertes de milieux secs naturels, correspondant au complexe de pelouses sèches et de landes calcicoles, recouvrent près de 50% de la surface, soit près de 960 ha.

Tableau n°3 : Part des milieux naturels sur les sites.

| Occupation du sol | Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne | | Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut | | Pelouses de Lalbenque | | Ensemble des sites | |
|---------------------------------------|--|------|--|------|-----------------------|------|--------------------|------|
| | en ha | en % | en ha | en % | en ha | en % | en ha | en % |
| Milieux secs plus ou moins ouverts | 270,7 | 43,9 | 450,0 | 53,8 | 237,1 | 58,8 | 957,8 | 51,6 |
| Pré-bois / landes boisées | 2,6 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 2,8 | 0,7 | 5,4 | 0,3 |
| Landes fermées (recouvrement > à 65%) | 9,0 | 1,5 | 12,5 | 1,5 | 7,2 | 1,8 | 28,7 | 1,5 |

| | | | | | | | | |
|--|---------------|------|---------------|------|---------------|------|----------------|------|
| Landes semi-fermées (35% < recouvrement < 65%) | 28,3 | 4,6 | 78,6 | 9,4 | 28,5 | 7,1 | 135,4 | 7,3 |
| Pelouses sèches (recouvrement arbustif < 35%) | 230,8 | 37,4 | 358,9 | 42,9 | 198,6 | 49,3 | 788,3 | 42,5 |
| Autres milieux naturels | 107,0 | 17,3 | 174,3 | 20,8 | 57,5 | 14,3 | 338,8 | 18,3 |
| Prairies permanentes | 12,7 | 2,1 | 18,7 | 2,2 | 1,5 | 0,4 | 32,9 | 1,8 |
| Chênaies pubescentes | 94,3 | 15,3 | 155,6 | 18,6 | 56 | 13,9 | 305,9 | 16,5 |
| Milieux anthropisés | 213,0 | 34,5 | 176,2 | 21,1 | 102,4 | 25,4 | 491,6 | 26,5 |
| Prairies semées ou cultures | 45,7 | 7,4 | 49,2 | 5,9 | 30,5 | 7,6 | 125,4 | 6,8 |
| Cultures annuelles | 158,4 | 25,7 | 101,5 | 12,1 | 40,1 | 10,0 | 300 | 16,2 |
| Truffières, plantations, vergers | 5,4 | 0,9 | 21,3 | 2,5 | 31 | 7,7 | 57,7 | 3,1 |
| Bois de conifères | 3,5 | 0,6 | 4,2 | 0,5 | 0,8 | 0,2 | 8,5 | 0,5 |
| Autres | 26,3 | 4,3 | 35,5 | 4,2 | 6 | 1,5 | 67,8 | 3,7 |
| Zones habitées, chemins, routes... | 3,8 | 0,6 | 18,1 | 2,2 | 0,5 | 0,1 | 22,4 | 1,2 |
| Indéterminés | 22,5 | 3,6 | 17,4 | 2,1 | 5,5 | 1,4 | 45,4 | 2,4 |
| TOTAL | 617 ha | | 836 ha | | 403 ha | | 1856 ha | |

Cartes n°4 à 6 : Occupation du sol et milieux naturels des 3 sous-sites.

Le reste de la surface est occupée de façon différente selon les sites, car à chacun correspond une problématique particulière :

1.6.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

- L'ensemble des milieux de pelouses et de landes représente 44% du site (le taux le plus faible des 3 sites), tandis que les zones entièrement fermées 17,1 % ;
- Les cultures sont très largement représentées sur les plateaux (27%) (les fonds de vallées ayant été sortis du site) ;
- On observe très peu de plantations d'arbres (vergers ou truffières) mais quelques expériences de Résineux ont été tentées.

1.6.2 – Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et de Pech Tondut

- L'ensemble des milieux de pelouses et de landes représente plus de **55 %** du site, tandis que les zones entièrement fermées près de 20 % .

1.6.3 – Pelouses de Lalbenque

- Les pelouses sèches occupent près de la moitié du site (43%) ;
- Le taux de boisement du site est de 25 % (boisements + truffières). Ces bois sont, pour la plupart, issus de l'abandon des truffières après leur période de productivité. Les truffières en activité sont moins nombreuses (7,6 %) et se situent généralement dans les dépressions, mais aussi sur des zones de pelouses plus sèches ;

1.7 – Intérêt patrimonial et problématique

La forte valeur patrimoniale des sites des Serres et Pelouses du Quercy Blanc réside dans la présence encore très forte de grands ensemble de « pelouses sèches et de landes calcicoles », abritant de nombreuses espèces remarquables, dont deux papillons d'intérêt communautaire. Les milieux ouverts que constituent les pelouses sèches sont des habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats », et sont liés à l'existence d'une activité agropastorale. Quand elles ne sont plus pâturées, elles cèdent la place à la lande à genévriers puis aux chênes pubescents.

Or la fermeture du milieu entraîne irrémédiablement la disparition des espèces végétales et animales qui constituent la richesse des pelouses, et donc la perte d'une partie de la biodiversité exceptionnelle qu'offre ces milieux naturels ouverts. Les complexes de pelouses sèches sont donc avant tout menacés par la déprise agricole et l'abandon du pâturage, qui avait maintenu ces espaces durant plusieurs siècles.

Cependant, une autre menace pèse sur ces habitats naturels : la reconversion des terres, notamment grâce à la mécanisation croissante de l'agriculture qui permet aujourd'hui d'implanter des prairies artificielles, par exemple, sur des espaces autrefois inaccessibles ou au sol plus pauvre. La consommation de surfaces naturelles se fait aussi par la plantation de truffières, d'arbres fruitiers ou de vignes, la conversion en terres arables avec cultures annuelles, ou encore l'implantation de cultures maraîchères comme le melon ou la fraise.

2 – CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

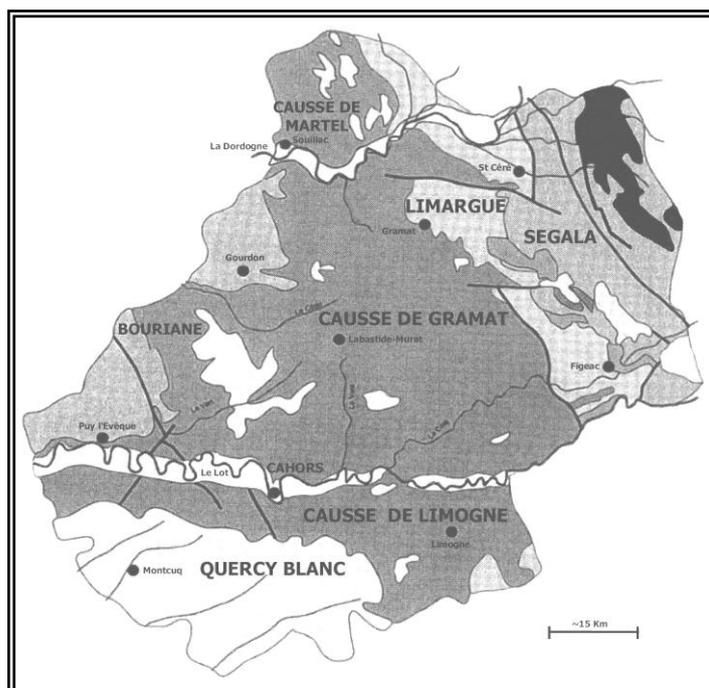
2.1 – Contexte géologique et hydrologique

Le Quercy constitue la marge nord-est du bassin aquitain et s'adosse au Massif central. Entre les altitudes maximales d'environ 400 m, à l'est au niveau du Causse de Limogne, et de l'ordre d'une cinquantaine de mètres, à l'ouest au niveau de la vallée de la Garonne, le Quercy est traversé par de nombreuses petites vallées alluviales dont les principales sont celles de la Vézère et de la Dordogne au nord, du Lot et de son affluent la Célé au centre, de l'Aveyron et du Tarn au sud. Il se délimite au nord et à l'est par le passage aux substrats majoritairement cristallins, caractéristiques du Massif central.

Au sud la notion de Quercy peut s'étendre jusqu'à la vallée du Tarn et la plaine montalbanaise (Quercy montalbanais sur molasses). Au sud-ouest, se rencontrent les calcaires marneux Tertiaires du **Quercy Blanc** qui s'étendent jusqu'aux serres de l'Agenais et aux coteaux molassiques du Moissagais.

Carte n°7 : Principales entités géologiques et paysagères du Lot.

Source : J.G.Astruc, encyclopédie Bonneton, mai 2000



Pour le site des Pelouses de Lalbenque, le contexte géologique est caractérisé, autour de Lalbenque, Laburgade et Cieurac par des plateaux de calcaires lacustres, crayeux (sous-sol argilo-calcaire de l'Eocène au Miocène). Ce plateau est entaillé de nombreuses petites combes sèches, dominées par de petits pechs de faible hauteur, aux pentes douces.

Les deux autres sites sont situés en bordure du plateau, dans la zone dite des « coteaux » du quercy. D'importants dépôts marneux sont érodés en de nombreuses ravines et vallées. En bordure, ces coteaux s'étirent en lanières étroites et ramifiées que l'on appelle les « serres ». Sur le plateau, couronnés par des marnes blanches à bad-lands, se rencontre des « buttes témoins » appelées aussi Pechs. La couleur blanchâtre que la roche donne au paysage de ces terrains palustres et lacustres est à l'origine du nom de cette région naturelle.

La zone d'étude est partagée entre les bassins versants du Lot, au nord et de l'Aveyron, au sud. La ligne de partage des eaux passant à peu près vers l'aérodrome de Cahors-Lalbenque, deux des sites (Serres de St-Paul-de-Loubressac, St-Barthélémy et Causse de Pech Tondut et Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne) appartiennent au bassin de l'Aveyron alors que le troisième (Pelouses de Lalbenque) appartient au bassin versant du Lot.

Carte n°8 : Nature géologique des sites des Serres et pelouses du Quercy Blanc

2.2 – Contexte climatique

Le site est rattaché à la zone biogéographique atlantique. Néanmoins, située entre Atlantique et Méditerranée, et sur les contreforts du Massif-central, la zone d'étude, et d'une façon plus générale, le département du Lot, subit l'ensemble de ces influences climatiques et bénéficie donc d'un climat varié marqué par de fortes variations saisonnières.

Tableau n°4 : Données climatiques de la station du Montat (1990-1999).

| | Mois | Jan | Fév | Mar | Avr | Mai | Juin | Juil | Aou | Sep | Oct | Nov | Déc | Année |
|---------------------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|------|------|-------|-------|
| Températures (en °C) | Moyenne | 5.7 | 6.6 | 9.6 | 11.0 | 15.7 | 18.0 | 21.1 | 21.7 | 17.2 | 13.3 | 8.3 | 5.8 | 12.8 |
| | Moy. maxi. | 9.7 | 11.4 | 15.3 | 16.5 | 21.9 | 23.9 | 27.8 | 28.3 | 23.1 | 18.0 | 12.2 | 9.3 | 18.2 |
| | Moy. mini. | 1.6 | 1.9 | 4.1 | 5.4 | 9.5 | 12.1 | 14.5 | 15.0 | 11.3 | 8.5 | 4.3 | 2.3 | 7.5 |
| Précipitations (en mm) | Moyenne | 73.7 | 66.5 | 37.9 | 86.5 | 80.6 | 55.9 | 66.6 | 69.0 | 109.3 | 60.0 | 77.4 | 102.7 | 886.1 |
| | Max. quot. abs. | 88.0 | 39.4 | 25.8 | 40.0 | 31.0 | 40.2 | 55.0 | 55.8 | 54.2 | 44.8 | 35.0 | 32.0 | |

La température moyenne annuelle est de 12.8°C mais présente de fortes variations entre le mois le plus froid qui est janvier avec 5.7°C et le plus chaud, le mois d'août avec 21.7°C. Cette forte amplitude annuelle (16°C) transcrit l'influence montagnarde/continentale de la zone (l'altitude moyenne est de 250 m).

Cette influence est cependant largement pondérée par l'influence océanique qui est principalement due aux vents dominants de l'ouest qui soufflent la majeure partie de l'année. En effet, les contreforts du Massif Central constituent le premier relief atteint par les masses nuageuses océaniques, ce qui explique les précipitations relativement fortes (886.1 mm en moyenne sur l'année).

Une troisième influence, méditerranéenne, nette, se caractérise par une baisse des précipitations moyennes durant les mois d'été (notamment juin, juillet et août), ce qui entraîne une courte période de sécheresse estivale. Cette influence est plus nette lorsque l'on passe la vallée du Lot au sud, et se traduit par une végétation méditerranéenne plus accentuée (Chênes verts, pistachiers...). Durant cette même période, les vents d'ouest peuvent souffler fortement et amener de violents orages sur le secteur.

3 – PERIMETRES D'INTERET

Sources : DREAL Occitanie, Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Les sites des Serres et pelouses du Quercy Blanc sont concernés par des périmètres d'intérêt. Notamment les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ZNIEFF de type I, et les Sites Naturels Majeurs du Parc ou SINAMA. Les SINAMA s'appuient sur les périmètres des ZNIEFF. Ils sont inscrits dans le Charte du Parc comme secteur à inscrire en zone A ou N dans les documents d'urbanisme.

Carte n°9 : Périmètres d'intérêt.

3.1 - ZNIEFF et SINAMA

Les sites sont concernés par les ZNIEFF de type I suivantes :

- Sur le sous-site des Serres de Saint-Paul de Loubressac :
 - o « Serres de Saint-Paul de Loubressac »,
 - o « Serres de Pech Tondut et de Doumary ».
- Sur le sous-site des Serres de Belfort du Quercy et de Labastide de Penne :
 - o « Pelouses marno-calcaires du plateau de Belfort de Quercy et de Labastide de Penne »
- Sur le sous-site des Pelouses de Lalbenque :
 - o « Pelouses sèches des Bouyssols et de Conquefaunes »,
 - o « Serres de Lalbenque ».

Les ZNIEFF situées dans le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy ont été transcrites en Sites Naturels Majeurs du Parc. Il s'agit donc des SINAMA suivants :

- Sur le sous-site des Serres de Belfort du Quercy et de Labastide de Penne :
 - o « Pelouses marno-calcaires du plateau de Belfort de Quercy et de Labastide de Penne »
- Sur le sous-site des Pelouses de Lalbenque :
 - o « Pelouses sèches des Bouyssols et de Conquefaunes »,
 - o « Serres de Lalbenque ».

Une ZNIEFF de type I est un site délimité en raison de la présence d'espèces ou d'habitats semi-naturels de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

En s'impliquant fortement dans la réactualisation des ZNIEFF de ton territoire, le Parc a réajusté les zonages « SIEE » et « ZIEM » de la première Charte, et a proposé leurs fusions sous un zonage unique – les Sites Naturels Majeurs ou SINAMA. Les SINAMA ont donc un périmètre identique à celui des ZNIEFF.

Définis pour leur richesse en espèces et habitats semi-naturels, les SINAMA, qui représentent 26% du territoire du Parc, constituent les « réservoirs » de biodiversité qui structurent sa Trame verte et bleue. L'objectif au sein des SINAMA est de mettre en place ou poursuivre la mise en œuvre d'outils de gestion et de protection, contractuels ou réglementaires. Ces dispositifs sont renforcés par les mesures de protection définies dans les documents d'urbanisme.

4 – HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

4.1 – Textes de référence

Les groupements végétaux identifiés sur le site ont été caractérisés en référence au manuel CORINE-BIOTOPE (version publiée en 1991) et leur valeur patrimoniale a été évaluée en fonction de leur rattachement à l'annexe I de la Directive “ Habitats ” – seul document de référence possédant une valeur légale pour l'évaluation de la valeur patrimoniale des associations végétales.

4.2 – Habitats Naturels d'intérêt communautaire

Source : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 2010.

La méthode utilisée pour les relevés floristiques est la méthode phytosociologique sigmatiste (BRAUN-BLANQUET, 1928).

Le choix du périmètre du relevé nécessite une certaine analyse de la végétation sur le terrain. Elle consiste à visualiser les différents habitats présents par leur physionomie. En effet, les habitats se présentent fréquemment sous forme de mosaïques. Ces dernières sont constituées d'unités plus ou moins homogènes, qui répondent souvent à des conditions microstationnelles. Elles peuvent être localisées à l'aide d'indicateurs écologiques : niveau topographique, exposition, profondeur de sol, durée d'inondation, nature du substrat, intensité de pâturage...

- ⇒ **42 types d'habitats ont été décrits à l'aide de relevés de végétation et rattachés à 31 alliances différentes (parfois ordre ou classe). 8 types d'habitats n'ont pas été caractérisés par des relevés de végétation. Il s'agit des mares non visitées et de 7 types d'habitats artificiels.**
- ⇒ **Parmi les 31 alliances distinguées, 12 représentent des types d'habitats d'intérêt communautaire et 4 sont d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore.**

Tableau n°5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur les sites.

| Habitats naturels | | | Codes | |
|---|--|--------------------------|--|---------------------------------|
| Nomenclature officielle de la Directive “ Habitats ” | Correspondance sur les sites | Habitats « primordiaux » | Natura 2000 | Corine-Biotope |
| Formations de <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires | fouffrés de recolonisation des pelouses anciennement pâturées, dominés par le Genévrier commun | Oui | 5130 | 31.88 |
| *Pelouses rupicoles calcaires (<i>Alyso - Sedion albi</i>) | Pelouses sèches (avec en mélange des tonsures à annuelles et des dalles rocheuses) | Oui | 6110-1* | 34.111 |
| Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables) | | Oui | 6210* (prioritaire si riche en orchidées) | 34.41/34.42/ 34.322I/34.332F |
| *Parcours substeppiques de graminées et annuelles (<i>Thero - Brachypodietea</i>) | | Oui | 6220-4* | 34.5131 |
| Prairies à molinies sur sols calcaires ou | Petits ravinements linéaires | – | 6410 | 37.311 |

| | | | | |
|--|--|---|-------------------------|--------------|
| argilo-limoneux (<i>Eu - Molinion</i>) | hygrophiles des serres à molinie | | | |
| Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin | Zones à hautes herbes hygrophiles jouxtant les ruisseaux | – | 6430 | 37.7 et 37.8 |
| Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) | Prairies mésohydriques de fauche | – | 6510 | 38.2 |
| Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique | Parois calcaires plus ou moins verticales | – | 8210-10 | 62.1 |
| Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes | Mares à Potamots et Myriophylles | – | 3150-1 | 22.42 |
| Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> sp. | Mares à Characées | – | 3140 | 22.44 |
| Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> | Communautés à Jonc des Crapauds | – | 3130 | 22.323 |
| Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> | Forêts de Frênes et d'Aulnes | – | 91^{F0}* | 44.31 |
| Communautés des sources et suintements carbonatés | Formations tufeuses | – | 7220-1* | 54.12 |

Parmi ces habitats d'Intérêt Communautaire, 4 ont été « retenus » comme **primordiaux localement** : ils constituent le **complexe de pelouses sèches et landes calcicoles**, pour lesquels les sites ont été désignés en Natura 2000.

De plus, ces habitats de « pelouses et landes » sont de loin les plus représentés en surface. Le Complexe de « pelouses et de landes » des Pelouses et Serres du Quercy Blanc, est constitué d'une mosaïque de **quatre habitats primordiaux, dont 3 prioritaires dans la Directive « Habitats »**.

- les mesures de gestion proposées s'appliquent en priorité sur les habitats primordiaux ;
- les autres habitats naturels ne sont présents que sur de très petites surfaces, souvent en mosaïque avec les précédents (les moliniaies sont des habitats linéaires qui sont imbriqués dans les pelouses des serres) ou bien avec d'autres milieux plus courants (par exemple les mégaphorbiaies, en bordure des ruisseaux sont en contact avec les cultures de fond de vallée). Certains habitats comme les formations tufeuses ne sont connus qu'en un seul lieu, à Labastide de Penne.

Carte n°10 : Habitats d'Intérêt Communautaire des sites des Serres et pelouses du Quercy Blanc.

4.3 - Analyse de l'intérêt patrimonial des habitats d'Intérêt Communautaire recensés

Source : Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 2010.

1. Les pelouses, prairies et cultures

Les pelouses sèches constituent l'enjeu de conservation le plus fort. Les pelouses du *Xerobromion* qui recouvrent de grandes surfaces, sont d'intérêt communautaire. Elles sont globalement en bon état de conservation et constituent un patrimoine naturel important.

Leur physionomie basse, ouverte, permet parfois le développement en mosaïque de deux types d'habitats d'intérêt communautaire prioritaire. Il s'agit des dalles de l'*Alyso-Sedion*, rares sur le site, et des tonsures à annuelles basophiles du *Trachynion distachyae*.

Les pelouses du *Mesobromion* sont d'intérêt communautaire. Elles recouvrent de petites surfaces. L'ensemble des groupements végétaux composant le complexe calcicole autour des pelouses du *Xerobromion* et du *Mesobromion* est à considérer comme d'intérêt communautaire. Ainsi, un juste équilibre doit être trouvé entre la conservation des groupements des pelouses du *Mesobromion*, éventuellement, des ourlets basophiles du *Geranion sanguinei* et du *Trifolion medii* et des fruticées du *Berberidion vulgaris*.

Les formations à Genêt cendré, relativement communes sur le site, sont particulièrement remarquables. Elles sont en effet uniques dans la région. Le Genêt cendré possède en Quercy une enclave éloignée de son aire de répartition principale, située à l'est du Rhône. Le maintien des activités de fauche constitue également un enjeu important : on observe des pelouses du *Mesobromion* fauchées mais aussi des prairies de fauche du *Brachypodio rupestris* - *Centaureion nemoralis*. Toutes deux sont d'intérêt communautaire.

Les communautés de plantes messicoles du *Caucalidion lappulae*, qui se développent dans les cultures extensives, ne sont pas d'intérêt communautaire. Elles contribuent à la richesse floristique du site.

2. Les habitats humides remarquables

Les quelques habitats liés à la présence de l'eau sont rares et précieux sur le site. Le complexe d'habitats humides de la fontaine de Doumaric est remarquable. Localisé sur une petite surface, il est particulièrement vulnérable.

Les prairies humides sur marnes du *Molinion caeruleae* sont des types d'habitats remarquables sur le site. Une formation de tuf du *Riccardio pinguis-Eucladion verticillati*, a été repérée en une localité, elle constitue une originalité pour le site. Les tapis immergés d'algues de la famille des Characées (*Charion fragilis*), constituent également un habitat rare.

3- La flore

Au niveau floristique, cette étude a permis de noter environ 280 taxons.

Nous n'allons pas développer l'aspect floristique de la richesse de ce site, qui a largement été présenté par Julve (2000).

Notons juste que parmi les plantes observées au cours de nos propres journées de terrain se trouvent deux espèces protégées. *Arenaria controversa* est relativement commune sur le site et *Eleocharis uniglumis* a été noté sur une zone humide remarquable à proximité du Pech Tondut (Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, 2010).

Nous pouvons également souligner la présence de nombreuses espèces méditerranéennes ; et, sur les pelouses de Lalbenque, la présence de pelouses du *Xerobromion* à connotation « méditerranéo-montagnarde », qui accueillent des espèces des pelouses de l'*Ononidion* des Grands Causses, en particulier *Anthyllis montana* et *Euphorbia seguieriana*.

D'autres espèces peu fréquentes ont été observées lors de cette étude, comme *Vicia loiseleurii*. Cette espèce, rarement observée, est à la fois méconnue et probablement sous-

prospectée dans la région Midi-Pyrénées. Il s'agirait de la troisième observation de cette espèce dans le Lot.

4-CONCLUSION

Le site du Quercy Blanc accueille une grande diversité d'habitats, dont certains sont rares dans la région Midi-Pyrénées.

Les types d'habitats sur lesquels il faudra porter une attention particulière sont les pelouses sèches calcaires. Les paysages et végétations constitués par les pelouses sur marnes blanches sont d'une grande originalité, uniques dans la région. Les milieux humides, souvent très localisés et ponctuels, sont également à préserver.

4.3 – Analyse de l'état de conservation et de l'intérêt patrimonial des habitats par sous-site Natura 2000

L'état de conservation de chaque habitat naturel, ainsi que l'intérêt patrimonial qu'il représente au niveau local a été estimé. L'état de conservation reflète l'étendue des surfaces occupées par l'habitat naturel et l'évaluation de son niveau de dégradation éventuelle à l'échelle du site ; l'intérêt patrimonial traduit l'importance de la conservation de l'habitat sur le site pour sa préservation à l'échelle locale et régionale ; et enfin, les potentialités locales du site représentent les possibilités de développement de l'habitat naturel sur le site (restauration et/ou évolution naturelle).

Ces données sont synthétisées dans le tableau de la page suivante (Tab n°7).

Carte n°11 : Etat de conservation des habitats d'Intérêt Communautaire des Serres et pelouses du Quercy Blanc (données partielles issues des diagnostics écopastoraux réalisés avant engagement dans un contrat agricole ou non agricole).

4.4 – Etat de conservation des habitats de pelouses sèches calcicoles

L'état de conservation des Habitats des pelouses sèches calcicoles (3 habitats d'intérêt Communautaire) a été évalué d'après les observations de terrain suite aux différents diagnostics écologiques réalisés préalablement à la mise en place de contrats Natura 2000 agricoles et non agricoles.

Cet état de conservation émane également des résultats de la cartographie des habitats naturels réalisée par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées en 2010.

- En bon état de conservation: Ce sont les pelouses « type », peu ou pas embroussaillées. Ces zones offrent des groupements végétaux de pelouses très bien conservés, avec une flore riche. Ce sont les pelouses très « ouvertes » ou avec un faible recouvrement par les Genévriers ;
- En évolution : zones où la colonisation par les espèces ligneuses (arbustes) est déjà bien engagée et où les surfaces de pelouses ouvertes se trouvent en mosaïque au milieu des zones embroussaillées plus ou moins impénétrables (ces zones correspondent par contre à des habitats d'intérêt communautaire de landes à Genévriers bien conservées) ;
- Dégradés : ce sont les surfaces de pelouses qui ont été morcelées par la mise en culture ou par le semis de prairies artificielles. On trouve néanmoins des espèces des pelouses qui s'y maintiennent, mais la restauration d'habitats de pelouses naturelles ne peut pas se faire directement.

Tableau n°6 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00917) sur la base des données cartographiques initiales du Docob (2000).

| Etat de conservation des pelouses sèches | Serres de St-Paul-de-Loubressac, St-Barthélémy et de Pech Tondut | | |
|---|---|---------------------|-----------------|
| | Bon | En évolution | Dégradés |
| Surface concernée (en % de la surface totale de ces habitats) | 25% | 35 % | 40 % |

- Les milieux de pelouses de ce site sont aujourd'hui dégradées à près de 40% ;
- Le reste de ces milieux souffre fortement de l'abandon des activités pastorales, et près de 35 % sont envahis par les ligneux (y compris sur les travers) en proportion suffisante pour ne plus abriter le cortège de plantes des pelouses ouvertes ;
- Environ 25 % des surfaces en pelouses sont encore intactes. Ces pelouses en bon état sont pour la plupart situées sur les sommets des pechs, où la profondeur de sol faible et où l'érosion sont suffisantes pour ralentir la dynamique naturelle de la végétation. Dans la plupart des cas, les pelouses encore bien conservées sont donc en sursis, compte tenu de leur inutilisation quasi-générale par le pâturage.

Tableau n°7 : Surfaces occupées par les habitats d'intérêt communautaire actualisé avec la cartographie réalisée en 2010 par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. (Etat de conservation sur la base des données cartographiques initiales du Docob (2000)).

| Habitats d'intérêt communautaire | Pelouses de Lalbenque | | | | | Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut | | | | | Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne | | | | |
|---|--------------------------------------|--------------|------------------------------|---------------------|---------------|--|--------------|------------------------------|---------------------|---------------|--|--------------|------------------------------|---------------------|---------------|
| | Surf. ha | Surf. % | État* de conservation (2000) | Intérêt patrimonial | Potentialités | Surf. ha | Surf. % | État* de conservation (2000) | Intérêt patrimonial | Potentialités | Surf. ha | Surf. % | État* de conservation (2000) | Intérêt patrimonial | Potentialités |
| Landes à Genévrier | 28.8 | 7% | M | M | F | 45.14 | 5.4% | B | M | F | 1.25 | 0.2% | B | M | F |
| Complexes d'habitats naturels de pelouses sèches, dont : | 226.7 | 56 % | B | F | M | 402.27 | 48.35 % | M | F | M | 281.6 | 45.7 % | f | F | F |
| 6210 Pelouses sèches sur calcaire et faciès d'emboisement (riches en orchidées) | | | B | F | M | | | M | F | F | | | M | F | F |
| Pelouses pionnières sur dalles calcaires | | | n/p | | | | | M | M | f | | | M | M | f |
| Tonsures à annuelles | | | B | F | F | | | d | F | f | | | d | F | f |
| Ravines humides à molinies | Habitats ponctuels non cartographiés | | n/p | | | Habitats ponctuels non cartographiés | | M | M | f | Habitats ponctuels non cartographiés | | B | F | f |
| Mégaphorbiaies | | | n/p | | | | | f | M | f | | | n/p | | |
| Prairies maigres de fauche | | | M | f | f | | | M | M | M | | | M | F | f |
| Parois rocheuses calcaires | | | n/p | | | | | B | f | nulle | | | B | f | nulle |
| Surface totale habitats d'intérêt communautaire Primordiaux | 255.5 | 63.5 % | | | | 447.41 | 53,7 % | | | | 282.85 | 45.9 % | | | |
| Surface totale | 401 ha | 100 % | | | | 832ha | 100 % | | | | 616 ha | 100 % | | | |

*n/p =non ou peu représenté sur le site, d = dégradé, f = faible, M = Moyen , B = Bon, F = Fort

Tableau n°8 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00919) sur la base des données cartographiques initiales du Docob (2000).

| Etat de conservation des pelouses sèches | Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne | | |
|---|--|--------------|----------|
| | Bon | En évolution | Dégradés |
| Surface concernée (en % de la surface totale de ces habitats) | 15% | 45 % | 40 % |

- Les milieux de pelouses de ce site sont aujourd'hui dégradés à près de 40% ;
- Le reste souffre fortement de l'abandon des activités pastorales, et près de 45 % sont envahies par les ligneux (y compris sur les travers) en proportion suffisante pour ne plus abriter le cortège de plantes des pelouses ouvertes ;
- Environ 15 % des surfaces en pelouses sont encore intactes. Ces pelouses en bon état sont pour la plupart situées dans les zones de forte érosion sur les marnes. Elles sont surtout concentrées sur deux plateaux situés de chaque côté de la limite départementale. La plupart de ces habitats sont envahis par les arbres ou arbustes, qui les colonisent lentement à partir des dépressions de terrain où le sol est plus profond et où ils ont pu s'installer en premier. Malgré le manque d'utilisation de ce site, la progression des arbres et arbustes est lente, notamment à cause de pentes marneuses régulièrement érodées, qui constituent des zones refuges pour certaines espèces des zones très ouvertes.

Tableau n°9 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00915) sur la base des données cartographiques initiales du Docob (2000).

| Etat de conservation des pelouses sèches | Pelouses de Lalbenque | | |
|---|-----------------------|--------------|----------|
| | Bon | En évolution | Dégradés |
| Surface concernée (en % de la surface totale de ces habitats) | 40% | 45 % | 15 % |

- Les pelouses dégradées ne représentent qu'un faible pourcentage des surfaces de milieux ouverts (environ 15 %). Cependant ce pourcentage ne prend pas en compte les surface de truffières les plus anciennes, où la strate arborescente devient dominante.
- Les pelouses fermées représentent environ 45 % de l'habitat de pelouse. Elles englobent plusieurs truffières plantées sur des sols très secs, où les arbres n'ont pas poussés et, le sol n'étant plus travaillé, les espèces de pelouses ont en partie re-colonisé le milieu (en mélange avec des espèces des sols perturbés).
- Les pelouses en bon état constituent environ 40% de l'habitat, ce qui est élevé. Ce résultat indique qu'ici, le pâturage ovin a toujours été maintenu, et des efforts de réinvestissement pastoral ont même été faits sur certains secteurs (LIFE 1, OPL...).

5 – FICHES HABITATS

L'objectif de ces fiches Habitats est de regrouper les données essentielles concernant les habitats d'intérêt Communautaire recensés sur le site, ainsi que sur les menaces et les mesures de gestion qui peuvent permettre de maintenir ces habitats dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Habitats contiennent les données suivantes :

| |
|---|
| Fiche habitat type Nom de l'habitat Priorité éventuelle de l'habitat en référence à l'annexe I de la Directive Habitat |
|---|

Intitulé officiel : ----
Code Natura 2000 : ----
Code Corine-Biotope : ----

- **Présentation :** description succincte de l'habitat sur le site ;
- **Principales espèces :** plantes caractérisant l'habitat par leur dominance ou leur caractère remarquable ;
- **Localisation sur le site :**
- **État de conservation** de l'habitat sur le site (étendue des surfaces de l'habitat sur le site et qualité/typicité de l'habitat) :

☹ dégradé / 😊 moyen / 😄 bon

- **Intérêt patrimonial** de l'habitat sur le site (évaluation de l'intérêt floristique de l'habitat et de l'importance sa présence sur le site pour la conservation à l'échelle locale et régionale) :

🌸 faible 🌸🌸 moyen 🌸🌸🌸 fort

- **Potentialités locales :** possibilités de développement de l'habitat naturel sur le site (restauration et/ou évolution naturelle) :

🌸 faible 🌸🌸 moyenne 🌸🌸🌸 forte

(Ces trois derniers critères sont parfois différenciés pour chacun des trois sites).

- **Menaces :** facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat sur le site ;
- **Objectifs de conservation :** objectifs à atteindre ou axes de travail pour permettre le maintien ou la restauration de l'habitat dans un état de conservation favorable sur le site.

Pelouses sèches sur calcaire et faciès d'embuissonnement

Prioritaire quand l'habitat correspond à des sites d'orchidées remarquables

Intitulé officiel : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco-brometalia*) (*sites d'Orchidées remarquables)

Code Natura 2000 : 6210

Code Corine-Biotope : 34.31 à 34.34

Présentation :

Cet habitat correspond à différents types de pelouses identifiés sur le terrain, allant des pelouses les plus xérophiles sur les sommets des Pechs, aux pelouses mésohydriques sur des sols retenant plus l'eau, par exemple sur les bas de pente, ou en exposition au nord. Ces différents faciès peuvent se résumer par leur appartenance au Xérobromion (absence ou rareté des espèces de l'*Ononidion*, surtout présence de xérophytes communes au *Xerobromion* et de l'*Ononidion*), au mésobromion (sèches) et à un stade buissonnant (colonisation par les ligneux).

Principales espèces :

Ces formations présentent une richesse floristique assez élevée, regroupant en moyenne une trentaine d'espèces, dont plusieurs d'intérêt patrimonial. Elles contribuent notamment à la richesse en orchidées des sites.

Elles se caractérisent toutes par la présence de *Stipa pennata*, associée selon les faciès à d'autres espèces principales : en formation xérophile, *Festuca auquieri*, *Ononis striata*, *Narcissus assoanus*, *Thesium divaricatum*, *Linum suffruticosum*, *Helichrysum stoechas*, *Aphyllantes monspeliensis* (uniquement sur les Serres de St-Paul...), *Ophrys lutea*...et en formation plus mésohydrique, *Carex flacca*, *Scorzonera hirsuta*, *Catananche coerulea*, *Sesleria caerulea*, *Cirsium acaule*, *Prunella grandiflora*...et dans certaine situation, *Anthericum ramosum* et *Phyteuma orbiculare* (pelouse à séslerie qui relève du Seslerio-Mesobromion). Pour les faciès d'embuissonnement citons entre autres : *Juniperus communis*, *Genista pilosa*, *Stachelina dubia*, *Genista cinerea*...

A noter que sur les Pelouses de Lalbenque, des zones rocailleuses se démarquent très fortement avec l'abondance de deux orophytes méditerranéennes des *Ononidetalia* : *Bupleurum ranunculoides ssp. telonense* et *Narcissus assoanus* et la présence de méditerranéennes (*Globularia vulgaris*, *Argyrolobium zanonii*, *Anthyllis montana*, *Leucanthemum graminifolium* ...) des *Ononidetalia* qui pénètrent dans le Xérobromion. De plus, ces pelouses évoluent vers des landes à *Genista cinerea*, appartenant typiquement à des complexes d'habitats où s'intègrent les *Ononidetalia*.

Cette association s'intégrerait donc dans les *Ononidetalia striatae*, bien qu'appauvrie en espèces des *Ononidetalia*. Il s'agit donc d'un type d'habitat remarquable, mais qui ne relève pas de la Directive Habitat code Corine 34.71)

Répartition sur le site :

Bien répandues sur l'ensemble des sites, avec des particularités propres à chacun d'entre eux, elles occupent la part la plus importante des Habitats primordiaux identifiés.

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| État de conservation : |  | (fermeture plus ou moins avancée selon le site) |
| Intérêt patrimonial : |  | (Habitat primordial pour les sites) |
| Potentialités locales : |  | (si actions dirigées de reconquête au détriment d'autres habitats naturels, varient selon le site) |

Menaces :

- Abandon des pratiques de pâturage ;
- Surpâturage dans les parties les plus mésohydriques (destruction des espèces animales et végétales remarquables) ;
- Transformation en terres agricoles, plantation dense d'arbres et travail du sol (truffière, fruitiers..), conversion en prairie semée.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire primordial sur les sites :

- Maintien voire réintroduction des pratiques de pâturage, sur les parcours.
- Travaux de réouverture sur les zones les plus denses en petits ligneux.

Tonsures à annuelles

Prioritaire

Intitulé officiel : Parcours sub-steppe de graminées et annuelles (*Thero-Brachypodietea*)**Code Natura 2000 :** 6220
Code Corine-Biotope : 34.5**Présentation :**

Cet habitat correspond aux zones de sol presque nu (les tonsures) et se rencontre en mosaïque au sein des pelouses sèches.

Principales espèces :

Ces formations sont caractérisées par la présence de petites plantes annuelles au développement fugace, qui poussent au printemps à la faveur des zones de sol dénudé. Les espèces typiques varient selon la nature des sols (calcaires durs pour les Pelouses de Lalbenque, et sols marneux pour les autres secteurs).

Espèces principales : *Arenaria serpyllifolia*, *Cerastium pumilum*, *Minuartia hybrida*, *Euphorbia exigua*, *Alyssum alyssoides*, *Kandis perfoliata*, *Arenaria controversa*... ainsi que *Blackstonia perfoliata*, *Centaureum erythraea*, *Centaureum pulchellum*, sur les sols marneux.

Répartition sur le site :

Présentes sur les trois sites, les zones de tonsures sont mieux représentées sur les calcaires plus durs des Pelouses de Lalbenque, d'autant plus qu'elles sont favorisées par le pâturage ovin encore très pratiqué sur ce site. Sur les sites marneux, et en l'absence de pâturage, les tonsures à annuelles sont moins favorisées. L'extension de cet habitat est un indicateur d'un état de conservation favorable des systèmes de pelouses sèches.

| Site | État de conservation | Intérêt patrimonial | Potentialités locales |
|---|---|---|---|
| Pelouses de Lalbenque |  |  Sabline controversée (espèce protégée) |  |
| Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne |  |  |  |
| Serres de St-Paul, St Barthélémy et Causse de Pech Tondut |  |  |  |

Menaces :

- Abandon des pratiques de pâturage ;
- Travail du sol, conversion en prairie semée.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire primordial sur les sites :

- Maintien voire réintroduction des pratiques de pâturage, sur les parcours.

Pelouses pionnières sur dalles calcaires

Prioritaire

Intitulé officiel : Pelouses rupicoles calcaires (*Alyso - Sedion albi*)

Code Natura 2000 : 6110
Code Corine-Biotope : 34.111

Présentation :

Ce sont des formations végétale adaptées à la sécheresse et à des températures élevées, sur les zones de sols superficiels laissant la roche calcaires apparentes (dalles). Cet habitat ouvert de plantes pionnières sur substrat rocheux évolue lentement vers l'installation des pelouses sèches (6210), au sein desquelles on le trouve en mosaïque.

Principales espèces :

Habitat caractérisé par des plantes grasses : Orpin blanc - *Sedum album*, Orpin de Nice – *Sedum sediforme*, Orpin à pétales dressés - *Sedum abopetalum*, dans lequel on retrouve également quelques plantes annuelles, et les plantes les plus tolérantes à la sécheresse des pelouses sur sol peu profond (*Festuca auquieri*, *Hélianthemum apenninum*...)

Répartition sur le site :

Les dalles accueillant ces plantes crassuléscentes sont rares sur les sites, dans la mesure où les calcaires durs et stables sont rares dans le sous-sol (calcaires plus ou moins marneux). On les retrouve cependant sur les rebords des petites parois des vallons encaissés (sites des Serres) et occasionnellement sur les pentes des pechs érodés de Lalbenque.

État de conservation : ☹️

Intérêt patrimonial : 🌸🌸 (indicateur d'un état de conservation favorable des systèmes de pelouses sèches)

Potentialités locales : 🌸 (peu de secteurs favorables à l'extension de l'habitat)

Menaces :

- Abandon des pratiques de pâturage ;
- Travail du sol, conversion en prairie semée.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire primordial sur les sites :

- Maintien voire réintroduction des pratiques de pâturage, sur les parcours.

Landes à Genévriers communs

Intitulé officiel : Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Code Natura 2000 : 5130

Code Corine-Biotope : 31.88

Présentation :

Ces formations constituent le stade d'évolution naturelle de la végétation succédant à l'abandon des pelouses sèches. Selon le degré d'abandon des parcours et la durée de cet abandon, les landes se retrouvent soit en mosaïque au sein de pelouses sèches encore ouvertes (habitats 6210), soit en formation dense et quasi continue (fourrés impénétrables).

Deux formations de landes sèches coexistent sur le site : des landes à Genévrier commun et des landes à Genêt cendré.

Principales espèces :

Ces groupements, plus ou moins fermés, se caractérisent par de nombreux arbustes.

Landes à Genévrier commun :

Espèces principales : *Juniperus communis*, *Prunus malaheb*, *Rosa grpe canina*, *Viburnum lantana*, *Lonicera etrusca*, *Rubus ulmifolius*, et de manière moins régulière : *Rhamnus alaternus*, *Rhamnus saxatilis* en zones très sèches, et *Coriaria myrtyfolia*, *Rosa micrantha*. en zones plus mésophiles.

Landes à Genêt cendré :

Espèces principales : *Juniperus communis*, *Gensita cinerea*

Répartition sur le site :

Bien représentées sur les sites de Lalbenque et Belfort du Quercy, cet habitat, non prioritaire, prend naturellement la place des habitats constituant les pelouses ouvertes (habitats prioritaires). Il met en évidence l'abandon de l'utilisation pastorale des parcours.

État de conservation :



Intérêt patrimonial :



(développement au détriment d'habitats prioritaires, mais habitat essentiel pour la faune)

Potentialités locales :



(colonisation potentielle quasi totale des sites)

Menaces :

- Evolution naturelle rapide vers le boisement de Chênes pubescents ;
- Abandon total des parcelles de landes, libérant la dynamique naturelle ;
- Conversion en terres agricoles ou en prairies semées, travail du sol d'une manière générale, après défrichage ;
- Incendie.

Objectifs de conservation :

Habitat naturel d'intérêt Communautaire primordial sur les sites :

- Maintien, voire réintroduction, des pratiques de pâturage ;
- Travaux de réouverture pour contenir la dynamique naturelle (maintien d'un milieu semi-ouvert) et rajeunir le stade de végétation.

Prairies hygrophiles à Molinie

Intitulé officiel : Prairies à Molinies sur sols calcaires ou argilo-limoneux (*Eu-Molinion*)

Code Natura 2000 : 6410

Code Corine-Biotope : 37.311

Présentation :

Il s'agit en fait de zones de « prairies » qui s'installent dans le fond des ravines d'érosion des sites des Serres. Elles constituent donc au fond des ravines une végétation plus dense et haute, parfois de moins d'un mètre de large mais étendue sur la longueur des ravines. Cet habitat contraste fortement avec les habitats de pelouses sèches qui les entourent. Sa présence témoigne de zones retenant plus l'eau, mais pouvant s'assécher drastiquement en été en surface.

Principales espèces :

Habitat de très faible importance en terme de superficie, il enrichit grandement la valeur floristique des sites des Serres, en fournissant des espèces plutôt répandues dans les zones humides à tendance tourbeuse. Espèces principales : *Molinia coerulea*, *Carex flacca*, *Dactylorhiza elata subsp. sesquipedalis*, *Plantago maritima subsp. serpentina*. C'est dans cet habitat que l'on trouve également une très rare espèce d'Orchidée des marais, *Epipactis palustris*.

Répartition sur le site :

Uniquement sur les sites des Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut (très faible superficie) et celui des Serres de Labastide-de-penne et de Belfort-du-Quercy.

| Site | État de conservation | Intérêt patrimonial | Potentialités locales |
|--|----------------------|--|---|
| Pelouses de Lalbenque | absent | | |
| Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne | ☺ |  (espèces hygrophiles dont <i>Epipactis palustris</i> , <i>Dactylorhiza elata</i> ssp. <i>sesquipedalis</i>) |  |
| Serres de St-Paul, St Barthélémy et Causse de Pech Tondut | ☹ |  (espèces hygrophiles potentielles) |  |

Menaces :

- Fermeture naturelle lente par colonisation d'arbustes hygrophiles (saules, corroyère..) ;
- Sur-piétinement en cas de pâturage des serres (notamment par les bovins) ;
- Conversion en terres agricoles des ensembles de serres érodées, après régularisation mécanique du relief.

Objectifs de conservation : (Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire).

- Compte tenu de la faible superficie de cet habitat et de son imbrication au sein des zones érodées colonisées par les pelouses, aucun objectif spécifique de conservation n'est envisageable. La conservation de l'habitat résultera de la conservation de l'ensemble des milieux ouverts alentour.

Prairies naturelles de fauche

Intitulé officiel : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*,
Sanguisorba officinalis)
Code Natura 2000 : 6510
Code Corine-Biotope : 38.2

Présentation :

Les prairies se reconnaissent à leur végétation dense et haute (environ 50 cm), généralement fauchées et / ou pâturées. Elles sont plus ou moins fertilisées.

Principales espèces :

Habitat présent sous deux formes :

Prairies à Gaudinie et Fétuque des prés : les prairies de fauche sont caractérisées par l'Avoine élevée ou Fromental (*Arrhenatherum elatius*), l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens* subsp. *flavescens*), la Marguerite (*Leucanthemum vulgare* subsp. *vulgare*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata* subsp. *glomerata*), le Pâturin des prés (*Poa pratensis*). Outre les espèces citées, quelques prairiales banales complètent le cortège ainsi que quelques espèces des pelouses calcicoles, comme notamment le Brome dressé (*Bromus erectus*), qui indiquent bien la similitude des substrats géologiques des pelouses et des prairies.

Prairies à Oenanthe faux-bouillage et Avoine élevé : l'absence de *Juncus* ssp. et la présence d'espèces de prairies comme par exemple le Gaillet vrai (*Galium verum*), l'Avoine élevée ou Fromental (*Arrhenatherum elatius*) nous permettent de classer ces prairies dans l'alliance du *Brachypodio rupestris* - *Centaureion nemoralis*. Cependant, ces prairies sont marquées par la présence d'espèces des prairies humides comme l'Orge faux-seigle (*Hordeum secalinum*), le Brome en grappes (*Bromus racemosus*), le Cumin des prés (*Silaum silaus*), l'Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*), le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), le Carex à épis distants (*Carex distans*). Ces communautés hygroclines font la transition avec l'alliance des prairies de fauche méso-hygrophiles du *Bromion racemosi*.

Sur les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut, cet habitat, dans sa variante la plus hygrophile, pourrait héberger des espèces à fort intérêt patrimonial du fait de sa continuité avec des prairies hors site accueillant, entre autres *Fritillaria meleagris*, *Orchis laxiflora*... (prairies inondables ne correspondant pas à un habitat d'intérêt communautaire, code corine 37.2).

Répartition sur le site : Présent sur les trois sites, cet habitat ne représente pas d'importantes superficies.

| Site | État de conservation | Intérêt patrimonial | Potentialités locales |
|--|----------------------|---|-----------------------|
| Pelouses de Lalbenque | ☹ | 🌸 | 🌸 |
| Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne | ☹ | 🌸 🌸 🌸 (Sur ce site, cet habitat représente une partie de l'habitat d'une espèce) | 🌸 |

| | | | |
|--|---|--|---|
| | | d'intérêt communautaire, le Damier de la Succise) | |
| Serres de St-Paul, St Barthélémy et Causse de Pech Tondut |  |  (potentiellement important dans les faciès les plus hygrophiles) |  |

Menaces :

- Abandon des pratiques de fauche et embroussaillage progressif ;
- Surpâturage et fauche trop précoce ;
- Fertilisation trop importante.

Objectifs de conservation : (Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire).

- Maintien des pratiques de fauche et de pâturage extensif ;
- Limitation des apports de fertilisation ;
- Fauche tardive de la végétation haute.
- Habitat d'espèce d'intérêt Communautaire : cf. la fiche espèce « Damier de la Succise »

Mégaphorbiaies

Intitulé officiel : Mégaphorbiaies eutrophes

Code Natura 2000 : 6430

Code Corine-Biotope : 37.1 et 37.7

Présentation :

Ce sont des formations dominées par de hautes herbes vivaces hygrophiles et qui se développent sur des sols humides méso-eutrophes à eutrophes, le plus souvent de façon linéaire en bordure des cours d'eau (fossés...) et quelquefois en lisière.

Principales espèces :

Ces formations sont généralement pauvres au niveau floristique, et d'un intérêt botanique assez faible (pas de plantes remarquables).

Espèces principales : *Filipendula ulmaria*, *Epilobium hirsutum*, *Hypericum tetrapterum*, *Eupatorium cannabinum*...

Répartition sur le site : Habitat rencontré uniquement sur les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut, en très petites superficies. Cet habitat se trouve mieux représenté dans les vallées à l'extérieur du site.

État de conservation :



Intérêt patrimonial :



(Habitat d'espèce d'intérêt Communautaire mais peu d'intérêt floristique et très faible représentation)

Potentialités locales :



Menaces :

- Colonisation par les espèces ligneuses ;
- Re-calibrage des berges des petits ruisseaux.

Objectifs de conservation :

Aucun (Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire sur les sites).

- Habitat d'espèce d'intérêt Communautaire : Ecaille chinée (*Calimorpha quadripunctaria*)
Cependant, la très faible superficie de cet habitat sur le seul site où il est recensé, ne permet pas d'envisager d'actions spécifiques. Sa présence plus importante à l'extérieur du site explique le fait que l'Ecaille chinée ait été rencontrée à l'intérieur du périmètre.

Parois rocheuses calcaires

Intitulé officiel : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Code Natura 2000 : 8210-10

Code Corine-Biotope : 62.1 et 62.1A

Présentation :

Ces formations sont localisées sur les quelques parois rocheuses verticales des vallons les plus encaissés. La végétation y est généralement clairsemée, souvent en sous-bois (pas de falaise assez haute sur les sites pour sortir de la strate arborescente) et composée notamment de plantes herbacées s'enracinant dans les fissures.

Principales espèces :

Cet habitat renferme surtout de petites fougères, *Asplenium ceterach*, *Asplenium trichomanes* et *Asplenium ruta-muraria*, accompagnées d'espèces des dalles ou de pelouses à sol superficiel, comme *Festuca marginata* ou *Teucrium chamaedrys*. Autres espèces moins régulières : *Silene saxifrage*, *Melica ciliata*.

Répartition sur le site : Extrêmement peu présent sur le site de Lalbenque (limité à quelques rares blocs apparents le long des chemins), cet habitat est un peu plus répandu sur les deux sites des Serres, qui sont entaillés par quelques vallons plus marqués dégageant quelques dizaines de mètres de parois calcaires verticales (n'excédant pas 5 mètres de haut).

État de conservation :



Intérêt patrimonial :



Potentialités locales :



(voir nulle).

Menaces :

Cet habitat n'est pas menacé.

Objectifs de conservation :

Aucun (Habitat naturel d'intérêt Communautaire secondaire sur les sites et superficie très faible, sans possibilité d'extension).

6 – ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

6.1 – Textes de référence

L'annexe II de la Directive “ Habitats ” est le texte de référence qui liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (futurs sites Natura 2000).

Ces espèces peuvent également présenter un intérêt patrimonial à l'échelle du Parc naturel régional ; cet intérêt a été précisé dans une étude réalisée par la DREAL de Midi-Pyrénées (étude DREAL). Trois niveaux ont été distingués : E – espèces exceptionnelles ; R – espèces remarquables ; I – espèces intéressantes.

6.2 – Espèces d'intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ”

Au cours des nombreuses prospections de terrain réalisées sur les sites (inventaires spécifiques, données des naturalistes locaux..), quatre espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive habitats ont été contactées.

Il s'agit de deux papillons, l'un de jour, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia subsp.aurinia*), l'autre étant un papillon de nuit ayant cependant des mœurs diurnes : l'Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*).

Tableau n°10 : Espèces d'intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ” recensées sur le site.

| Nom scientifique | Nom français | Famille | Valeur patrimoniale | | | | | | | | | Code Natura 2000 |
|------------------------------------|----------------------|--------------|-------------------------------|--------------------|-----------------------------|-----|-----|-----|-----|----|-----|------------------|
| | | | Annexe Directive “ Habitats ” | Espèce prioritaire | Espèce majeure pour le site | LRE | INV | COR | CB | LR | PN | |
| <i>Callimorpha quadripunctaria</i> | Ecaille chinée | Arctiidae | II | oui | | | | | | | | 1078 |
| <i>Euphydryas aurinia</i> | Damier de la succise | Nymphalidae | II | | oui | oui | V | oui | II | E | oui | 1065 |
| <i>Lucanus cervus</i> | Lucane cerf-volant | Lucanidae | II | | | | | | III | | | 1083 |
| <i>Cerambyx cerdo</i> | Grand Capricorne | Cerambycidae | II - IV | | oui | Oui | | | II | | Oui | 1088 |

Des suivis et inventaires complémentaires ont été réalisés en 2014 sur les lépidoptères, et notamment sur les espèces patrimoniales du site : le Damier de la Succise inscrit à la Directive « Habitats », et 2 espèces patrimoniales pour le département et le Parc, l'Aurore de Provence et l'Hermite.

Cette étude n'a pas porté sur l'Ecaille chinée, espèce considérée comme courante dans le département.

Les deux espèces de coléoptères, le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant, ont été découvertes par le Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées en 2014 et 2016 sur le site des Serres de Saint-Paul de Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut.

Carte n°12 : Espèces de papillons d'Intérêt Communautaire et remarquables des Serres et pelouses du Quercy Blanc.

6.3 – État de conservation

L'état de conservation de chaque espèce, ainsi que son intérêt patrimonial au niveau local a été estimé. L'état de conservation reflète l'importance des populations de l'espèce à l'échelle du site ; l'intérêt patrimonial traduit l'importance des populations du site pour la préservation de l'espèce au niveau local (Quercy) ; et enfin, les potentialités locales du site représentent l'abondance sur le site d'habitats potentiels de l'espèce.

Tableau n°11 : État des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site – Etudes de 1999 et 2014

| Espèces d'intérêt communautaire | Pelouses de Lalbenque | | | | | Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut | | | | | Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne | | | | |
|---------------------------------|---|--------------------|-----------------------|---------------------|---------------|--|---------------------------------|-----------------------|---------------------|---------------|--|---|-----------------------|---------------------|---------------|
| | État des populations | | État* de conservation | Intérêt patrimonial | Potentialités | État des populations | | État* de conservation | Intérêt patrimonial | Potentialités | État des populations | | État* de conservation | Intérêt patrimonial | Potentialités |
| | Nbre individus et/ou de sites | Taille populations | | | | Nbre individus et/ou de sites | Taille populations | | | | Nbre individus et/ou de sites | Taille populations | | | |
| Damier de la succise | Pas de sites recensés en 2014 4 petits sites en 1999 | - | f | f | M | 1 site 2 nids contactés | Très faible | f | F | M ? | 11 sites > 400 nids contactés | 2 très belles populations à Belfort du Quercy | M | F | F |
| Grand Capricorne | | | | | | | - | - | F | M ? | | | | | |
| Lucane cerf-volant | | | | | | | - | B | f | B ? | | | | | |
| Ecaille chinée | | | | | | 3 ind | Très faible Non cartographié | f | f | f | | | | | |

PM : f = faible ; M = Moyen ; F = Fort / B = Bon

Le Damier de la Succise a été observé sur les 3 sites mais essentiellement sur les sites « Pelouses de Lalbenque » et « Serres de Belfort du Quercy », le gros des populations se trouvant du côté de Belfort-du-Quercy (lieu-dit Poulailles). On y trouve en effet d'intéressantes stations à Succise des prés se développant en milieux méso-hygrophiles. Près de 400 nids ont été comptabilisés, chacun contenant une centaine de jeunes chenilles.

Sur les autres sites, le Damier n'a été trouvé que ponctuellement (2 ou 3 imagos à la fois seulement). C'est seulement sur Lalbenque qu'ont pu être définis 4 petits sites de reproduction.

L'Écaille chinée, est une espèce bien représentée au niveau local. Elle ne nécessite pas la mise en œuvre, sur le site, de mesures de gestion particulières ; elle ne fait l'objet d'aucune étude particulière dans le cadre du Document d'objectifs. La reconquête ou préservation des habitats de pelouses et landes participent de la préservation de l'espèce.

Les effectifs des deux espèces de coléoptères ne sont pas connus sur le site des Serres de Saint-Paul de Loubressac. Ces espèces ont été observés mais n'ont pas fait l'objet d'un inventaire systématique sur le site Natura 2000. L'état de conservation des populations de ces espèces n'est pas défini non plus actuellement.

7 – FICHES ESPECES

L'objectif de ces fiches Espèces est de regrouper les données essentielles concernant les deux espèces d'intérêt Communautaire figurant à l'annexe II de la Directive Habitat, recensées sur le site. Chaque fiche comporte les informations tant sur les aspects biologiques et écologiques de chacune d'elles, que sur les menaces et les mesures de gestion qui peuvent permettre de maintenir leurs populations dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Espèces contiennent les données suivantes :

Fiche espèce type

Nom scientifique et nom français de l'espèce

Code Natura 2000 : ----

Systématique : Classe, Ordre, Sous ordre, Famille

Statuts de protection en référence aux listes suivantes :

| | |
|--|---------------------|
| Directive Habitats : Annexes II, IV et V | Priorité éventuelle |
| Convention de Berne : Annexes II et III | |
| Liste Rouge UICN : Inscription | |
| Liste rouge nationale : Inscription | |
| Protection nationale : Protection légale en France | |

- **Distribution actuelle :** répartition de l'espèce sur le territoire national ;
- **Exigences écologiques et Habitat d'espèce :** Description succincte du milieu de vie de l'espèce, avec la caractérisation selon la Typologie Corine-Biotope des habitats d'espèce quand les données sont disponibles ;
- **Biologie :** Description succincte de la biologie de l'espèce, de son mode de vie ou d'alimentation ;
- **Observation sur le site :** Etat des populations et représentation de l'espèce sur le site ;
- **État de conservation de l'espèce** sur les sites :
 faible  moyen  bon
- **Intérêt patrimonial de l'espèce** sur les sites :
 faible,  moyen,  fort
- **Menaces :** Facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat d'espèce ou les populations sur les sites ;
- **Objectifs de conservation :** Objectifs à atteindre ou axes de travail pour permettre le maintien ou la restauration de l'habitat d'espèce ou des populations dans un état de conservation favorable sur les sites.

Écaille chinée
Callimorpha quadripunctaria

Prioritaire

Code Natura 2000 : 1078

Systematique : Insectes – Lépidoptères – Hétérocères – Arctiidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : Annexe II, espèce prioritaire
Convention de Berne : non
Liste rouge nationale : non
Protection nationale : non

Distribution actuelle :

Malgré un statut précaire (l'espèce est très inégalement répartie sur le territoire national), l'Écaille chinée ne fait pas partie des espèces menacées en France.

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Cette espèce, plutôt thermophile, colonise divers biotopes. Elle fréquente les bois clairs à proximité de milieux humides (berges et cours d'eau, sources, mégaphorbiaies, fossés, tallus, bords de routes et de canaux). D'une façon générale, elle exploite abondamment l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) et le Cirse maraîcher (*Cirsium palustre*). On peut également la rencontrer sur les pelouses sèches et landes.

Biologie :

Période de vol : L'Écaille chinée, papillon aux mœurs nocturnes et diurnes, apparaît à partir de juin et vole jusqu'en septembre.

Reproduction : La ponte a lieu en août sur les feuilles et l'éclosion des œufs 10 à 15 jours plus tard. La chenille passe l'hiver sans qu'il y ait à proprement parlé de diapause ; la reprise de la croissance à partir de mars s'achève par la métamorphose vers fin mai – les cocons sont construits dans la litière.

[Plantes hôtes pour la ponte : . Principalement le Pissenlit (*Taraxacum* sp.) ; autres espèces : oseille, ortie, lamier...]

Régime alimentaire : Cette espèce est opportuniste, mais marque une préférence nette pour l'Eupatoire chanvrine. La chenille est polyphage.

[Espèces de prédilection : . Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Cirse maraîcher (*Cirsium palustre*)]

Observation sur le site :

Aucune étude spécifique n'a donc été menée par rapport à cette espèce à l'occasion de la réalisation de cet état des lieux. L'espèce est néanmoins connue pour sa relative bonne représentation locale.

| Site | État de conservation | Intérêt patrimonial | Potentialités locales |
|--|---|---|---|
| Pelouses de Lalbenque | absent | | aucune |
| Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne | absent | |  |
| Serres de St-Paul, St Barthélémy et Causse de Pech Tondut |  |  (espèce prioritaire mais dont l'habitat est surtout localisé en dehors du site) |  |

Menaces :

- Localement, l'espèce peut se raréfier suite à la modification de ses habitats, notamment à la suite du drainage des zones humides, du calibrage des cours d'eau et des fossés, de la densification naturelle ou artificielle des ripisylves, du traitement mécanique ou chimique des bords de route.

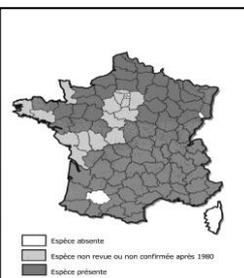
Objectifs de conservation :

- Préserver les quelques linéaires de mégaphorbiaies du site de Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut, habitats importants de l'espèce qui représentent cependant une très faible superficie (habitat ponctuel).
- Favoriser d'une façon générale la végétation herbacée sur les rives des cours d'eau, dans les fossés et canaux par un entretien par la fauche, en évitant les traitements chimiques des bords de route.

Damier de la Succise*Euphydryas aurinia ssp. Aurinia***Code Natura 2000 : 1065****Systématique :** Insectes – Lépidoptères – Rhopalocères – Nymphalidés**Distribution actuelle et statuts de protection :**

Présent dans toute la France, mais peu abondant.

Dans le Lot et alentour, répartition discontinue. Il existe d'importantes colonies dans le Quercy Blanc (marnes et calcaires lacustres tertiaires) et sur les collines de la vallée du Lot (calcaires Kimméridgiens). Ailleurs, on le trouve dans le Haut Ségala (sol cristallin), la vallée de la Dordogne, la Bouriane; rare sur le causse de Limogne, absent du causse de Gramat.

**Statuts de protection**

Directive Habitats : Annexe II

Convention de Berne : Annexe II

Liste rouge nationale : Espèce en danger

Protection nationale : oui

Exigences écologiques et Habitat d'espèce :

Surtout à l'étage collinéen et montagnard.

L'adulte fréquente les milieux herbacés ouverts, richement fleuris au printemps, humides ou secs, lisières de bois de feuillus ou de résineux, clairières sur sol calcaire ou acide, landes humides, friches agricoles. Ce sont toujours des emplacements abrités et ensoleillés, souvent fermés par des haies ou des lisières.

Sur les Serres, l'espèce se rencontre principalement sur les pentes marneuses faibles, parfois anciennement cultivées, qui abritent de grandes concentrations de Succise des prés. On trouve aussi quelques foyers de reproduction secondaires sur Scabieuse colombaria.

Sur Lalbenque, la reproduction semble se faire dans des friches post-culturelles.

Biologie :Plantes-hôtes dans le Quercy :

La Succise des prés (*Succisa pratensis*) est la principale. Elle se rencontre dans les prairies et pelouses humides. Dans les zones plus sèches, la Scabieuse colombaria (*Scabiosa colombaria*) semble être l'unique plante-hôte du Damier de la Succise. Elle pousse notamment dans les pelouses mésoxérophiles et dans les friches post-culturelles mésophiles. Une autre plante voisine, la Scabieuse à fleurs blanches (*Cephalaria leucantha*), qui croît dans les pelouses sèches sur calcaires du Kimméridgien, est également une plante-hôte avérée, de même que le Chèvrefeuille d'Etrurie (*Lonicera etrusca*).

Cycle biologique :

Les adultes volent de début avril à début juin dans le Quercy, en une seule génération.

En mai, la femelle pond ses œufs en paquets (jusqu'à 250 œufs) au revers des feuilles de la plante-hôte. Au mois de juin, les chenilles éclosent et consomment les feuilles sous lesquelles

elles tissent une toile. Elles restent groupées entre chenilles d'une même ponte (comportement grégaire), mais peuvent s'éloigner du nid au cours de la journée. Après la troisième mue, elles hivernent dans une toile de soie à la base des plantes. Elles ne se ré-alimentent qu'au printemps. Au mois d'avril, on les trouve isolément cherchant un endroit pour se nymphoser. Le stade nymphal dure environ deux semaines, précédant la transformation en chrysalide. Les chrysalides se suspendent aux tiges et aux feuilles dans une végétation basse dense.

Activité : Diurne. L'adulte est relativement sédentaire et s'éloigne peu des zones de reproduction (faible dispersion). Les femelles sont assez peu mobiles et ont un vol plus lent que les mâles. L'adulte fréquente de nombreuses fleurs, tels que la Renoncule âcre, la Moutarde sauvage, la Knautie des champs, le Cornouiller sanguin, le Thym précoce (très fréquenté en pelouse sèche).

Observation sur les sites :

- « Serres de Belfort-du-Quercy / Labastide-de-Penne » : très présent, zones de reproduction.
- « Pelouses de Lalbenque » : présence ponctuelle de quelques adultes, zones de reproduction potentielle.
- « Serres de Saint-Paul, Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut » : 1 adulte contacté.

| Site | État de conservation | Intérêt patrimonial | Potentialités locales |
|---|----------------------|---------------------|-----------------------|
| Pelouses de Lalbenque | ☹ | 🌸 | 🌸 |
| Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne | 😊 | 🌸 🌸 🌸 | 🌸 🌸 🌸 |
| Serres de St-Paul, St-Barthélémy et Causse de Pech Tondut | ☹ | 🌸 | 🌸 🌸 |

Menaces :

- Les populations de Damiers sont menacées par une modification de la couverture végétale, soit par un phénomène naturel d'évolution des zones de friches post-culturelles vers des stades plus fermés, soit par la (re-)mise en culture ou par retournement des parcelles à Succises.
- L'autre danger vient du pâturage des parcelles au moment des pontes, qui prive les adultes de leur plante-hôte ou peut détruire les pontes.

Objectifs de conservation :

- La priorité est le maintien de la population de Belfort-du-Quercy (Pech Agude et alentour), où la concentration de la population de Damiers sur une faible surface devrait faciliter sa gestion conservatoire. Outre le maintien en état du site, il serait intéressant de conserver les bordures de champs et de prairies, voire de créer de nouvelles friches, favorables à la dispersion vers d'autres zones moins fréquentées par l'espèce (mise en relation des populations).
- Un pâturage extensif en hiver permettrait de maintenir la végétation (gestion de type agri-environnementale). Sur les Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne ce pâturage serait de type bovin ou équin.

- Dans les secteurs sans pâturage, il pourrait être pratiqué une fauche hivernale partielle en rotations pluriannuelles avec exportation des produits de fauche (gestion de type « conservatoire »).
-

Grand capricorne

Cerambyx cerdo



Photo : L. Hlasek

Code Natura 2000 : 1088

Systématique :

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Cérambycides

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale :

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Lié aux vieux chênes fréquents en Midi-Pyrénées, *Cerambyx cerdo* est susceptible d'être présent sur l'ensemble des zones abritant ces arbres : bois, forêts, haies et même zones ouvertes avec arbres isolés.

Biologie

Période de vol : juin-septembre.

Reproduction : des œufs blancs et presque cylindriques sont déposés isolément dans les anfractuosités et les blessures d'arbres. La larve, xylophage, se développe pendant 31 mois dans le bois sénescant et déperissant de différentes espèces de chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*, *Q. pubescens*, *Q. ilex* et *Q. suber*). La nymphose a lieu en fin d'été et en automne dans une loge obturée par un bouchon calcaire et reliée à une galerie débouchant à l'air libre.

L'adulte éclot cinq à sept semaines après la nymphose mais passe l'hiver dans la loge nymphale pour ne sortir qu'à partir de juin.

Comportement : Les adultes ont généralement une activité crépusculaire et nocturne.

Régime alimentaire : La larve est xylophage. L'adulte se nourrit de sève d'arbres blessés et de fruits mûrs.

Distribution actuelle

Espèce principalement méridionale (Moyen-Orient, Europe centrale et méridionale). En France, le Grand Capricorne est de plus en plus rare en allant vers le Nord. Dans le Lot, cette espèce est répartie sur l'ensemble du département (Com. F. Burle).

Observation sur les sites

L'espèce a été contacté une fois, le 20/03/2016 (Glémarec Erwan & Gouix Nicolas) sur le sous-site « Serres de Saint-Paul-de-Loubressac et de Saint-Barthélémy, et cause de Pech Tondut ».

| Site | État de conservation | Intérêt patrimonial | Potentialités locales |
|---|----------------------|--|---|
| Pelouses de Lalbenque | - | - | - |
| Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne | - | - | - |
| Serres de St-Paul, St-Barthélémy et Causse de Pech Tondut | - |  |  |

Menaces

Cette espèce est commune sur l'ensemble du département.

Inféodé aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* n'est menacé que par l'abattage systématique de ces vieux arbres.

Objectifs de conservation

- favoriser le maintien de vieux chênes indispensables à sa présence : cette mesure est la plus à même de contribuer à la préservation d'une population lotoise bien portante ;
- favoriser le maintien d'îlots d'arbres sénescents afin de favoriser cette espèce et l'ensemble du cortège des insectes saproxyliques (dont, éventuellement, *Limoniscus violaceus* et *Osmoderma eremita*, coléoptères saproxyliques de la Directive, présents sur des sites lotois caussenards et limarguais).

Lucane cerf-volant

Lucanus cervus



Photo : E. Barthe, 2005

Code Natura 2000 : 1083

Systématique :

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Lucanidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

La larve, saproxylophage, est inféodée aux souches et systèmes racinaires d'arbres morts ou déperissants en milieu forestier ou semi-ouvert. Cette espèce tient donc une place importante dans les écosystèmes forestiers par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.

L'adulte en vol est susceptible d'être rencontré dans tous les milieux terrestres naturels.

Biologie

Période de vol : La période de vol des adultes mâles est relativement courte (aux alentours d'un mois) de mai à juillet. Alors que les femelles, à la recherche de sites de ponte, peuvent être visibles jusqu'en août.

Reproduction : Les œufs sont déposés par la femelle près de souches ou de vieux arbres. La nymphose a lieu dans une loge aménagée par la larve dans le sol, à proximité des racines, après un développement larvaire de 5-6 ans en moyenne. L'adulte passe l'hiver dans cette loge et ne sort qu'à la belle saison.

Comportement : l'espèce, nocturne, est active dès la fin de l'après-midi.

Régime alimentaire : la larve est saproxylophage, elle consomme le bois mort (chênes et autres feuillus). Les adultes se nourrissent de la sève des arbres blessés.

Distribution actuelle

Présente dans toute la France, *Lucanus cervus* est une espèce européenne dont l'aire de distribution s'étend jusqu'à la Mer Caspienne et au Proche Orient.

Dans le Lot, le Lucane est présent partout.

Observation sur les sites

L'espèce a été contacté une fois, le 11/06/2014 (Glémarec Erwan) sur le sous-site « Serres de Saint-Paul-de-Loubressac et de Saint-Barthélémy, et cause de Pech Tondut ».

Cette espèce étant commune sur l'ensemble du département et non menacée, le site ne revêt pas une responsabilité majeure dans sa préservation.

| Site | État de conservation | Intérêt patrimonial | Potentialités locales |
|--|----------------------|--|---|
| Pelouses de Lalbenque | - | - | - |
| Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-penne | - | - | - |
| Serres de St-Paul, St-Barthélémy et Causse de Pech Tondut | - |  |  |

Menaces

En déclin dans la partie Nord de son aire, le Lucane Cerf-volant ne semble pas menacé en France, ni même dans le Lot où il est encore rencontré très fréquemment.

Cependant, les facteurs limitants pour cette espèce sont :

- l'arrachage ou la destruction systématique des souches d'arbres et des arbres morts ;
- la disparition des arbres dans les haies du bocage.

Objectifs de conservation

- maintenir des haies arborées et des arbres sénescents en milieu boisé ;
- sensibiliser les propriétaires pour la conservation des souches de feuillus.

8 – AUTRES ESPECES REMARQUABLES

8.1 – Textes de référence

Les tableaux de synthèse pages suivantes (Tableaux n°12 à n°16) présentent la liste des espèces végétales et animales du site présentant une valeur patrimoniale notable :

- A = Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut ;
- B = Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne ;
- C = Pelouses de Lalbenque.

Afin de préciser la valeur patrimoniale de chacune de ces espèces, nous avons fait appel dans ces tableaux aux listes de références présentées en **Annexe 1 – Guide de lecture des tableaux de synthèse sur la faune et la flore.**

Tableau n°12 : Bilan des espèces à forte valeur patrimoniale sur le site

| Listes de référence | | Nombre d'espèces d'intérêt patrimonial du site concernées | |
|--|----------------------------------|---|------------------|
| | | Espèces végétales | Espèces animales |
| Directive « Habitats » | Annexe II | – | 2 |
| | Annexe IV | – | 5 |
| | Annexe V | 2 | – |
| Directive « Oiseaux » | Annexe I | – | 7 |
| Convention de Berne | Espèces strictement protégées | – | 7 |
| | Espèces protégées | – | 4 |
| Protection nationale | | 4 | 11 |
| Listes rouges de la flore et de la faune menacées en France | Espèces prioritaires / en danger | 1 | 2 |
| | Espèces vulnérables | – | 2 |
| | Espèces à surveiller | 3 | 1 |
| Espèces patrimoniales du PNRCQ | Espèces Très Exceptionnelles | 2 | 2 |
| | Espèces Exceptionnelles | 13 | 15 |
| | Espèces Assez Exceptionnelles | 13 | 19 |
| | | | |

Cartes n°13 et 14 : Autres espèces de faune et de flore remarquables.

8.2 – Espèces végétales remarquables

8.2.1 – Les plantes protégées

Aucune des plantes découvertes n'est signalée à l'annexe II, ni à l'annexe IV de la Directive Habitats, mais il existe deux espèces inscrites à l'annexe V : le Narcisse à feuilles de jonc (*Narcissus assoanus* (= *N. juncifolius*)) et le Fragon petit houx (*Ruscus aculeatus*).

Cinq plantes recensées sont inscrites sur la liste nationale des espèces protégées :

- la Sabline des Chaumes (*Arenaria controversa*),
- le pied d'Alouette de Bresse (*Delphinium verdunense*),
- la Nigelle de France (*Nigella gallica*)
- l'orchis punaise (*Anacamptis coriophora* subsp. *Fragrans*)
- le Scirpe à une écaille (*Eleocharis uniglumis*)

8.2.2 – Les plantes menacées

Un seul des taxons recensés est mentionné dans la liste des espèces prioritaires du Livre Rouge de la Flore menacée de France (UICN France & MNHN, 2014) : il s'agit de la Nigelle de France, *Nigella gallica*.

8 espèces sont recensées dans le Livre Rouge de la Flore menacée de Midi-Pyrénées.

8.2.3 – Les Orchidées

Ce sont **29 espèces d'orchidées qui ont pu être observées** sur les sites.

Tableau n°13 : Les espèces d'Orchidées recensées sur les sites.

| |
|---|
| Anacamptis coriophora (L.) Bateman, Pridgeon & Chase subsp. fragrans (Pollini) Bateman, Pridgeon & Chase |
| Anacamptis laxiflora (Lam.) Bateman, Pridgeon & Chase |
| Anacamptis morio (L.) Bateman, Pridgeon & Chase |
| Anacamptis pyramidalis (L.) Rich. subsp. pyramidalis |
| Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce |
| Cephalanthera rubra (L.) Rich. |
| Dactylorhiza elata (Poir.) Soó subsp. sesquipedalis (Willd.) Soó |
| Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser |
| Epipactis helleborine (L.) Crantz subsp. helleborine |
| Epipactis microphylla (Ehrh.) Sw. |
| Epipactis muelleri Godfery |
| Epipactis palustris (L.) Crantz |
| Gymnadenia conopsea (L.) R.Br. subsp. conopsea |
| Himantoglossum hircinum (L.) Spreng. subsp. hircinum |
| Limodorum abortivum (L.) Sw. |

Listera ovata (L.) R.Br.

Ophrys apifera Huds. subsp. apifera var. apifera

Ophrys araneola Rchb.

Ophrys aranifera Huds.

Ophrys insectifera L.

Ophrys lutea Cav.

Ophrys scolopax Cav. subsp. scolopax

Orchis anthropophora (L.) All.

Orchis purpurea Huds.

Orchis simia Lam.

Platanthera chlorantha (Custer) Rchb. subsp. chlorantha

Serapias lingua L.

Serapias vomeracea (Burm.) Briq.

x Dactyloдения jeanjeanii (G.Keller) Aver.

Tableau n°14 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site.

| FAMILLE | PN | PR | PD | DH | DO | LRMP | LRN | CBern | DET_ZNIEFF | Valeur patrimoniale PnrCQ | NOM VALIDE | CARACTERISATION ECOLOGIQUE |
|-----------------|----|----|----|----|----|------|-----|-------|------------|---------------------------|--|---|
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Achillea millefolium L. subsp. millefolium | prairies médioeuropéennes, mésohydriques |
| Ranunculaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | E | Adonis flammea Jacq. | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Lamiaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Ajuga chamaepitys (L.) Schreb. subsp. chamaepitys | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Alliaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Allium vineale L. | friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes |
| Orchidaceae | 1 | - | - | - | - | x | - | - | 1 | E | Anacamptis coriophora (L.) Bateman, Pridgeon & Chase subsp. fragrans (Pollini) Bateman, Pridgeon & Chase | prés paratourbeux méditerranéens, basophiles |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | AE | Anacamptis laxiflora (Lam.) Bateman, Pridgeon & Chase | prairies médioeuropéennes, hygrophiles de niveau topographique moyen, thermoatlantiques, fauchées |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Anacamptis morio (L.) Bateman, Pridgeon & Chase | pelouses acidophiles médioeuropéennes, planitiales-collinéennes |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Anacamptis pyramidalis (L.) Rich. subsp. pyramidalis | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques |
| Primulaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Anagallis arvensis L. | - |
| Primulaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Anagallis foemina Mill. | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | x | - | - | 1 | E | Anthemis altissima L. | annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Anthemis arvensis L. | - |
| Rosaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Aphanes arvensis L. | annuelles commensales des cultures acidophiles, mésohydriques, mésothermes |
| Ericaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | - | Arctostaphylos uva-ursi (L.) Spreng. subsp. crassifolius (Braun-Blanq.) L.Villar | landes psychrophiles montagnardes, xérophiles, des adrets, neutroclines |
| Caryophyllaceae | 1 | - | - | - | - | x | - | - | 1 | E | Arenaria controversa Boiss. | tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes |
| Poaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl subsp. bulbosum (Willd.) Schübler & G.Martens | ourlets externes acidophiles médioeuropéens, atlantiques, planitiales-collinéens |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | AE | Artemisia alba Turra | pelouses basophiles sub/supraméditerranéennes, mésoxérophiles, des adrets à l'ouest du Rhône |
| Poaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Avena barbata Link | friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes à subméditerranéennes |

| | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|--|--|
| Poaceae | - | - | - | - | 0 | - | - | - | 0 | - | <i>Avena fatua</i> L. subsp. <i>fatua</i> | annuelles commensales des cultures basophiles |
| Apiaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | AE | <i>Bifora radians</i> M.Bieb. | annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles |
| Poaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Bromus sterilis</i> L. | friches annuelles, subnitrophiles, médioeuropéennes |
| Apiaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | E | <i>Bupleurum rotundifolium</i> L. | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Campanulaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Campanula glomerata</i> L. | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | AE | <i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC. | pelouses basophiles médioeuropéennes méridionalo-occidentales |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | AE | <i>Catananche caerulea</i> L. | pelouses basophiles sub/supraméditerranéennes, marnicoles, mésohygrophiles |
| Apiaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | AE | <i>Caucalis platycarpus</i> L. | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Centaurea scabiosa</i> L. | - |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Centaurea solstitialis</i> L. subsp. <i>solstitialis</i> | friches annuelles, nitrophiles, thermophiles, estivales, xérophiles |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce | sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, montagnards, des adrets |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich. | sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, montagnards, des adrets |
| Scrophulariaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Chaenorhinum minus</i> (L.) Lange | - |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. var. <i>arvense</i> | friches vivaces xérophiles européennes |
| Ranunculaceae | - | - | - | - | x | - | - | - | 1 | AE | <i>Consolida regalis</i> Gray | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Convolvulaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Convolvulus arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i> | friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, médioeuropéennes, psychrophiles |
| Fabaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Coronilla scorpioides</i> (L.) W.D.J.Koch | tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, mésoméditerranéennes, de l'intérieur des terres |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Crepis foetida</i> L. | tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, subméditerranéennes |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | E | <i>Dactylorhiza elata</i> (Poir.) Soó subsp. <i>sesquipedalis</i> (Willd.) Soó | tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, basophiles |
| Boraginaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Echium vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i> | friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes |
| Cyperaceae | - | x | - | - | - | x | - | - | 1 | E | <i>Eleocharis uniglumis</i> | prairie humide |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | E | <i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes, montagnardes |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz subsp. <i>helleborine</i> | sous-bois herbacés médioeuropéens, planitiaires à montagnards |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | E | <i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw. | sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, mésohydriques, planitiaires-collinéens |

| | | | | | | | | | |
|-------------------------|---|---|---|---|---|----|----------------------------|--|--|
| Orchidaceae | - | - | - | - | 0 | AE | Epipactis muelleri Godfery | ourlets basophiles médioeuropéens, xérophiles, occidentaux | |
| Orchidaceae | - | - | x | - | x | 1 | TE | Epipactis palustris (L.) Crantz | tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, basophiles |
| Euphorbiaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Euphorbia exigua L. subsp. exigua | tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes |
| Euphorbiaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Euphorbia falcata L. subsp. falcata | annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles |
| Euphorbiaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Euphorbia helioscopia L. | annuelles commensales des cultures sarclées basophiles, médioeuropéennes, mésothermes |
| Polygonaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Fallopia convolvulus (L.) Á.Löve | annuelles commensales des cultures |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Filago vulgaris Lam. | tonsures annuelles basophiles, européennes |
| Papaveraceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Fumaria officinalis L. subsp. officinalis | annuelles commensales des cultures sarclées basophiles, médioeuropéennes, mésothermes |
| Papaveraceae | - | - | - | - | - | 1 | - | Fumaria parviflora Lam. | annuelles commensales des cultures basophiles |
| Lamiaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Galeopsis angustifolia Ehrh. ex Hoffm. subsp. angustifolia | annuelles pionnières des éboulis médioeuropéens |
| Rubiaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Galium aparine L. subsp. aparine | friches annuelles européennes |
| Rubiaceae | - | - | - | - | - | 1 | E | Galium tricornutum Dandy | annuelles commensales des cultures basophiles |
| Rubiaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Galium verum L. | - |
| Fabaceae | - | - | - | - | - | 0 | AE | Genista hispanica L. | garides basophiles sub/supraméditerranéennes, mésohydriques, thermophiles |
| Iridaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Gladiolus italicus Mill. | friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Gymnadenia conopsea (L.) R.Br. subsp. conopsea | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohygrophiles marnicoles, mésothermes |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Himantoglossum hircinum (L.) Spreng. subsp. hircinum | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales |
| Hypericaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Hypericum perforatum L. subsp. perforatum | friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes |
| Brassicaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Iberis amara L. | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Scrophulariaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Kickxia elatine (L.) Dumort. subsp. elatine | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Scrophulariaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Kickxia spuria (L.) Dumort. | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Caprifoliaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Knautia arvensis (L.) Coult. | ourlets basophiles médioeuropéens mésohydriques, planitiaires-collinéens |
| Caprifoliaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Knautia maxima (Opiz) J.Ortmann | mégaphorbiaies subalpines à montagnardes, mésohydriques oligotrophiles, basophiles, sciaphiles |
| Lamiaceae | - | - | - | - | - | 0 | - | Lamium hybridum Vill. | annuelles commensales des cultures sarclées basophiles, médioeuropéennes, mésothermes |

| | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|--|---|
| Campanulaceae | - | - | - | - | - | - | - | 1 | E | Legousia hybrida (L.) Delarbre | annuelles commensales des cultures basophiles |
| Campanulaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Legousia speculum-veneris (L.) Chaix | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Leucanthemum vulgare Lam. subsp. vulgare | prairies médioeuropéennes, mésohydriques |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Limodorum abortivum (L.) Sw. | sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, mésohydriques, planitiaires-collinéens |
| Plantaginaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Linaria repens (L.) Mill. | - |
| Plantaginaceae | - | - | - | - | - | - | - | 1 | E | Linaria simplex Desf. | tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes |
| Plantaginaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Linaria vulgaris Mill. | - |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Listera ovata (L.) R.Br. | sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, hygrophiles |
| Boraginaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Lithospermum arvense L. | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |
| Poaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Lolium perenne L. | prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées |
| Malvaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Malva cretica Cav. | friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes à subméditerranéennes |
| Fabaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Medicago lupulina L. subsp. lupulina | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques |
| Fabaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Medicago orbicularis (L.) Bartal. | friches annuelles européennes, subnitrophiles |
| Fabaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Medicago sativa L. subsp. sativa | friches vivaces mésoxérophiles, médioeuropéennes |
| Euphorbiaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Mercurialis annua L. subsp. annua | annuelles commensales des cultures |
| Asparagaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Muscari comosum (L.) Mill. | friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes |
| Brassicaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | AE | Myagrum perfoliatum L. | annuelles commensales des cultures basophiles |
| Boraginaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Myosotis discolor Pers. subsp. discolor | annuelles commensales des cultures acidophiles, mésohydriques, mésothermes |
| Amaryllidaceae | - | x | x | V | x | - | - | 1 | E | Narcissus assoanus | |
| Ranunculaceae | 1 | - | - | - | x | V | - | 1 | TE | Nigella gallica Jord. | annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles |
| Fabaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Onobrychis viciifolia Scop. | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes |
| Fabaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Ononis spinosa L. subsp. maritima (Dumort. ex Piré) P.Fourn. var. maritime | pelouses sabulicoles européennes, maritimes, calcicoles |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Ophrys apifera Huds. subsp. apifera var. apifera | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Ophrys araneola Rchb. | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes |

| | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|---|--|
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Ophrys aranifera</i> Huds. | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Ophrys insectifera</i> L. | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | AE | <i>Ophrys lutea</i> Cav. | pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Ophrys scolopax</i> Cav. subsp. <i>scolopax</i> | pelouses basophiles mésoméditerranéennes, mésoxérophiles |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Orchis anthropophora</i> (L.) All. | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Orchis purpurea</i> Huds. | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques, mésothermes |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Orchis simia</i> Lam. | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésohydriques |
| Papaveraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Papaver dubium</i> L. subsp. <i>dubium</i> | annuelles commensales des cultures acidophiles, mésohydriques, mésothermes |
| Papaveraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Papaver rhoeas</i> L. subsp. <i>rhoeas</i> | annuelles commensales des cultures basophiles |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb. subsp. <i>chlorantha</i> | ourlets basophiles médioeuropéens mésohygrophiles, marnicoles, planitiaires-colliniens |
| Polygonaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Polygonum aviculare</i> L. subsp. <i>aviculare</i> | annuelles commensales des cultures |
| Rosaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Potentilla reptans</i> L. | prairies européennes, hygrophiles |
| Ranunculaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Ranunculus arvensis</i> L. | annuelles commensales des cultures basophiles |
| Resedaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Reseda lutea</i> L. subsp. <i>lutea</i> | friches vivaces xérophiles européennes |
| | - | - | - | V | - | - | - | - | 0 | - | <i>Ruscus aculeatus</i> | Boisements |
| Lamiaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Salvia pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i> | pelouses basophiles médioeuropéennes |
| Caprifoliaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Scabiosa columbaria</i> L. subsp. <i>columbaria</i> | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, xérophiles |
| Apiaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Scandix pecten-veneris</i> L. subsp. <i>pecten-veneris</i> | annuelles commensales des cultures basophiles |
| Crassulaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Sedum album</i> L. subsp. <i>album</i> | pelouses vivaces des lithosols compacts (dalles), subméditerranéennes à continentales-montagnardes, basophiles |
| Asteraceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Senecio vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i> | annuelles commensales des cultures |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Serapias lingua</i> L. | pelouses acidophiles méditerranéennes |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | AE | <i>Serapias vomeracea</i> (Burm.) Briq. | pelouses acidophiles méditerranéennes |
| Poaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv. | annuelles commensales des cultures acidophiles, mésohydriques, thermophiles |
| Rubiaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | <i>Sherardia arvensis</i> L. var. <i>arvensis</i> | annuelles commensales des moissons basophiles, mésothermes |

| | | | | | | | | | | | |
|------------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|--|--|
| Lamiaceae | - | - | - | - | x | - | - | 1 | E | Sideritis peyrei Timb.-Lagr. subsp. guillonii (Timb.-Lagr.) Coulomb | pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, xérophiles, planitiales à montagnardes |
| Caryophyllaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Silene vulgaris (Moench) Garcke subsp. vulgaris | friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, médioeuropéennes, thermophiles |
| Lamiaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Stachys recta L. | pelouses basophiles médioeuropéennes |
| Caprifoliaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Succisa pratensis Moench | tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines |
| Lamiaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Teucrium botrys L. | tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes |
| Lamiaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | E | Teucrium scordium L. | - |
| Thymelaeaceae | - | - | - | - | x | - | - | 1 | AE | Thymelaea passerina (L.) Coss. & Germ. | annuelles commensales des cultures basophiles |
| Apiaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Tordylium maximum L. | friches vivaces xérophiles européennes |
| Apiaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Torilis arvensis (Huds.) Link | - |
| Apiaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Torilis arvensis (Huds.) Link subsp. purpurea (Ten.) Hayek var. heterophylla (Guss.) Burnat | - |
| Verbenaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Verbena officinalis L. | friches vivaces mésoxérophiles, médioeuropéennes |
| Violaceae | - | - | - | - | - | - | - | 0 | - | Viola arvensis Murray subsp. arvensis | annuelles commensales des cultures |
| Orchidaceae | - | - | - | - | - | - | - | - | - | x Dactylodenia jeanjeanii (G.Keller) Aver. | - |

Légendes :

AE : Assez exceptionnel, E : Exceptionnel, TE : Très exceptionnel

0 : Non / 1 : Oui

Tableau n°15 : Batraciens, Reptiles et Oiseaux remarquables recensés sur les sites.

| Nom scientifique | Nom français | Famille | Intérêt PNRCQ | Liste de référence | | | | | | | Répart. | | Sites Natura 2000 | | |
|-------------------------|---------------------------|----------------|------------------|--------------------|----|----|-----|-----|-----|----|---------|-----|-------------------|---|---|
| | | | | UICN | DH | DO | CB | LR | LRO | PN | LA | END | A | B | C |
| Amphibiens | | | | | | | | | | | | | | | |
| Alytes obstetricans | Crapaud accoucheur | Discoglossidae | I | | | | II | | | X | | | | | X |
| Hyla meridionalis | Rainette méridionale | Hylidae | R | | IV | | II | | | X | X | | X | X | |
| Pelodytes punctatus | Pelodyte ponctué | Pelobatidae | I | | | | III | Vul | | X | | X | | | X |
| Reptiles | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coluber viridiflavus | Couleuvre verte et jaune | Colubridae | I | | IV | | II | | | X | | | | | |
| Elaphe longissima | Couleuvre d'esculape | Colubridae | I | | IV | | II | | | X | | | X | | |
| Lacerta agilis | Lézard des souches | Lacertidae | R | | IV | | II | Ind | | X | X | | X | | |
| Lacerta lepida | Lézard ocellé | Lacertidae | R | | | | II | Vul | | X | X | | X | | X |
| Malpolon monspessulanus | Couleuvre de Montpellier | Colubridae | E | | | | III | | | X | | | X ? | | |
| Oiseaux | | | | | | | | | | | | | | | |
| Anthus campestris | Pipit rousseline | Motacillidae | I | | | I | II | | | X | | | X | X | X |
| Asio flammeus | Hibou des marais | Strigidae | | | | I | II | E | | X | | | X | | |
| Burhinus oedicnemus | Oedicnème criard | Burhinidae | I | | | I | II | | | X | | | | X | X |
| Caprimulgus europaeus | Engoulevent d'europe | Caprimulgidae | I | | | I | II | | | X | | | | X | |
| Circaetus gallicus | Circaete Jean le blanc | Accipitridae | I | | | I | II | | | X | | | X | | X |
| Circus cyaneus | Busard saint martin | Accipitridae | R | | | I | II | | | X | | | | X | |
| Emberiza hortulana | Bruant ortolan | Emberizidae | I | | | I | III | | | X | | | X | X | X |
| Falco subbuteo | Faucon hobereau | Falconidae | I | | | | II | | | X | | | X | X | X |
| Lanius collurio | Pie grièche écorcheur | Laniidae | I | | | I | II | | | X | | | X | X | X |
| Lanius excubitor S.L. | Pie grièche grise | Laniidae | R | | | | II | | | X | | | | X | |
| Lanius senator | Pie grièche à tête rousse | Laniidae | I | | | | II | | | X | | | X | X | |
| Lullula arborea | Alouette lulu | Alaudidae | I | | | | II | | | X | | | X | X | X |
| Otus scops | Hibou petit duc | Strigidae | R | | | | II | | | X | | | | X | |
| Sylvia hortensis | Fauvette orphée | Muscicapidae | R | | | | II | | | X | | | | | X |
| Petronia petronia | Moineau soulcie | Ploceidae | R | | | | II | | | X | | | X | | |

Tableau n°16 : Insectes remarquables recensés sur les sites.

| Nom scientifique | Nom français | Famille | Intérêt PNRCC | Listes de référence | | | | | | | | Répart. | | Sites Natura 2000 | | | |
|---|---------------------------|---------------------|---------------|---------------------|-----|-----|------|----|----|----|----|---------|----------|-------------------|---|----------|----------|
| | | | | LRE | INV | COR | UICN | DH | CB | LR | PN | LA | END | A | B | C | |
| Papillons | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Anthocharis belia ssp. euphenoides | Aurore de provence | Lépidoptères | E | | | | | | | | | | X | | | X | X |
| Polyommatus dorylas | Azuré du mélilot | Lépidoptères | R | | | | | | | | | | | C | | | X |
| Polyommatus escheri | Azuré du plantainr | Lépidoptères | R | | | | | | | | | | X | | | X | |
| Maculinea arion | Azuré du serpolet | Lépidoptères | I | X | E | X | | IV | II | E | X | | | | X | | |
| Satyrus ferula ssp. petrocoriensis | Grande coronide | Lépidoptères | I | | | | | | | | | | X | | X | X | X |
| Chazara briseis | Hermite | Lépidoptères | E | | | | | | | | | | X | | | X | X |
| Pyrgus onopordi | Hespérie de la malope | Lépidoptères | R | | | | | | | | | | X | | | X | |
| Pontia daplidice | Marbré de vert | Lépidoptères | R | | | | | | | | | | | | | X | |
| Brenthis hecate | Nacré de la filipendule | Lépidoptères | R | X | V | X | | | | | | | X | X | X | | |
| Carcharodus lavatherae | Hespérie de l'Epiare | Lépidoptères | E | | | | | | | | | | | | | | |
| Libellules | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coenagrion scitulum | Agrion mignon | Odonates | R | X | X | X | | | | | | | | | | X | |
| Calopteryx haemorrhoidalis | Caloptérix méditerranéen | Odonates | R | | | | | | | | | | X | | | X | |
| Criquets et sauterelles | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Arcyptera fusca | Criquet bariolé | Orthoptères | R | | | | | | | | | | X | | | X | |
| Omocestus raymondi | Criquet des garrigues | Orthoptères | I | | | | | | | | | | X | | X | X | X |
| Stenobothrus nigromaculatus | Criquet bourdonneur | Orthoptères | I | | | | | | | | | | | | | X | X |
| Autres insectes | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Leptynia hispanica | Leptinie d'Espagne | Chéleutoptères | | | | | | | | | | | | | | X | |
| Cicindela maroccana | Cicindelle du Maroc | Coléoptères | R | | | | | | | | | | | | | X | X |

8.2.4 Les papillons du site : une richesse remarquable

Source : Parc naturel régional des Causses du Quercy, Romain Deschamps, 2014.

Site 1 = Pelouses de Lalbenque / Site 2 = Serres de Saint-Paul de Loubressac / Site 3 = Serres de Belfort du Quercy

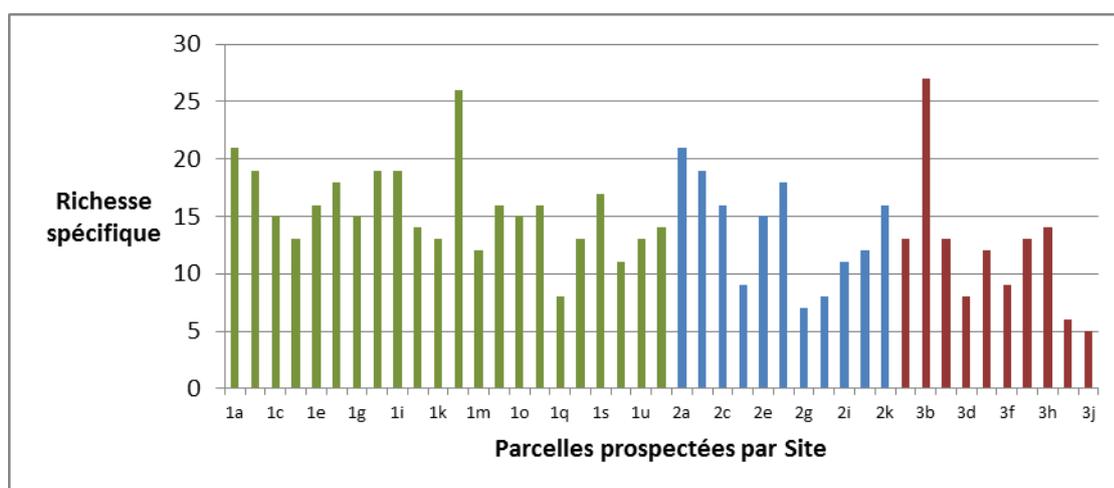
Les trois sites Natura 2000 ont été parcourus pendant trois mois en 2014, afin d'évaluer l'évolution de la diversité des cortèges d'espèces de Rhopalocères.

Un total de **77 espèces de Rhopalocères** a été inventorié sur la totalité des trois sites Natura 2000 des Serres et Pelouses du Quercy blanc. Ce nombre reflète leur riche biodiversité, bien que ces sites soient soumis à des pressions anthropiques relativement fortes (urbanisation, aménagement, intensification de l'agriculture). Si les pelouses et prairies xérophiles calcicoles sont données comme milieux dominants, il subsiste malgré tout une mosaïque d'habitats qui explique une telle diversité de Rhopalocères. Entre autres, les parcelles du côté de Belfort-du-Quercy offrent des milieux plus mésophiles et donc plus favorables au développement d'espèces difficiles à contacter en milieu plus sec. Au final, **16 espèces patrimoniales** pour le Parc ont été recensées, la plupart se reproduisant au sein des parcelles inventoriées.

Le site 1 (Pelouses de Lalbenque), qui comprend un secteur au Nord au voisinage du Parc d'activités de Cahors-sud, a fait l'objet de la présente étude. Si elle n'a permis de mettre en évidence qu'une faible population de Damier de la Succise, elle a cependant permis de contacter d'autres espèces faunistiques à fort intérêt patrimonial : le Lézard ocellé (*Timon lepidus*), l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et l'Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*).

Une synthèse de toutes les données récoltées lors des prospections de l'étude permet une comparaison de la richesse spécifique de chaque parcelle.

Richesse spécifique de chaque parcelle prospectée



Les prairies les plus mésophiles (parcelle 1l du Site 1 - vert et parcelle 3b du Site 3 « Serres de Belfort du Quercy » - rouge) présentent la plus grande richesse spécifique. On y observe une disponibilité florale bien plus diversifiée (*Asteraceae*, *Fabaceae*, *Lamiaceae*, *Rosaceae*).

Au contraire, les parcelles 2g (Site 2 - bleu) et 3j (Site 3) ont présenté une faible diversité de Rhopalocères, mais également une faible densité d'individus. Cela pourrait s'expliquer en partie par la présence de la Stipe à tige laineuse (*Stipa eriocaulis*), graminée envahissante lors de sa fructification. Ses graines présentent un port très plumeux et forment un véritable écran empêchant les papillons, et d'autres insectes, d'atteindre les fleurs.



Station de stipe à tige laineuse (R. Deschamps)

Certaines espèces ont été observées sur toutes les parcelles comme le Myrtil (*Maniola jurtina*) et l'Azuré bleu céleste (*Polyommatus bellargus*). En revanche, d'autres, comme le Demi-argus (*Cyaniris semiargus*) n'ont été observées que sur une unique parcelle. Cela s'explique par une valence écologique¹ propre à chaque espèce et régissant leur répartition.

Une nouvelle espèce pour le Parc et le département !

Lors des prospections du printemps 2014, l'« Hespérie de l'Épiaire » (*Carcharodus lavatherae*), jamais observée jusqu'ici dans le Quercy blanc, a pu être contactée. Le Lot se situe à la limite ouest de sa zone de répartition. De tendance méditerranéenne, l'espèce se développe sur l'Épiaire droite (*Stachys recta*), plante commune des pelouses du Quercy. Des prospections ultérieures permettront de juger si l'individu était isolé ou si une petite population a commencé à s'installer.

¹ La valence écologique est définie comme la possibilité pour une espèce de coloniser des milieux différents.

9 – DIAGNOSTIC FONCIER

Les données foncières du site témoignent de l'importance des problématiques foncières (morcellement et multiples propriétaires) pour le site (Tableau n°17).

D'une façon générale, le parcellaire du site est assez morcelé, avec une taille moyenne de parcelles de 0,9 ha seulement. Le tableau rend compte cependant de la différence entre chaque site, avec un foncier très morcelé sur les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut (0,6 ha par parcelle, avec une seule commune dont la surface parcellaire moyenne est > à 1 ha).

A l'inverse, les deux autres sites ont un parcellaire légèrement moins divisé puisque sur Lalbenque et Belfort-du-Quercy on trouve une moyenne de 1,15 ha, et même de plus de 2 ha sur Labastide-de-Penne (cela s'explique par un remembrement effectué en 1972, les subdivisions des parcelles ont été comptées).

La taille moyenne des propriétés foncières, à peine plus de 4 ha, varie très fortement d'un site à l'autre.

Là encore, les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut se distinguent avec une taille moyenne de propriété de 3 ha et plusieurs communes < à 2 ha. Cela s'explique par le fait que c'est le site le moins exploité au niveau agricole (surtout pour les parcours), et sur lequel il y a eu le moins de regroupements fonciers dans le cadre des exploitations.

Cette faible moyenne rend compte d'un foncier extrêmement figé, avec très peu de vente de parcelles, et une multitude de petits propriétaires qui n'utilisent pas leurs parcelles, et ne les mettent pas à disposition des éleveurs potentiellement intéressés.

Tableau n°17 : Bilan foncier dans les sites

| Site | Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne | | Total 1 | Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut | | | | | | Total 2 | Pelouses de Lalbenque | Total des 3 sites |
|---|--|-------------------|---------------|--|-----------|---------|--------|----------|-----------------------|---------------|-----------------------|-------------------|
| | communes | Belfort du Quercy | | Labastide-de-Penne | Le Montat | Flagnac | Pern | Fontanes | St-Paul-de-Loubressac | | | |
| Surface (en ha) | 356 | 261 | 617 | 49 | 143 | 231 | 82 | 243 | 83 | 836 | 403 | 1856 |
| Nombre de parcelles | 303 | 124 | 427 | 71 | 98 | 420 | 234 | 354 | 164 | 1341 | 352 | 2120 |
| Nombre de propriétaires | 64 | 33 | 91 | 32 | 28 | 85 | 54 | 78 | 48 | 280 | 60 | 431 |
| Surface moyenne par propriétaire | 5,6 ha | 7,9 ha | 6,8 ha | 1,5 ha | 5,1 ha | 2,7 ha | 1,5 ha | 3,1 ha | 1,7 ha | 3,0 ha | 6,7 ha | 4,3 ha |
| Taille moyenne des parcelles | 1,2 ha | 2,1 ha | 1,4 ha | 0,7 ha | 1,5 ha | 0,6 ha | 0,4 ha | 0,7 ha | 0,5 ha | 0,6 ha | 1,1 ha | 0,9 ha |

10 – DIAGNOSTIC AGRICOLE

Les surfaces agricoles de prairies et de cultures annuelles occupent 36% de la superficie totale des trois sites des Serres et Pelouses du Quercy blanc. Cependant, les sites sont couverts à plus de 55% par des habitats d'intérêt communautaire primordiaux (complexe de pelouses sèches et de landes calcicoles), dont l'existence et le maintien dépendent directement d'une gestion agropastorale : l'activité agricole est donc essentielle.

10.1 – Profils des utilisateurs agricoles

10.1.1 – Utilisateurs des parcelles agricoles sur le site

57 utilisateurs agricoles de parcelles sur les sites ont été recensés. Ils sont répartis en 4 grands types (Tableau n°18). Les exploitations à titre principal sont largement majoritaires.

En 2012, 61 exploitations agricoles étaient recensées sur les sites, soit une perte nette de 14 par rapport à 2000 (78 exploitations).

Tableau n°18 : Nombre d'exploitations agricoles du site.

| Type d'exploitation agricoles | Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut | Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne | Pelouses de Lalbenque | Total des trois sites | |
|-------------------------------|--|--|-----------------------|-------------------------|--------------|
| | | | | Nombre | Pourcentage |
| Exploitations | 30 | 15 | 12 | 57 | 100 % |
| Total | 30 | 15 | 12 | 57 exploitations | 100 % |

Source : ADASEA.D'OC (juillet 2001)

Carte n°15 : localisation des exploitations agricoles sur les sites.

10.1.2 – Des actifs agricoles nombreux

Sur les 238 actifs agricoles (exploitants à titre principal + doubles actifs) relevés sur les 9 communes concernées seulement 31 %, soit 75 personnes, exercent une activité dans le périmètre des sites Natura 2000. Regroupés au sein de 57 exploitations, ces agriculteurs se répartissent de la façon suivante :

- *Site des pelouses de Lalbenque* : 11 actifs agricoles (12 exploitations concernées) ;
- *Site des serres de Belfort du Quercy et de Labastide-de-Penne* : 25 actifs agricoles, (15 exploitations concernées) ;
- *Site des serres de Saint-Paul-de-Loubressac et du Pech Tondut* : 39 actifs agricoles (30 exploitations concernées).

10.1.3 – La place importante des doubles actifs

L'agriculture est une activité omniprésente dans cette partie du Quercy Blanc, toutefois elle ne permet pas à certaines exploitations de mobiliser des revenus suffisants. Le nombre de doubles actifs, parfois important, traduit bien une situation qui demeure très localisée.

En effet, cette catégorie d'agriculteurs comprend sur l'ensemble des trois sites 11 individus, soit 18 % des actifs agricoles et 14 % du total des utilisateurs des sites, qui se répartissent essentiellement sur la zone de Saint-Paul-de-Loubressac (10 exploitations, soit 28 % des agriculteurs du site) tandis que nous n'en comptabilisons qu'une seule sur le site de Belfort-du-Quercy et aucune sur Lalbenque.

Ces exploitants à temps partiel travaillent, pour une grande majorité, dans le secteur des travaux agricoles. Ils sont pour une majorité à leur propre compte, voire employés occasionnels. Cette relative flexibilité dans le temps de travail et les rythmes saisonniers leur permet d'adapter leur système d'exploitation à cette double activité.

Orientés de fait vers la grande culture (céréales ou oléoprotéagineux : 6 individus) ou l'élevage bovin viande (4 individus), ces agriculteurs exploitent des superficies souvent très disparates dont la moyenne se situe autour des 30 hectares.

Ils sont globalement plutôt jeunes puisque 4 d'entre eux ont moins de 35 ans, tandis que les 7 autres ont entre 35 et 55 ans, souvent plus proche de 40 ans.

La place importante qu'occupe cette catégorie d'agriculteurs n'est pas négligeable en terme d'occupation de l'espace notamment sur le site de Saint-Paul-de-Loubressac où ce sont eux qui exploitent une grande partie des surfaces (voir partie 3). Dans l'objectif d'une gestion durable de ce site Natura 2000, cette situation inédite et spécifique devra être prise en compte.

10.1.4 – Une agriculture dynamique à l'avenir incertain

L'âge des chefs d'exploitation relevé lors des enquêtes traduit le **dynamisme réel de l'agriculture sur ces sites**. En effet, les moins de 50 ans sont majoritaires avec 53% des actifs agricoles (30 sur 57).

Cependant, malgré la présence de nombreux actifs jeunes, force est de constater que la plupart des successions ne sont pas assurées chez les agriculteurs proches de la retraite.

Parmi les 20 exploitants de plus de 50 ans rencontrés, seulement 10% des successions sont assurées (Tableau n°19).

Tableau n°19 : Succession pour les 13 chefs d'exploitation de plus de 50 ans rencontrés.

| Age du chef d'exploitation le plus jeune | Nombre d'exploitations | | |
|--|------------------------|-----------------|-------------------------|
| | Avec succession | Sans succession | Succession indéterminée |
| De 50 à 55 ans | 1 | 1 | 10 |
| Plus de 55 ans | 0 | 0 | 8 |
| TOTAL | 1 | 1 | 18 |
| | 10% | 10% | 80% |

Source : enquête ADASEA.D'OC, juillet 2001

De manière générale, la continuité de l'activité agricole dans cette zone du Quercy Blanc est très incertaine dans une grande majorité des situations comme nous le montre l'ensemble de ces résultats. La reproductibilité des exploitations est lourdement fragilisée par un contexte local (absence de successeur, morcellement du foncier, SAU faible par exploitation...) et global (productions peu rémunératrices, crises sanitaires...) peu favorable qui n'encourage guère la transmission. De ce fait, le recours à la double activité est parfois fréquent.

10.1.5 – Autres utilisateurs agricoles

10.1.5.1 – Retraités agricoles

Bien représentés parmi les utilisateurs des sites Natura 2000 du Quercy Blanc, les retraités, sont au nombre de 12 (soit moins de 15 % de l'ensemble des exploitants de ces sites). Ils occupent cependant une place secondaire. Car ils ont très souvent cédé leurs terres et n'ont conservé qu'une petite partie de leur bien sur laquelle ils continuent d'exercer une activité.

Ils se localisent en grande partie sur le site Serres de Saint-Paul-de-Loubressac et Pech Tondut (8) et dans une moindre mesure sur les sites Pelouses de Lalbenque (2) et Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne (2).

Leur activité agricole se restreint aux cultures céréalières cumulées parfois à de l'élevage bovin, voire ovin. Néanmoins, elle se compose au sein de structures d'une taille excessivement réduite puisque la SAU moyenne est inférieure à 20 hectares (enquête ADASEA du Lot, juillet 2001). Même si en terme d'impact sur le milieu et notamment sur les habitats de la directive, cette catégorie d'exploitants semble jouer un rôle accessoire, leur présence n'en demeure pas moins essentielle. Et cela se vérifiera d'autant plus dans les années à venir si le nombre de retraités agricoles vient à s'accroître et que parallèlement les successions ne se réalisent pas.

10.1.5.2 – Les non exploitants

Regroupant au total 6 individus, installés essentiellement sur le site *Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide de Penne* (5) et *Serres de Saint-Paul-de-Loubressac et du Pech Tondut*, ces utilisateurs sont des propriétaires fonciers exerçant une activité pastorale. Ils possèdent majoritairement des équidés (4 propriétaires) qui pâturent sur les sites et qui contribuent de fait à maintenir un certain équilibre entre les différents habitats.

En ce qui concerne l'occupation de l'espace et l'effectif total de ces animaux, il est évident qu'ils ne représentent qu'une part infime (15 équidés). Malgré tout, leur rôle n'est pas à négliger puisque nous pouvons penser que leur nombre est amené à s'accroître à l'avenir dans un contexte social favorable au développement des loisirs équestres.

10.2 – Caractérisation de l'activité agricole

10.2.1 – Taille des exploitations et maîtrise foncière

En ce qui concerne la taille des structures foncières de l'ensemble des exploitations nous pouvons mettre en évidence deux types de phénomènes qui se confirment au niveau communal et au niveau des exploitations enquêtées :

- Des exploitations de taille moyenne qui exploitent la majorité de la SAU (Surface agricole utile)
- Une SAU détenue en majorité par les agriculteurs d'âge moyen (35 – 55 ans)

Pour ce qui est des exploitations enquêtées, nous pouvons noter une répartition identique entre les 3 sites, correspondant aux orientations différentes des systèmes d'exploitation, avec toutefois une tendance forte à l'augmentation :

- Site *Serres de Belfort du Quercy et de Labastide de Penne*: **82 hectares** de SAU (moyenne exploitations enquêtées)
- Site *Serres de Saint Paul de Loubressac et du Pech Tondut*: **52 hectares** de SAU (moyenne exploitations enquêtées)
- Site *Pelouses de Lalbenque* : **113 hectares** de SAU (moyenne exploitations enquêtées)

Les exploitations du site sont de taille moyenne ; la quasi-totalité de la SAU du site est détenue par des exploitations de plus de 50 ha (38% de la SAU maîtrisée par des exploitations de 50 à 100 ha et 24% de la SAU par des exploitations de 100 à 150 ha).

La moitié de la SAU dans les communes de notre étude est cultivée par les agriculteurs d'âge moyen (35 à 55 ans). Les plus jeunes quant à eux monopolisent près du tiers des surfaces (33%) tandis que les plus âgés en détiennent 18%. Ce constat, ainsi que les observations faites lors de l'analyse des successions, permet d'entrevoir à moyen terme une augmentation des surfaces exploitées par structure agricole.

Tableau n°20 : Répartition de la Surface Agricole Utilisée selon l'âge des exploitants dans les communes.

| | Moins de 35 ans | De 35 à 55 ans | Plus de 55 ans |
|--|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| % de la SAU (moyenne sur les 3 sites) | 33 | 49 | 18 |

Source : Déclaration PAC, DDAF du Lot, 1997

10.2.2 – Systèmes d'exploitation orientés vers l'élevage

Si les exploitations situées dans les sites sont très ancrées dans un système traditionnel de polycultures – élevage (65 % des exploitations orientées vers l'élevage) il faut noter une tendance forte à la spécialisation des exploitations vers des systèmes de production bien déterminés au sein de chacun des sites :

- Site *Serres de Belfort du Quercy et de Labastide de Penne* : système d'élevage mixte bovin lait / bovin viande semi-extensif, cultures annuelles d'appoint. Les troupeaux vont de 20 à 200 bêtes. Un seul troupeau ovin (50 têtes).
- Site *Serres de Saint-Paul-de-Loubressac et du Pech Tondut* : système d'élevage bovin viande semi-extensif, grandes cultures, quelques élevages hors-sol.
- Site *Pelouses de Lalbenque* : système d'élevage ovin extensif.

Toutefois, le nombre d'animaux qui pâturent régulièrement les habitats d'intérêt communautaire (milieux de type landes à genévriers, pelouses sèches, prairies de fauche) sont moindres mis à part sur le site *Pelouses de Lalbenque* en raison de la présence majeure de troupeaux ovins particulièrement bien adaptés à ce type de milieu.

Dans les deux autres sites étant donné les faibles potentialités fourragères qu'ils peuvent offrir, notamment aux races bovines largement majoritaires, leur utilisation est limitée.

10.3 – Pratiques agropastorales sur les Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

10.3.1 – Des habitats naturels d'intérêt communautaire peu exploités

L'utilisation du site (uniquement réalisé sur la commune de Belfort du Quercy) se répartie de la manière suivante :

- 30 % seulement sont exploités par le pâturage (troupeaux bovins uniquement) ;
- Les éleveurs produisent presque tous leur foin (importance des prairies de fauches) mais ne pratiquent le pâturage sur les landes qu'épisodiquement (et seulement quelques bêtes, souvent les génisses), par souci de proximité du troupeau pour la traite ;
- plus de 120 hectares en terres labourables exploités à 86 % ;
- seulement une dizaine d'hectares constitués de bois-taillis, vergers... n'étant quasiment pas utilisés à des fins agricoles ou pastorales ;
- en fin de compte un site moyennement entretenu (43 % du site est exploité) où les habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux sont délaissés au profit de terres plus riches.

10.3.2 – Maîtrise foncière

Les superficies exploitées sur la commune de Belfort du Quercy sont réparties entre 9 utilisateurs principaux, sur 14 recensés, qui détiennent près de 86 % de ces surfaces :

- Les agriculteurs à titre principal : 8 utilisateurs sur 9 pour une proportion s'élevant à 78 % des terres exploitées ;
- 3 d'entre eux en exploitent même près de la moitié (total cumulé des trois: 49 %) ;
- un non agriculteur qui détient 8 % de ces surfaces pour un usage pastoral (équidés) ;
- les autres utilisateurs qui représentent 14%.

10.4 – Pratiques agropastorales sur les Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut

10.4.1 – Un site très peu exploité

- Les habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux (landes à genévriers, pelouses sèches) représentent plus de 440 hectares (soit 56 % de la superficie totale du site). Ils ne

sont quasiment pas parcourus par les animaux, 19 % seulement par des bovins viande ou des équins, avec des zones de concentration de ces troupeaux ;

- avec moins de 20 % de la superficie du site, les terres labourables sont peu présentes, mais demeurent plus ou moins bien exploitées (71 %). Celles-ci se situent prioritairement en périphérie ainsi que sur le site du Pech Tondut ;
- Les autres types de milieux (bois-taillis, vergers...) restent sous-exploités par l'agriculture ou le pastoralisme à plus de 73 %.

10.4.2 – Maîtrise foncière

Sur les 44 utilisateurs recensés 15 exploitent près de 88 % du site. Comme nous pouvons le voir sur le Graphique n°15, ils se répartissent de la façon suivante :

- 9 agriculteurs à titre principal qui représentent la moitié des surfaces exploitées ;
- 6 agriculteurs à titre secondaire pour une part non négligeable de 38 % ;
- 12 % restant exploités par les autres utilisateurs et les utilisateurs non identifiés.

Il existe 9 exploitations dont la SAU exploitée dans le site Natura 2000 est supérieure à 25 % de la SAU totale de l'exploitation. 4 se situent même à des proportions supérieures ou égales à 50 % avec une répartition équitable entre agriculteurs à titre principal et à titre secondaire.

10.5 – Pratiques agropastorales sur les Pelouses de Lalbenque

10.5.1 – Un site en majorité exploité par les troupeaux ovins

Les habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux (landes à genévriers, pelouses sèches) représentent plus de 230 hectares (plus de la moitié de la superficie totale du site). Ils sont exploités à plus de 53 %, exclusivement par les troupeaux ovins.

Les terres labourables sont peu présentes et restent majoritairement exploitées (80 %) à des fins agricoles.

Les autres milieux (bois-taillis, vergers truffiers, vergers...) sont majoritairement exploités (58 %). Cette situation relève de la présence de nombreux vergers truffiers encore bien entretenus au sein de ce site.

10.5.2 – Maîtrise foncière

Le site des *Pelouses de Lalbenque* est géré par 9 utilisateurs dont 7 utilisateurs principaux qui exploitent 89 % de ces superficies, soit 194 hectares.

- 6 d'entre eux sont des agriculteurs à titre principal. Ils exploitent chacun plus de 5 % de ces surfaces ; un en détient même 32 % ;
- un non agriculteur exploite 3 % ;
- les autres utilisateurs exploitent 11 % .

10.6 – Problématiques locales

10.6.1 – Contractualisation agri-environnementale

Parmi les exploitants rencontrés, la plupart avaient déjà contractualisé ou envisageaient de contractualiser une MAE. La mise en place des futurs contrats Natura 2000 au travers du nouveau dispositif MAEC, pour les parcelles en habitat d'intérêt communautaire agropastoraux gérés par l'agriculture sur les sites, risque donc de ne pas être effective dans les premiers temps de la mise en œuvre du Document d'objectifs.

10.6.2 – Problématiques diverses liées à l'exploitation des parcours

- Inertie et morcellement du foncier ;
- Les faibles ressources fourragères de ces milieux, d'autant plus que certaines parcelles abandonnées sont très embroussaillées, au détriment de la ressource en herbe ;
- L'éloignement des sièges d'exploitation et la fermeture des accès aux parcelles par manque d'entretien ;

10.7 – Points faibles et points forts de l'agriculture sur le site

Malgré une activité agricole encore dynamique et relativement jeune dans le Quercy blanc, la situation agricole, et plus spécialement la gestion des habitats d'intérêt communautaires primordiaux pourrait se dégrader sur les sites dans les années à venir. Seul le site de Lalbenque, du fait de l'utilisation pastorale d'une grande partie des habitats semble assuré de conserver des pelouses sèches calcicoles dans un bon état de conservation à moyen terme.

10.7.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une agriculture jeune et bien implantée ; • Un site en partie bien exploité ; • Présence d'un cheptel bovin et équin important. | <ul style="list-style-type: none"> • Un élevage bovin peu adapté aux habitats de type pelouses sèches et landes à genévriers (de fait ils sont peu parcourus) ; • Des problèmes fonciers localisés. |

10.7.2 – Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Présence de nombreux agriculteurs à proximité du site dont certains éleveurs bovins. • Existence de projets de réinvestissements pastoraux ovin, bovin et équin, ou d'entretien sur les habitats prioritaires. • Actions de reconquête de nouveaux parcours de pelouses sèches déjà amorcées dans le cadre du programme LIFE Nature II (en 2003) | <ul style="list-style-type: none"> • Les sites de Saint Barthélémy et Fontanes ne sont pas parcourus. • Quelques réactions virulentes envers le programme Natura 2000. • Multitude de propriétaires fonciers, morcellement du parcellaire. • Agriculture fragile : double activité et problèmes de succession. |

10.7.3 – Causse de Pech Tondut

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Présence de nombreux agriculteurs sur le site • Les terres les plus riches sont exploitées dans leur grande majorité. | <ul style="list-style-type: none"> • Les habitats prioritaires sont inexploités, absence de troupeaux sur le site. • Natura 2000 est très mal perçu par une majorité des utilisateurs. • Proximité immédiate de la zone d'activité entraînant une spéculation sur le prix du foncier. |

10.7.4 – Pelouses de Lalbenque

| POINTS FORTS | POINTS FAIBLES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Espace bien entretenu par l'élevage ovin ; • Actions de reconquête de nouveaux parcours de pelouses sèches déjà amorcées dans le cadre de l'OPL Limogne / Lalbenque et des programmes LIFE Nature I et II (en 2003) | <ul style="list-style-type: none"> • La trufficulture apparaît parfois comme une concurrente pour certains exploitants (spéculation foncière, transformation de terres arables..) ; • Absence de maîtrise foncière sur le long terme : les CPE et les baux verbaux n'offrent aucune pérennité aux actions entreprises. |

Carte n°16 : Surfaces en Habitats d'Intérêt Communautaire utilisées par l'agriculture

11 – AUTRES ACTIVITES HUMAINES

11.1 – Projets de développement des communes

11.1.1 – Une forte pression d'urbanisation dans les communes

La plupart des communes du site possèdent déjà des documents d'urbanisme (Tableau n°21).

Cela s'explique par la situation de la plupart des communes (sauf Belfort-du-Quercy et Labastide-de-Penne), situées au sud de Cahors et à proximité de la RN20 et de l'Autoroute A20. Ainsi, 7 communes sur 9 sont soumises à une très forte pression d'urbanisation :

- augmentation constante du nombre de nouvelles constructions ;
- création de lotissement ;
- existence de plusieurs zones d'activités, et notamment du SYCALA, près de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque. Le périmètre du site de Pech Tonduat a été recalé sur celui de la ZAD du SYCALA (après accord de la Dreal et des services de l'état).

Tableau n°21 : Documents d'urbanismes existants sur les communes du site et compatibilité du périmètre avec les projets de développement communaux.

| communes | Documents d'Urbanisme | Incompatibilité des projets de développement de la commune avec le périmètre Natura 2000 |
|--------------------------|--|---|
| Belfort-du-Quercy | PLU approuvé | Non Les parcelles du site Natura 2000 sont classées en N ou A |
| Flagnac | PLU approuvé | Non Les parcelles du site Natura 2000 sont classées en N ou A |
| Fontanes | PLU approuvé | Non Quelques parcelles en continuité d'un lieu-dit sont en zone constructible, mais elles ne présentent pas ou peu d'habitats d'Intérêt Communautaire (faible surface) |
| L'Hospitalet | RNU mais Prescription d'élaboration d'un PLU | Non (ponctuelle ?) La partie du site qui recoupait la ZAD du Sycala a été retirée, l'incompatibilité devrait donc être levée. |
| Labastide-de-Penne | R.N.U. | Très ponctuel. Une petite zone d'activité est située dans le site mais hors habitats d'intérêt communautaire |
| Lalbenque | PLU approuvé | Non Les parcelles du site Natura 2000 sont classées en N ou A |
| Le Montat | PLU approuvé | Non Les parcelles du site Natura 2000 sont classées en N ou A |
| Pern | PLU approuvé | Non Les parcelles du site Natura 2000 sont classées en N ou A |
| Saint-Paul-de-Loubressac | PLU approuvé | Non Les parcelles du site Natura 2000 sont classées en N ou A. |

11.1.2 – Des sites assez isolés et peu desservis

Cependant, dans les périmètres des sites, on constate globalement que les réseaux sont très peu implantés, ce qui limite l'implantation de nouvelles zones constructibles. Seules quelques fermes sont incluses dans les périmètres. Les trois sites du Quercy blanc sont donc encore malgré tout des zones sauvages, qui seront à priori peu construites, même si les communes sont soumises à une forte pression d'urbanisation.

11.2 – Pratique de la chasse

En préambule, il faut noter qu'il n'existe aucune incompatibilité entre cette activité et les objectifs de conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire du site (pas d'espèces chassables dans les espèces remarquables recensées...). Les 9 communes sont pourvues d'associations communales de chasse (Tableau n°22), mais seule Labastide-de-Penne dispose d'une Association Communale de Chasse Agréée (ACCA).

Tableau n°22 : Associations de chasse et de pêche dans les communes du site.

| COMMUNES | Type d'association | Remarques |
|--------------------------|--------------------|--|
| Le Montat | A.C.C. | Réserves de chasse définies chaque année |
| Saint-Paul-de-Loubressac | A.C.C. | |
| Fontanes | A.C.C. | |
| Pern | A.C.C. | |
| L'Hospitalet | A.C.C. | |
| Flaugnac | A.C.C. | |
| Lalbenque | A.C.C. | |
| Labastide-de-Penne | A.C.C.A | Réserve de chasse définie pour 6 ans, pour l'instant en grande partie sur le site |
| Belfort-du-Quercy | A.C.C. | Quatre propriétaires privés ont classé certaines de leurs parcelles dans le site en réserve de faune sauvage. Ces parcelles constituent depuis la réserve de chasse de la commune. Compte tenu de la surface, l'association de chasse n'a pas délimité d'autre réserve sur la commune. |

Les sites ont toujours été utilisés pour la chasse, surtout pour le petit gibier (lièvres, perdreaux, un peu de lapins, grives..). Le gros gibier est apparu il y a 15/20 ans, et les populations ont tendance à augmenter et à se sédentariser du fait de la fermeture du milieu. C'est le seul « problème » évoqué ayant trait à la chasse : le sanglier, qui fait des dégâts dans les cultures des vallées, seule source de nourriture suffisante à sa disposition.

11.3 – Loisirs et tourisme

Carte n°17 : Activités de pleine nature

11.3.1 – Randonnée pédestre

Les sites des Serres et Pelouses du Quercy blanc, situés proches de Cahors, sont assez attractifs pour le public. Cependant toutes les communes n'ont pas développé de la même manière les chemins de randonnée balisés.

Sur l'ensemble, il n'y a pas de sur-fréquentation, qui pourrait rendre cette activité incompatible avec les objectifs de Natura 2000. L'application de règle simple (respect des chemins balisés, de la propriété privée) est suffisante pour ne pas générer de conflits d'usage avec les autres utilisateurs du site (agriculteurs, chasseurs).

- Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut

Un sentier de petite randonnée existe sur le secteur de Flaugnac-Saint-Paul de Loubressac, ainsi qu'une boucle VTT empruntant quasiment le même parcours que le chemin de randonnée pédestre.

- Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

Un seul circuit est balisé, sur la commune de Belfort. Le chemin de petite randonnée est intégré au topoguide départementaux de randonnée.

- Pelouses de Lalbenque

De nombreux circuits de petites randonnées ont comme point de départ le village de Lalbenque, et forment un réseau serré autour des sites. Le site « Lalbenque » est aussi bordé à l'est par le GR 65. De plus il existe sur Lalbenque une association de randonneurs, et l'Office de Tourisme propose régulièrement des randonnées sur la commune.

Au sein du site Natura 2000, un seul circuit de petite randonnée traverse au niveau de Conquefaunes et Bouyssols. Ce chemin est également utilisé pour la randonnée VTT.

11.3.2 – Randonnée équestre

La piste équestre départementale traverse le site de Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut et rejoint le site de Lalbenque, à l'est. Elle traverse tout le département, et est fréquentée par de nombreux cavaliers pour des randonnées de plusieurs jours.

11.3.3 – Autres activités

Les sports mécaniques : le passage de véhicule auto 4 x 4 entraîne souvent des conflits d'usage (arrachage de clôtures...). Cette pratique n'est pas en soit incompatible avec les objectifs de conservation des Habitats d'intérêt Communautaire, dans la mesure où elle se limite aux chemins existants ; cependant les conflits d'usage et d'utilisation du site qu'elle entraîne (détérioration des chemins privés, bruit.) la rendent « indésirable » auprès des propriétaires.

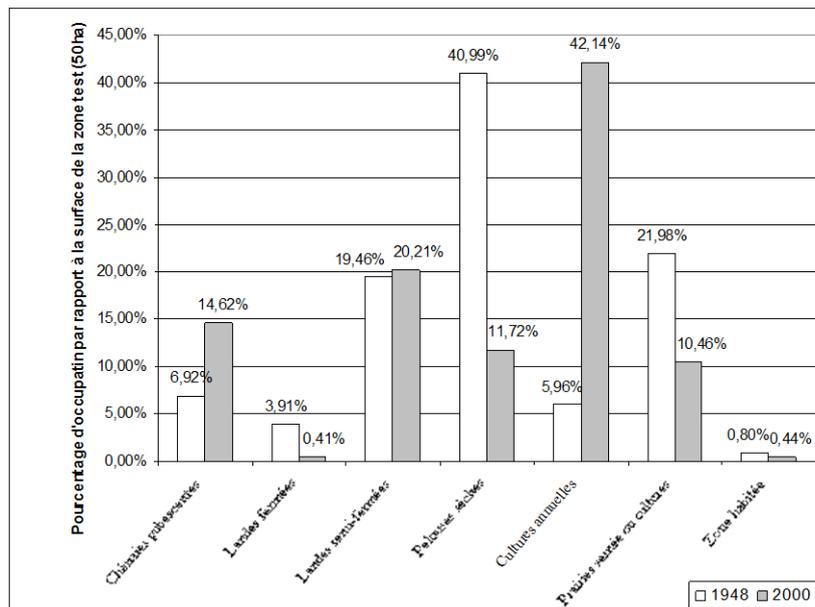
Le moto-cross : Sur Lalbenque il existe une ancienne piste de moto cross, mais qui n'est plus utilisée aujourd'hui. Le moto-cross se pratique aujourd'hui au sein du site de manière informelle et se limite à quelques passionnés.

12 – ÉVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DES SITES

L'analyse quantitative de l'évolution des grandes unités naturelles sur les 3 sites a été réalisée par la comparaison de deux campagnes de photographies aériennes de 1948 et 1994. Les résultats chiffrés ont été obtenus en analysant finement 3 zones test représentatives, d'environ 50 ha chacune.

12.1 – Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne

Graphique n°5 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300919).

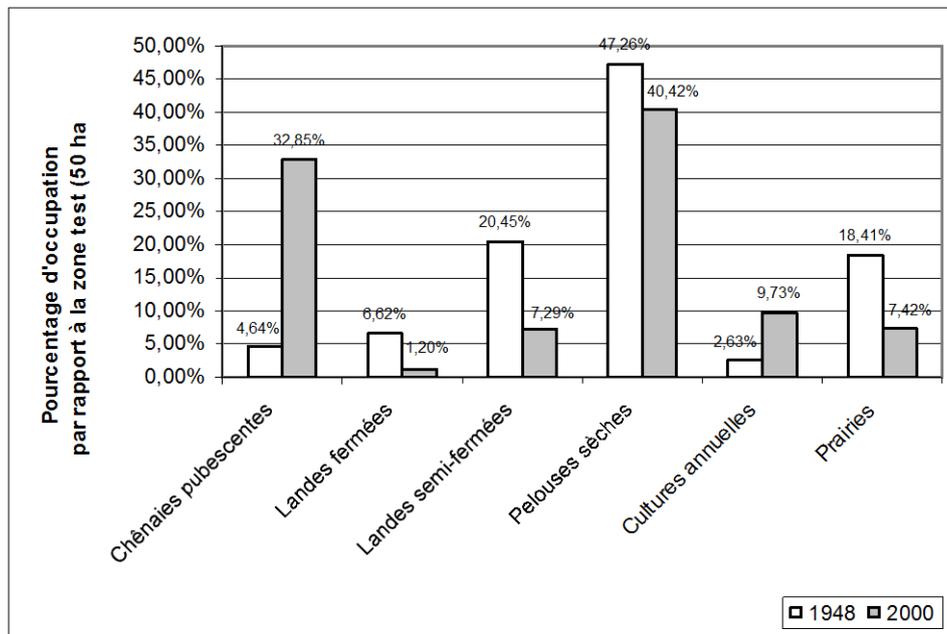


La formidable diminution sur ce secteur test des surfaces de pelouses sèches est quasiment uniquement due à l'augmentation des surfaces agricoles cultivées, caractéristiques de modification de l'occupation du sol sur le plateau central de ce site (autour de Pech Agude). La diminution des landes, localisées en 1948 sur les travers, est le fruit de la fermeture naturelle de ces zones, gagnées progressivement par le boisement qui s'étend à partir du fond des vallons. Il ressort de l'observation des photos aériennes récentes, que l'ensemble des plateaux a été mis en culture. Seuls les zones les plus inclinées et soumises à l'érosion sont épargnées, notamment dans la partie nord du site. Sur les deux larges « plateaux » qui descendent vers le sud, il ne reste en pelouse, dans le meilleur des cas, qu'une étroite bande sur le rebord, immédiatement limitée dans la pente par les genévriers et les ligneux bas qui remontent à partir des haies et des boisement qui se trouvent en bas des pentes, marquant la limite avec les cultures de fond de vallée.

A noter aussi le creusement d'au moins 9 étangs dans et autour du site, qui servent à accumuler les eaux de ruissellement et les eaux de drainage des sols, et qui alimentent l'arrosage des cultures. Il ne reste pour ainsi dire, que des lambeaux de pelouses sèches, et elles ne se trouvent qu'entre les ravines qui se créent sur les zones les plus marneuses. Par contre ces zones, aussi relictuelles soient elles par rapport aux pelouses de plateaux d'avant, restent des éléments majeurs du paysage, et constituent les serres. Malgré la manque d'utilisation de ce site, la progression des arbres et arbustes est cependant lente, notamment à cause de pentes marneuses régulièrement érodées, qui constituent des zones refuges pour certaines espèces des zones très ouvertes. Il reste cependant au nord du site deux très beaux ensembles de pelouses parcourues de ravines d'érosion.

12.2 – Serres de St-Paul-de-Loubressac, de St-Barthélémy et de Pech Tondut

Graphique n°4 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300917).



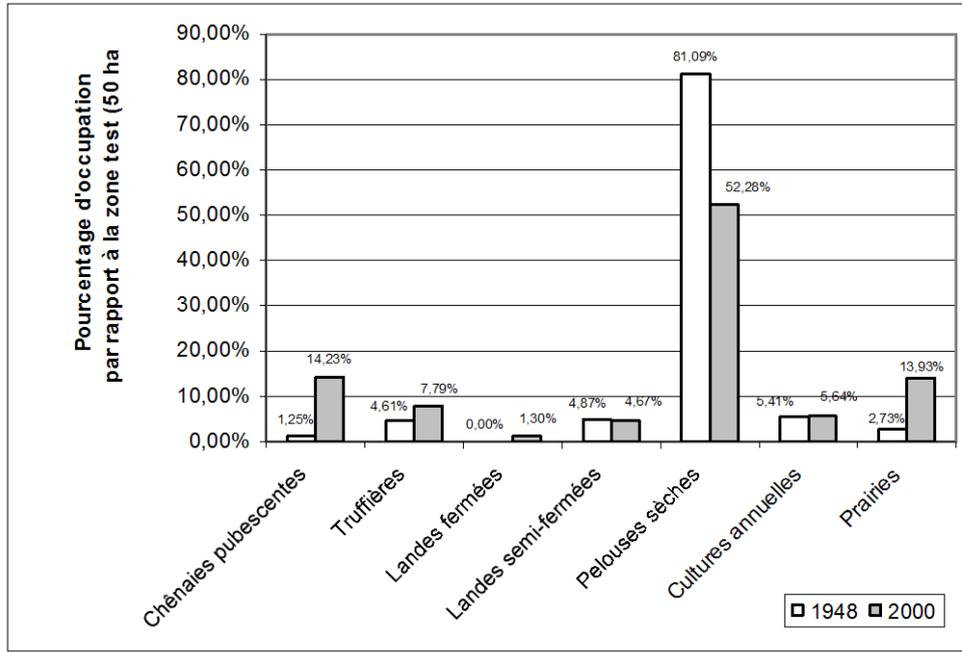
La relative faible diminution des surfaces de pelouses sèches est en partie due à la recolonisation de certains secteurs de prairies de plateaux abandonnés par les espèces de pelouses. A noter surtout la forte augmentation du taux de boisement, phénomène généralisé sur le site, qui a en partie gagné sur les surfaces anciennement en landes (évolution naturelle).

Le milieu s'est considérablement fermé à partir des boisements de bas de pente, qui remontent jusqu'au rebords de plateau par endroit, en gagnant par les vallons ; cette fermeture semble épargner les pelouses sommitales. Par contre cela entraîne la diminution des surfaces de pelouses de pentes, qui ne persistent qu'autour des zones marneuses érodées (pelouses pionnières stables, maintenues à un stade embryonnaire).

Ces dernières sont à peu près stables, localisées aux mêmes endroits (pas de déplacement à cette échelle de temps).

12.3 – Pelouses de Lalbenque

Graphique n°6 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300915).



Toutes les truffières qui étaient en pleine exploitation sont désormais plus ou moins abandonnées et contribuent à donner une impression de boisement, au moins à la périphérie des sites. Peu de nouvelles truffières ont vu le jour depuis. Par contre, les parcelles cultivées sont en plus grand nombre, surtout dans les fonds de vallons, où elles ont remplacé par endroits quelques prairies. On constate aussi la présence de grandes prairies de fauches sur les plateaux, au sous site de Lalbenque, qui s'avèrent sur le terrain très riches en fêtuques rouges, et qui ont une origine artificielle. Ces prairies sont situées en bordure du site.

En ce qui concerne les pelouses, leur surface à peu évoluée, mais elles sont un peu plus piquetées de ligneux (surtout Genévriers et Nerpruns des rochers dans les zones plus sèches). Ceci est surtout le cas dans les pentes, où des lignes de buissons marquent les différentes ruptures des pentes (ils s'installent à chaque petit replat).

Sur Lalbenque, des lignes sont visibles sur certaines bosses constituées de pelouses ouvertes, qui tendent à indiquer que ces pelouses sont parfois fauchées.

Au fil des années les pelouses de Lalbenque (le site dans son ensemble) ont eu tendance à diminuer en quantité, mais pas en qualité ; par contre dans les dernières années, les surfaces sont restées les mêmes, mais ont eu tendance à se refermer légèrement (diminution de la valeur patrimoniale des pelouses ouvertes qui évoluent vers la lande).

13 – ENJEUX DE CONSERVATION ET MENACES

13.1 – Hiérarchisation des enjeux de conservation sur les sites

L'état des lieux a permis d'identifier 6 enjeux de conservation de la biodiversité sur les sites Natura 2000 des Serres et Pelouses du Quercy blanc (Tableau n°23).

Tableau n° 23 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des sites

| Enjeux de conservation | Hiérarchisation des enjeux |
|--|--|
| 1. Pelouses sèches | Ce sont les deux enjeux de conservation prioritaires pour le site. Ils concernent les quatre habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux. |
| 2. Landes | |
| 3. Damier de la Succise | Enjeux de conservation très importants pour le site. |
| 4. Autres Habitats | Enjeux secondaires (faible représentation de ces habitats naturels ou espèce sur le site) |
| 5. Ecaille chinée | |
| 6. Conservation globale de la biodiversité hors contexte d'intérêt communautaire | Enjeu très secondaire [Rappel : le site a été retenu au titre de la Directive Habitats] |

Dans le cas où les préconisations de gestion seraient contradictoires, on tiendrait compte de la hiérarchisation des enjeux de conservation ci-dessus.

13.2 – Menaces principales

Différents facteurs menacent la pérennité des ensembles d'habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 des Serres et Pelouses du Quercy blanc (cf. Fiches Habitats et Fiches Espèces). La diversité de ces habitats naturels multiplie d'autant le nombre de ces facteurs susceptibles de modifier l'état de conservation du site (Tableau n° 24).

Tableau n° 24 : Rappel des menaces principales pesant sur la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site

| Enjeux de conservation | Menaces principales |
|--|---|
| 1. Pelouses sèches | <ul style="list-style-type: none"> → Abandon des pratiques de pâturage (évolution naturelle vers la lande puis le boisement) ; → Conversion agricole (cultures, prairies semées...), travail du sol d'une manière générale ; → Surpâturage, notamment sur les Serres ; → Boisement artificiel (conifères, truffiers) ; → Urbanisation diffuse... |
| 2. Landes | <ul style="list-style-type: none"> → Abandon total des pratiques agropastorales libérant la dynamique naturelle d'évolution (renforcement de l'embroussaillage puis évolution vers le boisement de Chênes pubescents) ; → Conversion agricole (cultures, prairies semées) ; → Urbanisation diffuse ; → Incendies. |
| 3. Damier de la Succise | <ul style="list-style-type: none"> → Evolution de l'habitat du Damier vers la friche après abandon de l'entretien par pâturage ou fauche (en zones de prairies) ; → Retournement et mise en culture des parcelles hébergeant les stations de Succise des prés (cultures annuelles ou plus souvent prairies temporaires). |
| 4. Autres Habitats | <p>Pour les prairies naturelles de fauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> → abandon et embroussaillage, mais surtout retournement et conversion en prairies temporaires ; → modification des pratiques agropastorale semi extensives (fertilisation importante, semis...) |
| | <p>Pour les prairies humides à Molinie :</p> <ul style="list-style-type: none"> → fermeture naturelle lente par les Saules, le Corroyère... ; → surpiétinement en cas de pâturage dans les serres (bovins) ; → conversion en terres agricoles après régularisation mécanique du relief. |
| | <p>Mégaphorbiaies :</p> <ul style="list-style-type: none"> → colonisation par les ligneux ; → calibrage des petits ruisseaux. |
| 5. Ecaille chinée | <ul style="list-style-type: none"> → Disparition de l'habitat de l'espèce. |
| 6. Conservation globale de la biodiversité hors contexte d'intérêt communautaire | <ul style="list-style-type: none"> → Uniformisation des milieux par évolution naturelle vers le boisement ou bien par une exploitation agricole plus intensive et homogène des terres. |

14 – OBJECTIFS GENERAUX

Au regard des enjeux de conservation identifiés et de leur hiérarchisation, les mesures de gestion proposées s'articulent autour de 5 objectifs généraux auxquels se référeront les fiches-actions :

- trois objectifs liés à la gestion / la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire ;
- un objectif lié au suivi et à l'évaluation des résultats des actions de gestion ;
- un objectif lié à la sensibilisation et à l'information locale.

Pour chacun des objectifs de gestion / restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (objectifs 1, 2 et 3), il est possible d'identifier, pour les différentes catégories d'activités recensées sur ces sites, les **situations ou phénomènes à éviter** (situation idéale vers laquelle il faut tendre, par la mise en place d'incitations ou en harmonisant les politiques existantes).

14.1 – Objectif 1 : Maintenir les surfaces d'habitats naturels « primordiaux »

Les complexes de landes calcicoles et de pelouses sèches constituent les habitats naturels primordiaux pour le site. L'entrée du site dans le réseau Natura 2000 induit un engagement minimal de conservation des surfaces de ces habitats majeurs à l'échelle du site.

Situations à éviter :

| Activités | Situations ou phénomènes à éviter | Analyse de la situation au regard des enjeux de conservation prioritaires du site |
|----------------------|---|---|
| Urbanisation | <ul style="list-style-type: none"> - Construction sur des parcelles renfermant des habitats (étude au cas par cas souhaitable pour pouvoir identifier les meilleurs emplacements dans le cas de constructions autorisées) | <ul style="list-style-type: none"> - Les parcelles des sites Natura 2000 ont été inscrites en zones A ou N dans les PLU des communes du site (sauf L'Hospitalet et Labastide de Penne qui n'ont pas de PLU) - L'extension de la zone d'activités de Cahors Sud prend en compte les enjeux du site |
| Agriculture | <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt de l'utilisation agropastorale des habitats d'intérêt communautaire ; - Reconversion des parcelles en habitats d'intérêt communautaire (retournement, prairies semées, cultures annuelles, vergers...); - Travail du sol, semis direct, fertilisation, utilisation de ces parcelles peu productives pour d'autres usages que l'agriculture (étangs, dépôts déchets...). | <ul style="list-style-type: none"> - La déprise agricole se poursuit sur les sites des serres de Saint-Paul de L. et de Belfort du Quercy - Ponctuellement, des parcelles en habitats ont fait l'objet de conversion en cultures de melons, en arboriculture (pruniers, vignes, truffiers) notamment sur le sous-site des serres de Belfort |
| Trufficulture | <ul style="list-style-type: none"> - plantation sur les terres agricoles (préservation d'un réservoir de terres nécessaires au maintien et au développement des exploitations des sites) ; - implantation de nouvelles truffières sur les habitats. | <ul style="list-style-type: none"> - Des truffières installées sur des habitats mais sur des surfaces restreintes - Pratique qui tend à se développer, à encadrer en relançant l'initiative porté par le Parc et la DDT du Lot pour réaliser un diagnostic écologique avant plantation ? |

| Activités | Situations ou phénomènes à éviter | Analyse de la situation au regard des enjeux de conservation prioritaires du site |
|-----------------------------------|--|--|
| Chasse | - Pas de situation particulière liée à cette activité. | - Pas d'impact négatif |
| Autres activités de loisir | - Accès au site pour les sports mécaniques ; - Développement de la fréquentation du site (randonnée pédestre...) hors des chemins affectés à cet effet. | - Pas d'impact négatif - La pratique des sports motorisés ne s'est pas développée ; elle reste menée ponctuellement en hors piste |

Sous-objectifs à atteindre :

- Préserver la part globale de surfaces en habitats d'intérêt communautaire (**non destruction de l'existant**) à l'échelle du site et non pas à la parcelle [il ne s'agit pas de figer le site à l'instant T0 de l'état des lieux de référence] ;
- Une attention particulière est portée à la préservation des grands ensembles de pelouses et de landes (maintenir les surfaces homogènes non morcelées).

14.2 – Objectif 2 : Préserver les populations de Damier de la Succise et leurs habitats

Le Damier de la Succise est la seule espèce d'intérêt communautaire des sites des Serres et pelouses du Quercy blanc présentant un enjeu de conservation. Les seules populations à enjeu se trouvent sur le site des Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne.

Situations à éviter :

| Activités | Situations ou phénomènes à éviter |
|--|---|
| Urbanisation et projets d'aménagement | - Construction sur des parcelles renfermant l'habitat de l'espèce; - Travaux en période sensible pour l'espèce sur les principales zones de reproduction. |
| Agriculture | - Abandon ou reconversion des parcelles de reproduction du Damier ; - Utilisation intensive de ces parcelles (fertilisation, sur pâturage) ; - Fauche précoce sur les zones de reproduction (avant début juin). |
| Chasse | - Pas de situation particulière liée à cette activité. |
| Autres activités de loisir | - Pas de situation particulière liée à cette activité. |

Sous-objectifs à atteindre :

- Préserver *a minima* les populations (densité, localisation...) existantes ;
- Préserver les habitats de l'espèce (surfaces, qualité...) existants. Sur les parcelles à Succise des prés mettre en place ou maintenir une activité agropastorales semi-extensive.

14.3 – Objectif 3 : Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Au-delà de la préservation quantitative des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site (populations et surfaces), il convient de prendre en compte l'état de conservation de ces habitats naturels et de ces habitats d'espèces sur le site.

Sous-objectifs à atteindre :

- Maintenir la part de pelouses en bon état de conservation, par rapport aux surfaces en habitats d'intérêts communautaire, en maîtrisant l'évolution naturelle de ces habitats vers la fermeture (typicité des habitats d'intérêt communautaire locaux) ;
- Maintenir les pratiques de gestion favorables à la conservation des habitats du site, notamment en ce qui concerne les habitats naturels agropastoraux et les habitats du Damier de la Succise ;
- Maintenir une activité agropastorales semi-extensive à l'échelle des sites. Parvenir à étendre cette activité aux parcelles abandonnées.

14.4 – Objectif 4 : Évaluer les résultats

Le Document d'objectifs est un outil local d'aide à la planification et à la gestion d'un territoire remarquable. Les résultats de la gestion conduite et des actions de préservation engagées nécessitent une évaluation afin de vérifier leur pertinence et leur efficacité.

Sous-objectifs à atteindre :

- Évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du Document d'objectifs (et tout particulièrement l'impact réel et la portée des actions mises en œuvre) ;
- Évaluer l'impact des projets nouveaux (urbanisation, infrastructure...) sur l'équilibre et la valeur biologique du site.

14.5 – Objectif 5 : Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site

La conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire à l'échelle du site nécessite l'intégration des enjeux de conservation dans les pratiques de chaque usager du site. L'information et la sensibilisation des acteurs locaux est déterminante pour la mise en œuvre des mesures de gestion du site retenues dans le Document d'objectifs, et plus généralement pour la préservation à long terme des différents éléments de biodiversité identifiés sur le site.

Sous-objectifs à atteindre :

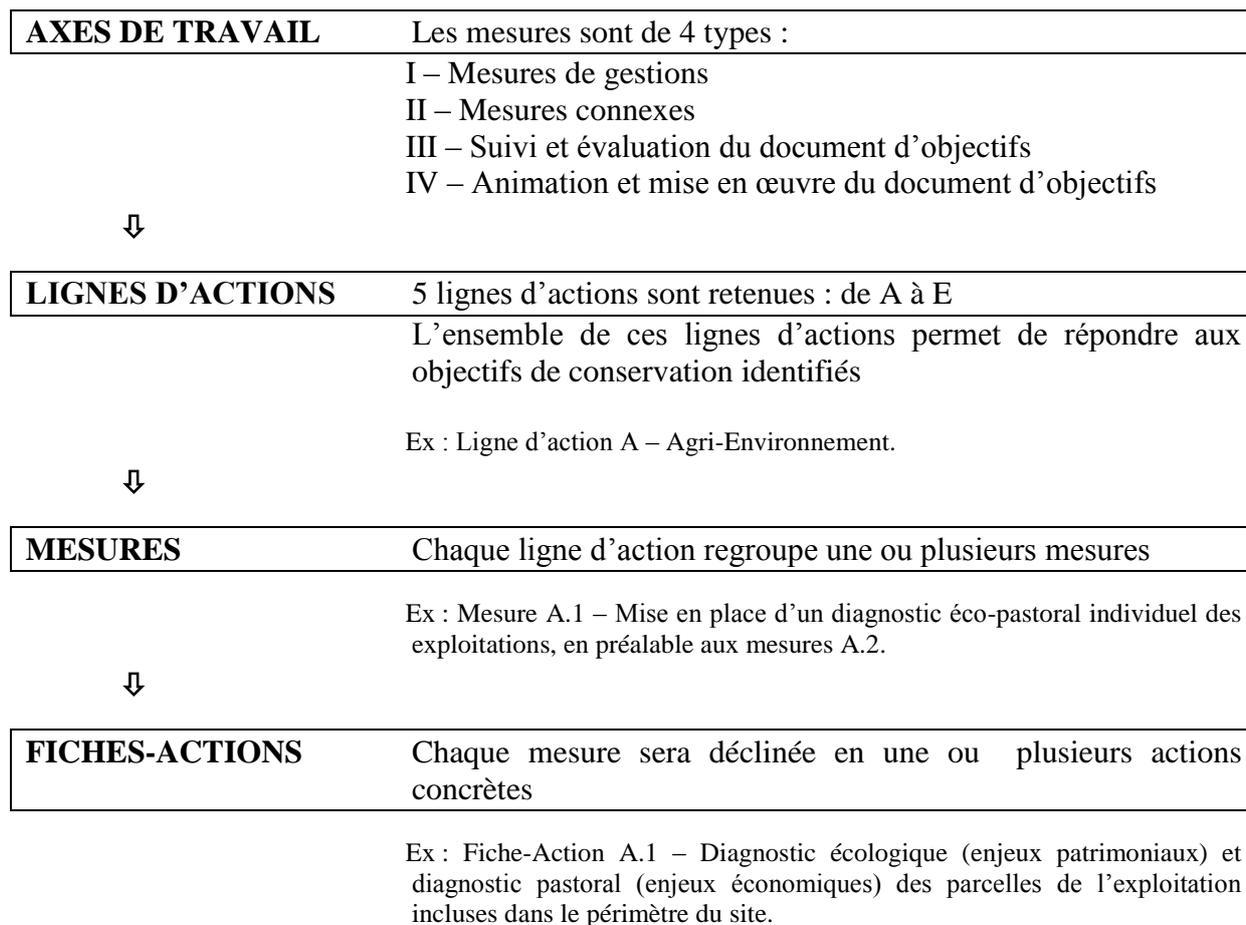
- Intégrer la prise en compte des enjeux de conservation du site dans les différents projets individuels ou collectifs qui seront mis en œuvre sur le site ;
- Favoriser l'appropriation de la gestion du site Natura 2000 par les usagers locaux.

15 – MESURES DE GESTION

Le Document d'objectifs se doit de contenir toutes les mesures qui semblent aujourd'hui nécessaires pour répondre aux objectifs de conservation identifiés sur le site.

15.1 – Articulation générale des mesures de gestion

Les mesures de gestion et les actions retenues pour le site s'articulent de la façon suivante :



Les actions proposées sont issues de l'analyse de l'état des lieux et des préconisations de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site (cf. Fiches Habitats et Fiches Espèces) ainsi que des propositions et des demandes formulées au cours des réunions des groupes de travail locaux.

Les actions retenues ont été discutées au cours des réunions des groupes de travail et validées par le Comité Local de Pilotage. Chacune de ces actions a pour vocation de favoriser directement ou indirectement l'un ou plusieurs des enjeux de conservation du site.

Une attention particulière est portée aux enjeux de conservation prioritaires du site (enjeux 1. et 2.).

=> Les fiches-actions ont été actualisées en 2016 à l'issue de l'évaluation de la mise en œuvre des actions du Document d'objectifs. Cette actualisation a été validée par les membres du comité de pilotage en octobre 2016 (consultation écrite).

15.2 – Présentation des actions

Axe I – Mesures de gestion

Cet axe de travail rassemble les mesures de gestion et de restauration répondant directement à l'un des enjeux de conservation identifiés sur le site.

Les mesures y sont organisées autour de six lignes d'actions thématiques distinctes :

Ligne d'action A – Agri-Environnement

= Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire de MAE (exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, cotisant de solidarité).

Ligne d'action B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole

= Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas souscrire de MAE (propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...).

Axe II – Mesures connexes

Cet axe de travail rassemble les mesures connexes aux mesures de gestion et de restauration nécessaires à la cohérence sur le long terme de la gestion du site.

Les mesures sont réparties dans les trois lignes d'actions thématiques suivantes :

Ligne d'action C – Mise en valeur du patrimoine naturel

= Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public relatives à la mise en œuvre du document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Axe III – Suivi et évaluation du document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions destinées à l'évaluation et la réorientation des mesures de gestion du document d'objectifs après 6 ans de mise en œuvre.

Une seule ligne d'action est concernée :

Ligne d'action D – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

= Ensemble des mesures permettant de quantifier et qualifier l'évolution des habitats naturels, des habitats d'espèces et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions permettant d'assurer l'animation et la mise en œuvre des mesures des lignes d'action A à D.

Une seule ligne d'action est concernée :

Ligne d'action E – Mission de la structure animatrice

= Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du document d'objectifs, et permettant de mettre en œuvre les mesures A à D.

Tableau n°25 : Récapitulatif des fiches-actions retenues présentées par lignes d'action et mesures.

| Ligne d'action répondant aux Objectifs | Code Action | Nom de la Mesure | Code contrats |
|---|-------------|--|----------------------|
| A Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux En contexte agricole | A.1 | Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site | - |
| | A.2 | Entretien de prairies naturelles | HE05 HE06 |
| | A.3 | Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles | HE01 |
| | A.4 | Réouverture et Entretien de pelouses et landes sèches par le pâturage | HE02 HE03 HE04 |
| | A.5 | Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succise | - |
| B Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux et préserver les éléments ponctuels de biodiversité Hors contexte agricole | B.1 | Chantier lourd de restauration de milieux ouverts et/ou humides par débroussaillage | N01Pi |
| | B.2 | Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger | N05R |
| | B.3 | Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts | N03R N03Pi |
| | B.4 | Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (prairies) | N04R |
| C Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel | C.1 | Création et diffusion d'outils de valorisation des sites Natura 2000 du Lot | - |
| | C.2 | Mise en place de démarche de sensibilisation à Natura 2000 | - |
| | C.3 | Intégration d'information sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit existant sur « Pelouses de Lalbenque » | - |
| | C.4 | Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé dans le site Natura 2000 « Serres de St Paul de Loubressac, de St Barthélémy et cause de Pech Tondut » | - |
| D Améliorer les connaissances et évaluer les résultats | D.1 | Suivi de l'état de conservation des habitats IC du site* | - |
| | D.2 | Suivi de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site | - |
| | D.3 | Suivi de l'état des populations du Damier de la Succise et inventaires complémentaires | - |
| E Animation et mise en œuvre du DOCOB | E.1 | Animation locale et mise en œuvre du Document d'Objectifs | - |

16 – FICHES-ACTIONS

16.1 – Structure des fiches-actions

Structure des fiches actions

L'objectif des fiches actions est de décliner à un niveau pré-opérationnel les prescriptions de gestion découlant de l'analyse de l'état des lieux du site pour chaque enjeu patrimonial identifié.

Elles contiennent les données suivantes :

| | |
|-------------------------|---|
| Code de l'action | <i>Intitulé de la Fiche-action</i> |
|-------------------------|---|

| | |
|------------------------------|---|
| Code action | <i>Codes des mesures du PDRH</i> |
| Ligne d'action/Mesure | <i>Intitulés de la ligne d'action et de la mesure auxquelles se réfère l'action</i> |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Objectif général visé | <i>Codes et intitulés des objectifs généraux à la mise en œuvre desquels l'action contribue.</i> |
| Objectif de gestion visé | <i>Codes et intitulés des objectifs de gestion visés par l'action</i> |
| Habitats et espèces concernés | <i>Codes et intitulés des espèces et des habitats d'intérêt communautaire pour la conservation desquels l'action proposée aura un effet favorable direct ou indirect.</i> |
| Zone d'application | <i>Zone d'application de l'action : site dans son intégralité, commune(s), etc.</i> |

| | |
|--------------------------------|--|
| Opérateur / Partenaires | <i>Maître d'œuvre et partenaires potentiels</i> |
| Bénéficiaire | <i>Contractants potentiels de l'action pour les actions qui feront l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire</i> |
| Nature de l'action | <i>Précisions concernant le type d'action que présente la fiche action :</i> <input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

Objectifs opérationnels de l'action.

Descriptif :

Cahiers des charges, descriptif des engagements du contractant potentiels et/ou contenu de l'action.

Calendrier de réalisation :

Proposition de calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre de l'action au cours de la durée de validité du Document d'objectifs.

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | | |

| Nature des dépenses et/ou enveloppe théorique de l'action : | Coûts en € TTC |
|--|----------------|
| <p><i>Coûts détaillés de l'action et justification des montants des indemnités compensatoires pour les engagements de gestion/restauration d'habitats d'intérêt communautaire ; et/ou Estimation du coût total de l'action sur les 6 ans fonction du nombre de contrats maximal envisagés.</i></p> | |

P.M : Le temps d'animation de la mise en œuvre de chaque fiche-action est estimé et financé dans le cadre de la mesure E – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

Plan de financement :

Proposition de modalités de financement de l'action, et financeurs potentiels.

| | Europe | État | Région | Départ. | Autres | Autofinancement | TOTAL |
|---|--------|------|--------|---------|--------|-----------------|-------|
| € | | | | | | | |
| % | | | | | | | |

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

| Résultats attendus | Indicateurs de suivi |
|---|--|
| <i>Résultats quantifiables attendus au terme des 6 ans de mise en œuvre de l'action (nombre de projets/dossiers, surfaces contractualisées...).</i> | <i>Propositions d'indicateurs de suivi de pouvant être mis en place pour l'évaluation du Document d'objectifs.</i> |

Récapitulatif des mesures

Liste récapitulative de toutes les mesures agroenvironnementales contractualisables sur le site.

Modifications souhaitées du cahier des charges de la mesure

Les mesures agro environnementales existantes dans la synthèse régionale ne sont pas toujours adaptées au contexte local (ni aux pratiques agricoles actuelles, ni aux enjeux écologiques présents sur le site). L'objectif de ce paragraphe est de préciser les modifications qu'il serait important d'apporter à ces cahiers des charges lors de leur rediscussion future.

16.2 – Fiches actions

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION A – Agri-Environnement

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire une MAE (Exploitants agricoles à titre principal, secondaire et cotisants de solidarité)

Mesure A.1

Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2

Mesures A.2

Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux existants

Mise en relation des noyaux de population de Damier de la Succise

Remarque :

- *Les cahiers des charges et les montants indiqués pour chacune des MAEC présentées ci-dessous sont basés sur le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH), en vigueur à la date de rédaction de ce document.*
- *Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.*
- *Une zone d'application des MAEC sera définie à partir du périmètre actuel du site.*

A.1

**Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et
diagnostic pastoral (enjeux économiques)
des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site**

| | | | |
|--------------------------------------|---|--|--------------------------------------|
| Ligne d'action/Mesure | A – Agri-Environnement | | |
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire | | |
| Objectif de gestion visé | Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux | | |
| Habitats et espèces concernés | Tous | | |
| Zone d'application | L'ensemble du site | | |
| Opérateur / Partenaires | Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, organismes agricoles et exploitant | | |
| Bénéficiaire | Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité | | |
| Nature de l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Action | <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 | <input type="checkbox"/> Contrat MAE |

Objectifs :

- Préciser les enjeux de conservation présents sur les parcelles de l'exploitation ;
- Définir les parcelles qui seront éligibles à un contrat MAEC ;
- Ajuster les engagements de l'exploitant par rapport à sa capacité réelle de gestion des habitats naturels ;
- Hiérarchiser les priorités de conservation à l'échelle de l'exploitation, en tenant compte du projet personnel de l'exploitant et des modalités de gestion en place.

Descriptif des engagements :

Diagnostic d'exploitation individuel obligatoirement préalable à la réalisation des mesures A.2 à A.4

Démarche d'accompagnement à la contractualisation de MAEC et de réalisation des diagnostics écologique et pastoral :

- **Réalisation d'un pré-diagnostic :**
 - o Visite chez l'exploitant pour évaluer les parcelles éligibles aux MAEC, donner les éléments de contexte et les objectifs liés à la démarche de contractualisation de MAE ;
 - o Evaluer les besoins et motivations exprimés par l'exploitant ;
 - o A l'issue de ce pré-diagnostic, la liste des parcelles éligibles à une MAE ainsi qu'une cartographie sont réalisées et données aux experts avant la réalisation des diagnostics écologique et pastoral (localisation des parcelles et îlots PAC sur lesquels réaliser les diagnostics).
- **Réalisation d'un diagnostic écologique de l'exploitation :**
 - o Bilan des données faune/flore/habitats naturels connues sur les parcelles de l'exploitation à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ;
 - o Visite de terrain : inventaires complémentaires éventuels et cartographie ;
 - o Hiérarchisation des enjeux de conservation (parcelles à engager en priorité et préconisations de gestion à retenir dans le cadre des MAE...).
- **Réalisation d'un diagnostic pastoral de l'exploitation :**
 - o Évaluer la capacité de l'exploitant à gérer les habitats agropastoraux (surfaces en herbe et types de surfaces, troupeau, conduite du troupeau...) ;
 - o Visite de terrain pour évaluer la ressource fourragère des parcelles ;
 - o Prendre en compte le projet de l'exploitant (surfaces exploitées, projets quant à ces surfaces, etc.).

Les visites de terrain sont réalisées conjointement par les 2 experts écologique et pastoral, en présence de l'exploitant dans l'idéal.

- **Finalisation du diagnostic :**

- Croiser le diagnostic pastoral et le diagnostic écologique des parcelles à l'intérieur du site Natura 2000, pour déterminer les parcelles à engager dans une MAEC, ainsi que les obligations de gestion à retenir ;
- Proposer ces éléments à l'exploitant pour avis et validation ;
- Elaborer un dossier complet à remettre à l'exploitant.

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Réalisation de diagnostics au fur et à mesure de l'émergence des projets | | | | | |

| Nature des dépenses : | | Coûts en € TTC |
|--|---------------------|-----------------------|
| <u>PAR PROJET DE DOSSIER MAEC</u> | | |
| PRE-DIAGNOSTIC | 0,5 jour × 500,00 € | 500,00 € |
| BILAN ÉCOLOGIQUE | | |
| Bilan des données existantes à l'échelle de l'exploitation : | 0,5 jour × 250,00 € | 125,00 € |
| Visite de terrain : | 1 jour × 250,00 € | 250,00 € |
| Intégration des données dans la base de données cartographiques et Analyse des données, préconisations | 0,5 jour × 250,00 € | 125,00 € |
| Total BILAN ÉCOLOGIQUE par dossier : | | 500,00 € |
| BILAN PASTORAL | | |
| Visite de terrain : ressources pastorales | 0,5 jour × 500,00 € | 250,00 € |
| Analyse des données et préconisations de gestion | 0,5 jour × 500,00 € | 250,00 € |
| Total BILAN PASTORAL par dossier : | | 1 000 € |
| FINALISATION DU DIAGNOSTIC | 0,5 jour × 500,00 € | 500,00 € |
| TOTAL PAR DOSSIER : | | 2 500,00 € |

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État | Région | Départ. | Autres | TOTAL |
|---|-----------------|---------|--------|---------|--------|----------------|
| € | 1 325 € | 1 175 € | | | | 2 500 € |
| % | 53% | 47% | | | | 100% |

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

| Résultat attendu | Indicateurs de suivi |
|---|--|
| Diagnostic réalisé pour chaque contrat MAEC d'une exploitation concernée au moins pour partie par le périmètre Natura 2000. | Diagnostic réalisé pour toutes les demandes de contrat MAEC par des exploitations concernées par le site ; Nombre de diagnostics débouchant effectivement sur une contractualisation ; Surfaces engagées |

A.2**Entretien de prairies naturelles**

| | |
|--------------------------------------|---|
| Code Action | MP_CQ_HE05 / MP_CQ13_HE06 |
| Ligne d'action/Mesure | A – Agri-Environnement |
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire |
| Objectif de gestion visé | Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux |
| Habitats et espèces concernés | Prairies maigres de fauche de basse altitude (habitats 6510) ; pelouse fauchées : déclinaison prairiale de l'habitat 6210 ; prairies naturelles potentiellement habitat d'espèces d'intérêt communautaire : Cuivré des marais (1060), Damier de la Sucisse (1065) |
| Zone d'application | L'ensemble du site |
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole |
| Bénéficiaire | Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité |
| Nature de l'action | <input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Inciter les exploitants à poursuivre la pratique de la fauche, notamment la fauche tardive, afin de favoriser une meilleure fructification des plantes et de permettre aux insectes de finir le cycle
- Limiter les apports de fertilisation, afin de préserver la flore des milieux prairiaux maigres
- Pratiquer un pâturage uniquement en regain (associé à une fauche préalable)

Descriptif des engagements :

- Préalable obligatoire : action A.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Deux options sont possibles

| | Engagements spécifiques | Montant de l'aide* |
|----------------------|--|---------------------------|
| Option A.2. a | Engagement HERBE 06 uniquement : Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables = mesure MP_CQ13_HE06 | 120.86 €/ha/an |
| | <p>HERBE 06 - Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surfaces éligibles désignées lors du diagnostic écologique et pastoral individuel d'exploitation, afin de localiser sur l'exploitation les parcelles en prairies naturelles. Ce diagnostic doit être établi, avant le dépôt de demande d'engagement, par les structures agréées (Parc naturel régional des Causses du Quercy, Adasea.d'Oc et Chambre d'Agriculture du Lot). • Fauche autorisée à partir du 20 juin • Respecter un retard de fauche de 20 jours par rapport à la date de fauche habituelle du territoire fixée au 1er juin • Pâturage des regains autorisé après la fauche uniquement • Enregistrements des interventions et des pratiques : Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche • Respect de la localisation pertinente des zones de retard de fauche • Interdictions : <ul style="list-style-type: none"> - de pâturer par déprimage - de retourner les surfaces engagées | |

| | | |
|----------------------|---|-----------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - d'utiliser des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées • Les entités collectives sont éligibles | |
| Option A.2. b | Ajout de l'engagement HERBE_03 à l'engagement HERBE 06 = mesure MP_CQ13_HE05 | 153.33 €/ha/an |
| | <p>HERBE 06 + HERBE_03 - Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surfaces éligibles pour lesquelles il existe un risque de fertilisation excessive désignées lors du diagnostic écologique et pastoral individuel d'exploitation. Ce diagnostic doit être établi, avant le dépôt de demande d'engagement, par les structures agréées (Parc naturel régional des Causses du Quercy, Adasea.d'Oc et Chambre d'Agriculture du Lot). • Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques y compris compos, hors apports éventuels par pâturage • Respect de l'absence d'apport magnésiens, de chaux, et d'apports de minéraux P et K • Respect de la localisation pertinente des zones de retard de fauche • Pâturage des regains autorisé après la fauche uniquement • Enregistrements des interventions et des pratiques : Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche) • Interdictions : <ul style="list-style-type: none"> - de fertiliser - de pâturer par déprimage - de retourner les surfaces engagées - d'utiliser des produits phytosanitaires sur les surfaces engagées • Les entités collectives sont éligibles | |

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels | | | | | |

| Nature des dépenses : | Coûts en € TTC |
|--|--------------------|
| <u>PAR PROJET DE DOSSIER MAEC</u> | |
| Surface de prairies susceptible d'être contractualisée dans le dispositif MAEC : 20 ha Coût moyen d'un contrat A.2 : 137.01 €/ha/an , si l'option a et l'option b sont pris à 50% chacune. | |
| Coût total maximal de la gestion des prairies maigres de fauche par an | 2 740,20 € |
| Coût total maximal de la gestion des prairies maigres de fauche sur 6 ans | 13 701,00 € |

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État (MAAF) | Région | Départ. | Autres | TOTAL |
|---|-----------------|-------------|--------|---------|--------|--------------------|
| € | 10 275,75 € | 3 425,25 € | | | | 13 701,00 € |
| % | 75% | 25% | | | | 100% |

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

| Résultat attendu | Indicateurs de suivi |
|---|--|
| Entretien de 20 hectares d'habitats d'intérêt communautaire de prairies maigres de fauche | surfaces contractualisées part de la surface sous contrat/surface totale d'habitat (en %) |

| | |
|------------|--|
| A.3 | Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles |
|------------|--|

| | |
|--------------------------------------|--|
| Code Action | MP_CQ15_HE01 / MP_CQ17_HE01 / MP_CQ19_HE01 |
| Ligne d'action/Mesure | A – Agri-Environnement |
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire |
| Objectif de gestion visé | Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux |
| Habitats et espèces concernés | Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110) |
| Zone d'application | L'ensemble du site |
| Bénéficiaire | Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité |
| Nature de l'action | <input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAE |

Objectifs :

- Favoriser le maintien de l'exploitation pastorale extensive des espaces en habitats d'intérêt communautaire encore utilisé ;
- Inciter les exploitants à l'utilisation pastorale d'anciens parcours abandonnés, mais dont l'état de conservation ne nécessite pas de travaux de réouverture du milieu ;
- Maintien des Habitats dans un état de conservation favorable ;

Descriptif des engagements :

Les parcours de pelouses sèches et de landes sont composés d'une mosaïque de milieux (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique de ces espaces.

Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien afin de maintenir l'ouverture des milieux mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques (strates herbacées et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique de ces espaces.

Cette mesure a ainsi pour objectif de favoriser l'adaptation des conditions de pâturage à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral et en assurant un suivi de sa mise en œuvre par un enregistrement des pratiques de pâturage sur les îlots engagés.

- Préalable obligatoire : action A.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

| Action | Engagements spécifiques | Montant de l'aide |
|--------|--|--------------------------|
| | <p>MP_CQXX_HE01 Gestion pastorale des pelouses et landes</p> <p>Construction de la MAE :</p> <p><u>HERBE 09 : Amélioration de la gestion pastorale</u> <i>p11 : Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise : 5 ans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale sur les parcelles engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale | 75,44 €/ha/an |

| | | |
|--|--|--|
| | <p>Le plan de gestion pastorale devra être réalisé au plus tard le 1er juillet de l'année du dépôt de la demande d'engagement.</p> <p>Ce plan de gestion pastorale doit comporter a minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Obligations d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité, niveau de consommation du tapis herbacé évitant ainsi un tri qui favorise les refus, niveau de consommation de la strate ligneuse pour assurer le renouvellement de la ressource. Ces obligations peuvent être annuelles ou 1 année sur 2, ou 2 années sur 3 afin de s'adapter à la spécificité des milieux et aux aléas climatiques. ○ Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible), afin de s'assurer d'un temps de repos suffisant du couvert herbacé. ○ Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants. ○ Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés). ○ Installation/déplacement éventuel des points d'eau. ○ Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle. ○ Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité. ○ Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées • Enregistrement des interventions de pâturage <p><u>Interdictions</u> : nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre, retournement, travail simplifié du sol, semis, traitements phytosanitaires, traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent ;</p> <p><u>Conditions d'éligibilité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surfaces éligibles : surfaces de landes et parcours peu productifs en habitats naturels d'intérêt communautaire de pelouses sèches et de landes (codes Natura 2000 : 6210/6220/6110 et 5130/5110) de l'exploitation, dans la limite du montant plafond éventuellement fixé par un cofinancier au niveau de la mesure. • Les entités collectives sont éligibles | |
|--|--|--|

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---------|--|---------|---------|---------|---------|
| | Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets de MAEC (en particulier à la fin du 1 ^{er} engagement en MAEC, à partir de 2020) | | | | |

| Montant de l'action : | Coûts en € TTC |
|---|---|
| Montant de l'engagement : 75,44 €/ha/an Surfaces potentielles prévisionnelles : 250 ha | 75,44 x 300 = 94 300,00 € sur 5 ans d'engagement |
| Coût total: | 94 300,00 € |

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État - MAAF | Région | Départ. | Autres | Autofinancement | TOTAL |
|---|-----------------|-------------|--------|---------|--------|-----------------|-------------|
| € | 70 725,00 € | 23 575,00 € | | | | | 94 300,00 € |
| % | 75% | 25% | | | | | 100% |

Résultat attendu / Indicateurs de suivi

| Résultat attendu | Indicateur de suivi |
|---|---|
| - Gestion pastorale de 250 ha d'habitats d'intérêt communautaire de pelouses et de landes moyennement embroussaillés. | <ul style="list-style-type: none"> • - surface contractualisée - part de la surface sous contrat / surface totale d'habitat en % - surface sous contrat / SAU concernée par les habitats • - surface de parcours / surface initiale |

A.4**Réouverture et entretien de pelouses et landes sèches par le pâturage**

| | |
|--------------------------------------|--|
| Code Action | MP_CQXX_HE02 / MP_CQXX_HE03 / MP_CQXX_HE04 |
| Ligne d'action/Mesure | A – Agri-Environnement |
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire |
| Objectif de gestion visé | Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux |
| Habitats et espèces concernés | Complexes de pelouses sèches et de landes de buis et genévriers (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110) Prairies naturelles de fauche (6510) Prairies humides habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire (libellules, chauves-souris, papillons) |
| Zone d'application | L'ensemble du site |
| Bénéficiaire | Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité |
| Nature de l'action | <input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

La déprise agricole occasionne la fermeture des milieux agropastoraux. Il est important d'encourager le maintien d'une activité agricole afin de préserver la biodiversité de ces milieux ouverts.

- Maintenir les habitats de pelouses sèches dans un état de conservation favorable en incitant les exploitants à assurer la gestion de ces habitats naturels
- Reconquérir d'anciennes pelouses ou prairies abandonnées récemment ;
- Maintenir l'ouverture sur des parcelles encore exploitées mais déjà relativement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à long terme d'assurer la pérennité de l'habitat ;

Descriptif des engagements :

- Préalable obligatoire : action A.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

1 socle commun + 3 options possibles (A.4.a, A.4.b et A.4.c)

| Actions | Engagements | Montant de l'aide |
|---------------------|---|----------------------|
| Socle commun | HERBE_09 : Gestion pastorale | 75,44 €/ha/an |
| | HERBE_09 : Gestion pastorale <i>p11 : Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise : 5 ans</i> _ Surfaces éligibles désignées lors du diagnostic éco-pastoral _ Le plan de gestion incluant un diagnostic initial des surfaces engagées devra être élaboré par une structure agréée. Il devra être réalisé en collaboration avec un organisme gestionnaire d'espaces naturels (structures animatrices Natura 2000, parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles...) _ Le modèle de plan de gestion ou le contenu minimal du plan de gestion pastorale sera défini à l'échelle régionale. Ce plan de gestion précisera, au sein de l'unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations : <ul style="list-style-type: none"> • Préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité, • Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des | 75,44 €/ha/an |

| | | |
|---------------------|--|------------------------------------|
| | <p>animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible),</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants, • Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés), • Installation/déplacement éventuel des points d'eau, • Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle, • Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité. <p>Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, dans le cadre du suivi du projet agroenvironnemental sur le territoire.</p> <p>_Enregistrement des pratiques de pâturage et des interventions mécaniques : Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche.</p> <p><i>Interdictions : nivellement, boisement (y compris truffières), cassage de pierre, retournement, travail simplifié du sol, semis, traitements phytosanitaires, traitements chimiques (sauf localisé après avis du comité technique), fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle par le pâturage), affouragement permanent ;</i></p> | |
| Option A.4 a | Ajout de l'engagement OUVERT_02 à l'engagement HERBE_09 =MP_CQXX_HE02 | 113,60 €/ha/an |
| | <p>OUVERT_02 « Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables » <i>p9 : nombre d'années sur lesquelles une élimination mécanique doit être réalisée = 2</i></p> <p>L'objectif est de réaliser 2 entretiens mécaniques sur des parcelles de pelouses et landes moyennement embroussaillées.</p> <p>Pour cela, le contractant doit respecter un programme de travaux et d'entretien élaboré par une structure agréée.</p> <p>Le programme de travaux précise la méthode d'élimination des ligneux. Il sera établi par l'opérateur de territoire (Parc naturel régional des Causses du Quercy) sur la base d'un diagnostic de territoire.</p> <p>Le programme comporte a minima les éléments suivants retenus localement : Espèces végétales de ligneux bas envahissants retenues pour le territoire, comme pouvant le cas échéant être éliminés en priorité : Ronces, Prunelliers, Corroyères.</p> <p>Espèces végétales de ligneux bas retenus pour le territoire, comme pouvant le cas échéant être maintenues sur la surface entretenue : tout type de ligneux bas pouvant ponctuellement participer au piquetage de la pelouse sèche (exemple : églantiers, genévriers, spirée, prunelliers...).</p> <p>Niveau d'ouverture après entretien retenu pour le territoire : après entretien mécanique (année suivant l'entretien par gyrobroyage), le recouvrement maximum en ligneux bas (hors zones de ligneux hauts et zones pierreuses) ne devra pas excéder 20 %.</p> <p>Périodicité d'élimination des végétaux retenue pour le territoire : 2 fois</p> | <p>Soit + 38,17 €/ha/an</p> |

| | | |
|---------------------|---|------------------------------|
| | <p>sur 5 ans. Éléments objectifs de contrôle de terrain : présence de ligneux « bas envahissants » de diamètre inférieur à 1 cm</p> <p>Période de réalisation des travaux d'entretien retenue pour le territoire : pendant la période du 1er septembre au 31 mars de chaque année. Privilégiez un gyrobroyage en fin d'été, le gyrobroyage hivernal revient à réaliser une taille qui favorise les rejets.</p> <p>Méthode d'élimination mécanique retenue pour le territoire: broyage au sol avec maintien sur place, ou gyrobroyeur (Bulldozer exclu).</p> <p><u>Nature des surfaces éligibles :</u> Habitats d'intérêt communautaire cités sur les surfaces soumises à embroussaillage léger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présence de ligneux bas (< 1,5 mètres) principalement les prunelliers et les ronces ; - moins de 70% de recouvrement total sur la surface engagée ; - au moins 70% de la surface engagée peut faire l'objet d'un entretien mécanique (moins de 30 % en zone pierreuse et / ou recouverts de ligneux hauts disséminés) | |
| Option A.4 b | Ajout de l'engagement OUVERT_01 à l'engagement HERBE_09 =MP_CQXX_HE03 | 265,56 €/ha/an |
| | <p>OUVERT_01 « Ouverture d'un milieu en déprise » <i>p8 : nombre d'années sur lesquelles un entretien mécanique est requis après ouverture = 1</i></p> <p>L'objectif est de réaliser une réouverture mécanique en année n, et de procéder à un entretien mécanique suite à cette réouverture en année n+1.</p> <p>Pour cela, le contractant doit respecter un programme de travaux et d'entretien élaboré par une structure agréée.</p> <p>Le programme de travaux précise la méthode d'élimination des ligneux. Il sera établi par l'opérateur de territoire (Parc naturel régional des Causses du Quercy) sur la base d'un diagnostic de territoire.</p> <p>Le programme comporte a minima les éléments suivants retenus localement : Espèces végétales de ligneux bas envahissants retenues pour le territoire, comme pouvant le cas échéant être éliminés en priorité : Ronces, Prunelliers, Corroyères.</p> <p>Espèces végétales de ligneux bas retenus pour le territoire, comme pouvant le cas échéant être maintenues sur la surface entretenue : tout type de ligneux bas pouvant ponctuellement participer au piquetage de la pelouse sèche (exemple : églantiers, genévriers, spirée, prunelliers...).</p> <p>Périodicité d'élimination des végétaux retenue pour le territoire : 2 fois sur 5 ans. Éléments objectifs de contrôle de terrain : présence de ligneux « bas envahissants » de diamètre inférieur à 1 cm</p> <p>Période de réalisation des travaux d'entretien retenue pour le territoire : pendant la période du 1er septembre au 31 mars de chaque année. Privilégiez un gyrobroyage en fin d'été, le gyrobroyage hivernal revient à réaliser une taille qui favorise les rejets.</p> | Soit + 190,12 €/ha/an |

| | | |
|--------------|--|-----------------------------|
| | <p>Méthode d'élimination mécanique retenue pour le territoire: broyage au sol avec maintien sur place, ou gyrobroyeur (Bulldozer exclu).</p> <p><u>Nature des surfaces éligibles :</u> Habitats d'intérêt communautaire cités sur les surfaces soumises à embroussaillage avancé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 60% à 100 % de recouvrement total (tout type de ligneux confondus) sur la surface engagée ; - plus de 50% de recouvrement de la surface engagée par des espèces arbustives ou arborées (>1 mètre) principalement genévriers ; - au moins 70% de la surface engagée peut faire l'objet d'un entretien mécanique (moins de 30 % en zone pierreuse et / ou recouverts de ligneux hauts disséminés) <p><u>Niveau d'ouverture après entretien, et selon le type d'habitat visé par la restauration :</u></p> <p><u>Restauration de pelouse sèche (6210, 6220 et 6110) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - après entretien mécanique (année suivant l'entretien par gyrobroyage), le recouvrement maximum en ligneux bas (hors zones de ligneux hauts et zones pierreuses) ne devra pas excéder 20 %. <p><u>Restauration de prairie naturelle de fauche (6510 ou 6210 fauché en situation de vallée) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien mécanique après réouverture sera réalisé par la fauche ; - au maximum 5% de ligneux bas sur la partie restaurée (en bordure de prairie, sur l'emprise des haies et les lisières forestières). <p>Une fois les travaux d'ouverture réalisés, à compter de la 2ème année d'engagement, les surfaces engagées, selon la nature des sols doivent être déclarées dans la déclaration de surfaces (S2 jaune) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prairies permanentes dans les combes et vallées ; - landes ou parcours sur coteaux et plateaux calcaires. | |
| Option A.4 c | Ajout de l'engagement HERBE_10 à l'engagement HERBE_09 =MP_CQXX_HE04 | 132,55 €/ha/an |
| | <p>HERBE_10 : « Gestion de pelouses et landes en sous-bois » <i>p12 : nombre d'années sur lesquelles un entretien doit être réalisé = 2</i></p> <p>L'objectif est de réaliser une coupe de bois pour permettre de regagner de l'habitat de pelouse sèche.</p> <p>Un programme de travaux sera élaboré par une structure agréée. Ce programme doit préciser obligatoirement les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les interventions de coupe ou d'élagage de la strate arborée et/ou arbustive à réaliser : type de travaux ; périodes d'intervention entre 1er novembre et 31 mars ; coupe des ligneux hauts : au moins 1/3 des tiges, - la pose et dépose de clôtures pour mise en défens des secteurs en régénération ; - les travaux d'entretien mécanique pour maintenir une pelouse ou une lande en sous-bois (taux de couverture en ligneux bas très faible inférieur à 30 %) : type de travaux et période d'intervention dans le respect de la faune et de la flore ; - si l'export des rémanents est obligatoire ou si le brûlage en tas est autorisé. | Soit + 57,11 €/ha/an |

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels | | | | | |

| Montant de l'action : | Coûts en € TTC |
|---|--|
| Mesure HE02 à 113,61 €/ha/an Surfaces prévisionnelles contractualisées : 10 ha TOTAL sur 5 ans | 113,61 x 10 = 1 136,10 €/an 1 136,10 x 5 ans = 5 680,50 € |
| Mesure HE03 à 265,56 €/ha/an Surfaces prévisionnelles contractualisées : 10 ha TOTAL sur 5 ans | 265,56 x 10 = 2 655,60 €/an 2 655,60 x 5 ans = 13 278,00 € |
| Mesure HE04 à 132,55 €/ha/an Surfaces prévisionnelles contractualisées : 10 ha TOTAL sur 5 ans | 132,55 x 10 = 1 325,50 €/an 1 325,50 x 5 ans = 6 627,50 € |
| Coût total: | 25 585,50 € |

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État (MAAF) | Région | Départ. | Autres | TOTAL |
|---|-----------------|-------------|--------|---------|--------|------------------|
| € | 19 189,12 € | 6 396,38 € | | | | 25 585,50 |
| % | 75% | 25% | | | | 100% |

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

| Résultat attendu | Indicateurs de suivi |
|---|--|
| Entretien de 30 hectares d'habitats d'intérêt communautaire | Surfaces contractualisées Part de la surface sous contrat/surface totale d'habitat (en %) |

| | |
|------------|--|
| A.5 | Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succise |
|------------|--|

| | |
|--------------------------------------|---|
| Ligne d'action/Mesure | A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants |
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire |
| Objectif de gestion visé | Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux |
| Habitats et espèces concernés | Prairies maigres de fauche de basse altitude (habitats 6510) ; pelouse fauchées : déclinaison prairiale de l'habitat 6210 ; prairies naturelles potentiellement habitat d'espèces d'intérêt communautaire : Cuivré des marais (1060), Damier de la Succise (1065) |
| Zones d'application | Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne |

| | |
|---------------------------|---|
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole |
| Bénéficiaire | Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité |
| Nature de l'action | <input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Mettre en relation physique des parcelles renfermant des population isolées de « Damier de la Succise », par la création de bandes enherbées...favorables à la dissémination des adultes ;
- Eviter le dépérissement des populations isolées, favoriser l'extension de l'espèce à l'ensemble des parcelles identifiées pouvant héberger ou hébergeant des stations de Succise des prés.

Descriptif des engagements :

- Action OPTIONNELLE
- Cette action vise la **Création de bandes enherbée en bordure des parcelles, entre les noyaux de populations identifiées contenant des stations de Succise, ou favorables par l'implantation de bandes enherbées**
- Transcription en MAEC avec l'engagement unitaire COUVER_06 « Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées) ».
- Préalable obligatoire : les surfaces engagées seront définies pour chaque exploitation par le Diagnostic écopastoral de l'exploitation – action A.1 ;

| Option | Engagements spécifiques | Montant de l'aide |
|------------|---|--|
| A.5 | <ul style="list-style-type: none"> • COUVER06 - Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne (bandes ou parcelles enherbées) <p>Conditions d'éligibilité des surfaces : Seules peuvent être engagées dans cette opération les terres arables (sauf les prairies temporaires de plus de deux ans et les surfaces en jachères), les cultures pérennes, ou les surfaces qui étaient engagées dans une MAE rémunérant la présence d'un couvert spécifique favorable à l'environnement, lors de la campagne PAC précédant la demande d'engagement. Par ailleurs, seules sont éligibles les surfaces au-delà de celles comptabilisées au titre des 5 % des terres arables en surface d'intérêt environnemental dans le cadre du verdissement et des bandes enherbées rendues obligatoires, le cas échéant, dans le cadre des programmes d'action en application de la Directive Nitrates.</p> | Entre 205 et 450 €/ha/an selon construction de l'engagement |

| | | |
|--|---|--|
| | <p>Une fois le couvert implanté, le couvert devra être en déclaré en prairies temporaires ou permanentes.</p> <p>Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Couvert herbacé : • Mettre en place le couvert herbacé localisé de façon pertinente en fonction du diagnostic • Définir la liste des couverts autorisés sur le territoire (au moment de l'élaboration du PAEC) • Maintenir le couvert herbacé pérenne et sa localisation initiale • Définir la largeur minimale en mètres du couvert herbacé pérenne • - Tenir un cahier d'enregistrement des interventions (type d'intervention, localisation et date) | |
|--|---|--|

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets | | | | | |

| Enveloppe théorique de l'action : | Coûts en € TTC |
|--|-------------------|
| Coût moyen d'un contrat A.5 : 350 €/ha/an | |
| Surfaces de culture potentiellement contractualisable : 3 ha | 1 050,00 €/an |
| Total sur 6 ans: | 5 250,00 € |

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État – (MAAF) | Région | Départ. | Autres | Autofinancement | TOTAL |
|---|-----------------|---------------|--------|---------|--------|-----------------|-------------------|
| € | 3 937,50 € | 1 312,50 € | | | | | 5 250,00 € |
| % | 75% | 25% | | | | | 100% |

Résultat attendu / Indicateurs de suivi

| Résultat attendu | Indicateur de suivi |
|-----------------------------------|---|
| - surfaces contractualisés : 3 ha | - surface et linéaire contractualisés ; - surface occupée par le damier / surface initiale |

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas souscrire de Mesures Agroenvironnementales : Propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...

Mesures B.1 à B.4

Actions ponctuelles de restauration et de de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales.

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

B.1**Chantier lourd de restauration de milieux ouverts et/ou humides par débroussaillage**

| | |
|--------------------------------------|---|
| Code action | N01Pi |
| Ligne d'action/Mesure | B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales |
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire |
| Objectif de gestion visé | Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux |
| Habitats et espèces concernés | Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210) Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110) |
| Zone d'application | L'ensemble du site |
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) |
| Bénéficiaire | Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAE. |
| Nature de l'action | <input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes prairies de fauche abandonnées de fonds de vallées et les anciens parcours de pelouses et landes ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Rouvrir d'anciennes prairies entièrement abandonnées et embroussaillées, en cours de boisement (évolution naturelle), et instaurer un entretien par la fauche après ouverture de ces habitats ;
- Réouverture d'anciens parcours entièrement abandonnés et embroussaillés, en cours de boisement (évolution naturelle), et entretien pastoral après ouverture ;
- Restaurer et maintenir des habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action OUVERT_01 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur la base des contrats Natura 2000 existants, sur la partie investissement de l'action, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage.

Le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole. L'action B.1 peut être contractualisée avec en complément :

- L'action B.2 : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.

L'action est obligatoirement contractualisée avec :

→ **L'action B.3** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique, dans le cas des habitats de **pelouses et landes sèches d'Intérêt Communautaire**
OU

→ **L'action B.4** : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts, dans le cas des **prairies naturelles de fauche d'Intérêt Communautaire et des prairies habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire**.

Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide peut être versée en une ou plusieurs fois pendant la durée du contrat.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle ainsi qu'un plan des travaux et aménagements afin d'apprécier le degré de réouverture et les objectifs de gestion fixés.

2 options possibles : B.1.a pour les pelouses et landes & B.1.b pour les prairies de fauche

| Option | Engagements spécifiques | Montant de l'aide estimé |
|---------------------|---|---|
| Socle commun | | |
| | <p><i>Condition d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles de landes, pelouses, prairies enrichies hors SAU (hors PAC), sur diagnostic. <p><i>Obligations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> → Conserver quelques arbres et fourrés (en variant les essences et les tailles) → Conserver les haies et les points d'eau ; → Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; <p><i>Documents et enregistrements obligatoires :</i></p> <p>A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Diagnostic et cahier des charges spécifique. - Devis des travaux prévus. - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux réalisés par entreprise et/ou matériaux lorsque les travaux prévus ont été réalisés. <p>Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même</p> | |
| Option B.1.a | <p>Milieux visés : Complexes de pelouses et landes d'Intérêt Communautaire</p> <p>« Réouverture partielle du milieu selon diagnostic réalisé au moment de l'élaboration du contrat Natura 2000 »</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réouverture mécaniques ou manuels ; <ul style="list-style-type: none"> → Arrachage des arbustes ou coupe : <ul style="list-style-type: none"> ▪ si coupe : broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (si précisé dans le diagnostic) ; ▪ si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place selon diagnostic préalable. Les travaux peuvent être réalisés dès la première année ou progressivement • Assurer un girobroyage d'entretien si nécessaire à n+2, n+4 (fiche-action B.2) ; • Travaux de réouverture mécanique et/ou manuelle sur l'emplacement des futures clôtures fixes ou mobiles. | <p>1 000 €/ha pour les 5 ans</p> |

| | | |
|---------------------|---|--|
| | <i>Interdictions : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</i> | |
| Option B.1.b | Milieu visé : Prairies naturelles de fauche, prairies humides habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire | |
| | <p>« Débroussaillage lourd d'ouverture la première année »</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réouverture mécaniques par girobroyage ou manuels ; <ul style="list-style-type: none"> → Arrachage des arbustes ou coupe : <ul style="list-style-type: none"> ▪ si coupe : broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (si précisé dans le diagnostic) ▪ si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place selon diagnostic préalable. <p><i>Interdictions : retournement, nivellement, semis, boisement (y compris peupleraies), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail simplifié du sol autorisé après les travaux. <p>Puis : Entretien par fauche pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable.</p> <p><u>OU</u></p> <p>« Débroussaillage lourd d'ouverture la première année <u>et régénération de la parcelle par implantation d'une prairie</u> »</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réouverture mécaniques par arrachage des arbustes : <ul style="list-style-type: none"> → dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place (si précisé dans le diagnostic) • Implantation d'une prairie : <ul style="list-style-type: none"> → Retournement de la parcelle afin d'éliminer au maximum les racines de ligneux (prunelliers ...) → Réensemencement à partir de récolte de graines par moisson ou fauche sur des parcelles de prairie naturelles (parcelles à définir au cours du diagnostic préalable) ; → Un seul retournement et semis la première année suite aux travaux ; → Pas de fertilisation. <p><i>Interdictions : boisement (y compris peupleraies), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique.</i></p> <p>Puis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien par fauche pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; • Fauche tardive entre le 20 juin (au plus tôt) et le 10 août, à déterminer selon le milieu et le gestionnaire. | <p>1 000 €/ha pour les 5 ans</p> <p>+ 300 € ha pour 5 ans, soit :</p> <p>1 300,00 €/ha pour les 5 ans</p> |

| Nature des dépenses : | Coûts en € |
|---|----------------------|
| B.1.a Complexes de pelouses et landes d'Intérêt Communautaire | |
| Débroussaillage lourd d'ouverture : | |
| Sous-total : | 1 000,00 €/ha |
| Entretien mécanique par gyrobroyage ou fauche les 4 années suivantes : <i>fiche-action B.2</i> | – |
| Total coût / ha / 5 ans | 1 000,00 €/ha |
| B.1.b Prairies naturelles de fauche d'Intérêt Communautaire et prairies fauchées habitat d'espèces d'Intérêt Communautaire | |
| Débroussaillage lourd d'ouverture : | |
| Sous-total : | 1 000,00 €/ha |
| <i>Réimplantation d'une prairie:</i> | |
| - Travail du sol : 100,00 €/ha | |
| - Fauche et récupération semences sur prairie : 3 heures par ha à 38,11 €/H = 114,50 €/ha | |
| - Semis (travail + semences) : 85,50 €/ha | |
| Sous-total 2 : | 300,00 €/ha |
| Entretien mécanique par fauche les 4 années suivantes : <i>fiche-action B.4</i> | – |
| Total coût / ha / 5 ans | 1 300,00 €/ha |

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|-----------|--|---------|---------|---------|---------|
| Animation | Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels | | | | |

| Enveloppe théorique de l'action : | Coûts en € TTC |
|--|---------------------|
| Option a. | |
| En se basant sur une hypothèse de 200 ha contractualisés | 200 000 € |
| Sous-total option a. | 200 000,00 € |
| Option b. | |
| En se basant sur une hypothèse de 20 ha contractualisés | |
| Débroussaillage lourd | 20 000 € |
| + <i>implantation d'une prairie</i> | 6 000,00 € |
| Sous-total option b. | 26 000,00 € |
| TOTAL Fiche-action B.1 | 226 000,00 € |

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action E.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État (MEEM) | Région | Départ. | Autres | TOTAL |
|---|-----------------|--------------|--------|---------|--------|---------------------|
| € | 119 780,00 € | 106 220,00 € | | | | 226 000,00 € |
| | 53% | 47% | | | | 100% |

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

| Résultats attendus | Indicateurs de suivi |
|--|--|
| Restauration de 220 ha d'habitats d'intérêt communautaire. | Surface ré-ouverte et gérée ; Surface d'habitat restaurée /surface d'habitat hors SAU |

B.2**Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger**

| | |
|--------------------------------------|--|
| Code action | N05R |
| Ligne d'action/Mesure | B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales |
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire |
| Objectif de gestion visé | Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux |
| Habitats et espèces concernés | Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110) Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210) |
| Zone d'application | L'ensemble du site |
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) |
| Bénéficiaire | Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAE. |
| Nature de l'action | <input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

- Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à maintenir, dans un état de conservation favorable, leurs parcelles de pelouses, landes et prairies.
- Maintenir des habitats ouverts
- Entretien mécanique des parcelles après réouverture

- Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base des contrats Natura 2000 existants.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide peut être versée en une ou plusieurs fois pendant la durée du contrat.

Il s'agit de réaliser un entretien mécanique ou manuel après réouverture de parcelles de pelouses, landes ou prairies.

L'action B.2 peut être contractualisée en complément de l'action B.1 – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage.

L'action B.2 est obligatoirement contractualisée avec, dans le cas des habitats de pelouses et landes sèches d'Intérêt Communautaire :

- L'action B.3 : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique,

et dans le cas des prairies naturelles de fauche d'Intérêt Communautaire et des prairies habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire :

- L'action B.4 : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts.

Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.2 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle ainsi qu'un plan des travaux afin d'apprécier le degré des opérations d'entretien et les objectifs de gestion fixés.

| Action | Engagements spécifiques | Montant de l'aide estimé |
|--------|--|---------------------------|
| | <p>« Maintien de l'ouverture par travaux d'entretien mécaniques ou manuels » :</p> <p><i>Condition d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles de landes, pelouses, prairies enrichées hors SAU (hors PAC), sur diagnostic. <p><i>Obligations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> → Conserver quelques arbres et fourrés (en variant les essences et les tailles) → Conserver les haies et les points d'eau ; → Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; <p><i>Documents et enregistrements obligatoires :</i></p> <p>A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Diagnostic et cahier des charges spécifique. - Devis des travaux prévus. - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux réalisés par entreprise et/ou matériaux lorsque les travaux prévus ont été réalisés. <p>Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'entretien mécanique par gyrobroyage au sol (ou débroussailleuse manuelle), sans exportation des petits ligneux (notamment prunelliers), hors zones de landes plus denses. • Réalisation des travaux d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; • Gyrobroyage d'entretien réalisé une à deux fois sur la durée du contrat (à déterminer au cas par cas). <p><i>Interdictions :</i> retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique.</p> | <p>900,00 €/ha</p> |

| | |
|--|-----------------|
| - Nature des dépenses : | - Coûts en € |
| Entretien par gyrobroyage léger (pour 1 passage en 5 ans) | 900,00 € |

- Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|-----------|--|---------|---------|---------|---------|
| Animation | Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels | | | | |

| | |
|--|--------------------|
| Enveloppe théorique de l'action : | Coûts en € TTC |
| Estimation du coût total de l'action: En se basant sur une hypothèse de 50 ha contractualisés | 35 000,00 € |
| Total action : | 35 000,00 € |

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action E.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

- .Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État (MEEM) | Région | Départ. | Autres | TOTAL |
|----------|------------------------|--------------------|---------------|----------------|---------------|--------------------|
| € | 18 550,00 € | 16 450,00 € | | | | 35 000,00 € |
| % | 53 % | 47 % | | | | 100% |

- Résultats attendus et indicateurs de suivi :

| Résultats attendus | Indicateurs de suivi |
|---|--|
| Contractualisation de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire. | Surface d'habitats en gestion ; Surface d'habitat gérée /surface d'habitat hors SAU |

B.3**Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts**

| | |
|--------------------------------------|---|
| Code action | N03R et N03Pi |
| Ligne d'action/Mesure | B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole |
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire |
| Objectif de gestion visé | Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux |
| Habitats et espèces concernés | Landes (5110, 5130), Pelouses sèches (6110, 6210, 6220) |
| Zone d'application | L'ensemble du site |
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) |
| Bénéficiaire | Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAE. |
| Nature de l'action | <input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir ou préserver leur patrimoine naturel ;
- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités), par la mise en place d'équipements pastoraux, à mettre en place une gestion pastorale pour maintenir dans un état de conservation favorable des parcours abandonnés ;

Descriptif des engagements :

L'action B.3 peut être contractualisée seule ou en complément des actions B.1 « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » et/ou B.2 « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ».

Dans le cadre de l'action B.3, le propriétaire peut déléguer la gestion à un agriculteur. Celui-ci s'engage pendant les 5 ans du contrat à ne pas souscrire de mesures relevant de la partie A. agricole.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide peut être versée en une ou plusieurs fois pendant la durée du contrat.

2 options possibles : B.3.a « Gestion pastorale » & B.3.b « Mise en place d'équipements pastoraux » (pouvant être complémentaires).

| Options | Engagements spécifiques | Montant de l'aide estimé |
|--|--|--------------------------|
| Socle commun : pour une gestion pastorale | | |
| | <p><i>Condition d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles de landes, pelouses hors SAU, sur diagnostic, - Réaliser un diagnostic écologique - Réaliser un pâturage annuel sur les surfaces engagées selon un plan de gestion pastorale élaboré par la structure animatrice ou une structure agréée. <p>Ce plan de gestion encadre les modalités de gestion par des troupeaux selon un planning prévisionnel de pâturage.</p> | |

| | | |
|---------------------|--|----------------------------|
| | <p><i>Interdictions</i> : semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</p> <p><i>Documents et enregistrements obligatoires</i> :</p> <p>A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Photo de l'initial. - Enregistrement des interventions. - Factures fournitures. - Factures pour travaux réalisés par entreprise ou mémoire des dépenses pour travaux en régie - Enregistrement des dates d'entrées et de sorties des animaux des parcs. <p>Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même.</p> | |
| Option B.3.a | « Gestion pastorale de milieux ouverts et semi-ouverts » = Mesure N03R | |
| | <p><i>Engagements rémunérés</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Gardiennage, → Déplacement et surveillance du troupeau, → Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires...), → Suivi vétérinaire, → Etudes et frais d'expert : diagnostic de la ressource pastorale en préalable à l'élaboration du plan de gestion pastorale. <p>Le pâturage annuel par les troupeaux d'un éleveur n'est pas rémunéré.</p> <p><i>Peut être souscrit avec l'option B.3.b suivante :</i></p> | Coût réel sur devis |
| Option B.3.b | « Aménagements et entretien des équipements pastoraux » = Mesure N03Pi | |
| | <p><i>Engagements rémunérés</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Achat et pose de clôtures fixes ou mobiles, → Acquisition de postes d'électrification si utilisation de clôtures électrifiées, de matériel d'alimentation en eau des troupeaux, → Surveillance et entretien des clôtures : débroussaillage annuel sous les clôtures, → Installation de passages canadiens et piétons, installation de barrières et clôdes. <p><i>Peut être souscrit sans l'option B.3.a, mais le projet doit intégrer une mise en pâturage après l'installation des équipements pastoraux.</i></p> | Coût réel sur devis |

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Nature des dépenses : | Coûts en € |
| - | Coût réel sur devis |
| Total coût | Coût réel |

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|-----------|--|---------|---------|---------|---------|
| Animation | Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels | | | | |

| | |
|--|-------------------|
| Enveloppe théorique de l'action : | Coûts en € TTC |
| Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux) | – |

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action E.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État (MEEM) | Région | Départ. | Autres | Autofinan- -cement | TOTAL |
|---|--------------------|----------------|--------|---------|--------|-----------------------|-------|
| % | 53% | 47% | | | | | 100 % |

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

| Résultats attendus | Indicateurs de suivi |
|---|---|
| Remise en pâturage de pelouses sèches et landes d'intérêt communautaire | Nombre de ml de clôtures posées, Nombre de parcs de pâturage constitués Surface remises en pâturage |

B.4**Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts (prairies)**

| | |
|--------------------------------------|---|
| Code action | N04R |
| Ligne d'action/Mesure | B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole |
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire |
| Objectif de gestion visé | Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux |
| Habitats et espèces concernés | Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairial de l'habitat 6210) Prairies habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire, tels : Cuivré des marais (1060), Damier de la Sucisse (1065) |
| Zone d'application | L'ensemble du site |
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) |
| Bénéficiaire | Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAE |
| Nature de l'action | <input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à maintenir, dans un état de conservation favorable, leurs parcelles de prairies naturelles en voie d'abandon.
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple).

Descriptif des engagements :

L'action B.4 peut être contractualisée seule ou en complément des actions B.1 « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » et/ou B.2 « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ».

Dans le cadre de l'action B.4, le propriétaire peut déléguer la gestion à un agriculteur. Celui-ci s'engage pendant les 5 ans du contrat à ne pas souscrire de mesures relevant de la partie A. agricole (MAEC).

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide peut être versée en une ou plusieurs fois pendant la durée du contrat.

| Engagements spécifiques | Montant de l'aide |
|---|----------------------------|
| <p>« Maintien de l'ouverture par la fauche »</p> <p><i>Condition d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles de prairies hors SAU, sur diagnostic, - Réaliser un diagnostic écologique - Réaliser une fauche annuelle sur les surfaces engagées selon un plan de gestion élaboré par la structure animatrice ou une structure agréée. - Ce plan de gestion encadre la période de fauche, les modalités d'un éventuel pâturage des regains, le recours à une éventuelle fertilisation organique. <p><i>Interdictions : semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale, traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</i></p> | Coût réel sur devis |

| | |
|--|--|
| <p><i>Documents et enregistrements obligatoires :</i> A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Photo de l'initial. - Enregistrement des interventions. - Factures fournitures. - Factures pour travaux réalisés par entreprise ou mémoire des dépenses pour travaux en régie - Enregistrement des dates d'entrées et de sorties des animaux des parcs. <p>Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même.</p> <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fauche manuelle ou mécanique - Réalisation d'au moins une fauche par an pendant 5 ans • Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) • Conditionnement Transport des matériaux évacués • Études et frais d'expert <p><i>Interdictions : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement (y compris peupleraie), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique*, traitement phytosanitaire, traitement chimique.</i></p> <p>*Dans certains cas, une fertilisation organique pourra être maintenue : à déterminer dans le plan de gestion selon les besoins du milieu.</p> | |
|--|--|

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Nature des dépenses : | Coûts en € |
| B.4 Entretien par la fauche | Coût réel |
| Total coût / ha : | Coût réel |

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|-----------|--|---------|---------|---------|---------|
| Animation | Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels | | | | |

| Enveloppe théorique de l'action : | Coûts en € TTC |
|--|----------------|
| Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux) | - |
| Total action : | - |

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action E.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

| Europe (FEOGA) | État (MEEM) | Région | Départ. | Autres | TOTAL |
|----------------|-------------|--------|---------|--------|-------------|
| 53% | 47% | | | | 100% |

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

| Résultats attendus | Indicateurs de suivi |
|---|---|
| Contractualisation de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire. | Surface d'habitats gérés ; Surface d'habitat gérée /surface d'habitat hors SAU |

II – MESURES CONNEXES : SENSIBILISATION et COMMUNICATION

LIGNE D'ACTION C – Mise en valeur du patrimoine naturel

Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public pour la mise en œuvre du document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Mesures C.1 à C.4

Création et diffusion d'outils de valorisation des sites Natura 2000 du Lot

Mise en place de démarche de sensibilisation à Natura 2000

**Intégration d'information sur Natura 2000 dans des documents de
communication existants**

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

C.1**Création et diffusion d'outils de valorisation
des sites Natura 2000 du Lot****Ligne d'action/Mesure**

C – Mise en valeur du patrimoine naturel

| | |
|--------------------------------------|---|
| Objectif général visé | Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel |
| Objectifs de gestion visés | Tous |
| Habitats et espèces concernés | Tous |
| Zone d'application | L'ensemble du site |
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) |
| Partenaires | Prestataire / structure(s) animatrice(s), structure proposant des outils de communication (département, SMBRC, ENS, etc) |
| Bénéficiaires | Tous publics |
| Nature de l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Continuer à informer les habitants (propriétaires et exploitants) et les partenaires de l'actualité du site ;
- Promouvoir les actions et mesures existantes auprès des bénéficiaires potentiels ;
- Réaliser des outils de communication et les diffuser auprès des professionnels de sports de pleine nature

Descriptif des engagements :

L'objet est de créer des outils communs de sensibilisation des publics aux richesses naturelles des sites Natura 2000 du territoire du Parc.

Réalisation d'un bulletin de liaison : « De Site en Site »

- Édition et diffusion annuelle d'un document de 12 pages, en quadrichromie, sur papier recyclé, et diffusion dans tous les foyers des communes concernées par un site Natura 2000 du territoire du Parc ainsi qu'aux partenaires et élus, soit 12 000 exemplaires.

Réaliser un bulletin de liaison pour l'ensemble des sites situés sur le territoire du Parc naturel régional.

Elaboration d'outils de sensibilisation aux richesses naturelles des sites :

- livret « Découvrir... »,
- expositions,
- jeux pédagogiques,
- outils spécifiques pour une activité de sport et loisir de pleine nature...

Démarche de travail pour élaborer ces outils :

Un groupe de travail sera mis en place afin d'élaborer ces outils en concertation :

- Organisation de réunions pour définir la forme et le contenu de l'outil
- Choix de prestataires pour la conception graphique, l'impression, la commande d'illustrations
- Suivi de la conception de l'outil
- Organisation de journées de sensibilisation/formation sur le terrain pour déployer l'outil, permettre son appropriation par les partenaires et/ou les professionnels de sports de pleine nature

Exemple :

- Elaboration d'un outil de communication à embarquer à bord des canoës pour sensibiliser les pratiquants de canoës aux richesses naturelles du Célé et aux gestes de bonne conduite.
- Elaboration de Livrets « Découvrir... » sur les richesses naturelles des rivières, des forêts.

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Selon les projets | | | | | |

| Nature des dépenses : | Coûts en € TTC |
|--|--|
| Livret « découvrir... » de 36 pages format A5, quadrichromie Organisation de réunions du groupe de travail Rédaction des contenus Organisation du choix de prestataires (marché public) Conception graphique Impression en 3 000 exemplaires Commande d'illustrations (photos, dessins, schémas) Suivi des prestataires <p style="text-align: right;">Total livret :</p> | 2j x 250 € 10 j x 250 € 1 j x 250 € 2 000 € 2 500 € 2 000 € 1 j x 250 € <p style="text-align: right;">10 215 €</p> |
| Edition du bulletin annuel De Site en Site Natura 2000 Rédaction des contenus Organisation du choix de prestataires (marché public, etc) Conception graphique Impression en 12 000 exemplaires Diffusion dans les foyers (boîtes aux lettres) <p style="text-align: right;">Total bulletin De Site en Site Total sur 6 ans</p> | 8 j x 250 € 2 j x 250 € 1 500 € 4 500 € 2 500 € <p style="text-align: right;">11 000 € 66 000 €</p> |
| Total action sur 6 ans: | |
| | 76 215 € |

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action E.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État (MEEM) | Région | Départ. | Autres | TOTAL |
|---|----------------------------|------------------------|---------------|----------------|---------------|-----------------|
| € | 40 393.95 € | 35 821.05 € | | | | 76 215 € |
| % | 53% | 47% | | | | 100% |

Résultat attendu et indicateurs de suivi

| Résultats attendus | Indicateurs de suivi |
|---|---|
| Création et diffusion d'outils de communication | Nombres d'outils de communication créés |
| Création et diffusion du bulletin de Site en Site | Nombres de bulletin de Site en Site créés |

C.2**Mise en place de démarche de sensibilisation à Natura 2000**

| | |
|--------------------------------------|--|
| Ligne d'action/Mesure | C – Mise en valeur du patrimoine naturel / – Information, sensibilisation générale |
| Objectif général visé | Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel |
| Objectifs de gestion visés | Tous |
| Habitats et espèces concernés | Tous |
| Zone d'application | L'ensemble du site |
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) |
| Partenaires | Structure(s) animatrice(s), structures proposant des animations (Département (ENS), CPIE, LPO Lot, associations naturalistes...) |
| Bénéficiaires | Tous publics |
| Nature de l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Informer les élus, les habitants, le grand public et les touristes sur le dispositif Natura 2000, les espèces et les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000
- Inciter le grand public et les touristes à adopter un comportement respectueux de ce patrimoine
- Informer les membres des COPIL des actions et des modes gestion applicables sur les sites

Descriptif des engagements :**Mise en œuvre de réunions entre les Présidents de COPILs**

Une des volontés des Présidents de COPIL est d'être impliqués en amont de l'élaboration des programmes d'actions. Il est donc important de les associer, autant que possible, en amont de l'élaboration des futurs programmes, afin qu'ils valident les grands axes de travail à mener sur les 6 sites Natura 2000 animés par le Parc. Ces échanges sont également l'occasion pour les Présidents de faire remonter aux animateurs leurs interrogations ou leurs souhaits quant à des actions à mettre en œuvre. Les Présidents de COPILs seront également associés par l'animateur à des moments jugés importants pour l'animation du site : des groupes de travail pour le montage d'une action, le choix du contenu du Bulletin De Site en Site, etc.

Mise en œuvre de journées d'échanges entre les membres des COPILs : les Journées « Inter-Copils »

Il s'agit de mettre en place un cycle de journées techniques baptisées les « **Journées Inter-Copils** » sur les sites Natura 2000 du Département du Lot, afin d'engager une dynamique collective entre les membres des différents comités de pilotage. Ces journées pourront être co-organisées par les différentes structures animatrices. Les thématiques choisies devront répondre à un besoin ressenti sur le territoire, par exemple exprimé auprès des présidents de COPIL, des élus, des gestionnaires, etc.

Exemple de thèmes possibles :

- Journées techniques sur la gestion d'un milieu (ripisylve, pelouse sèche, etc) ou d'une espèce (Loutre, Ecrevisse à pattes blanches, etc)
- Journées d'information sur un outil propre à Natura 2000 (évaluations d'incidences, contrats, etc)

Mise en œuvre d'animations, de sorties nature, ou de grand évènement fédérateur

- Des sorties nature peuvent être organisées pour présenter les espèces, les habitats d'intérêt communautaire et leurs modes de gestion au grand public, aux scolaires, etc.
Afin de toucher un public plus large, il pourra être organisé un grand évènement fédérateur autour de la Nature et de Natura 2000. Cet évènement pourrait être co-organisé avec les structures travaillant dans ce domaine de l'environnement dans le Lot : le Conseil Départemental du Lot, la LPO Lot, les membres du Réseau Doline du Parc, les associations naturalistes, etc.

Mise en place de parcours éducatif sur un habitat ou une espèce d'Intérêt Communautaire

- A une échelle inter-site Natura 2000 du Parc
- A destination du public scolaire

- Ecoles du Parc
- Appel à candidatures des classes

Doter les professionnels de sports et loisirs de pleine nature de connaissances naturalistes pour informer et sensibiliser leur clientèle à la préservation du patrimoine naturel.

Activités sportives et de loisirs visées : pêche, canoë-kayak, escalade, spéléologie, randonnée pédestre, équestre, VTT, parcours aventure, plongée spéléo, via ferrata, slake-line.

- Organisation de sessions de formation
- Suivi individuel et collectif des professionnels

En fonction des besoins en formation identifiés, le recours à des prestataires pourra être envisagé.

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| Animations : selon les projets et les demandes spontanées (1 par site et par an) Fête de Natura 2000 : 1 tous les 2 ou 3 ans Journées Inter-Copils : 2 /an Réunions des Présidents de COPIL : 2 /an Formations à destination des professionnels de sports de pleine nature : selon les projets et demandes locales Mise en place de parcours éducatif : selon opportunités | | | | | |

| Nature des dépenses : | Coûts en € TTC |
|--|--|
| Organisation de la fête de Natura 2000 (1 évènement tous les 2 ou 3 ans) Organisation de l'évènement Publicité : encart dans la roulotte sur 1/2 page Conception graphique des affiches et flyers Impression 2000 flyer et 30 affiches pour abri-bus Intervention d'animateurs <p style="text-align: right;">Total Fête Natura 2000</p> | 2j x 250 € 780 € 1 100 € 800 € 2j x 560 € 4 300 € |
| Organisation de journées de formation pour les professionnels de sport de pleine nature (1 formation tous les 2 ans) Organisation de sessions de formation Conception de formations Animation des formations Prestataires techniques / intervenants <p style="text-align: right;">Total Formations</p> | 4 jours x 250 € 2 j x 250 € 1 000 € 2 500 € |
| Organisation d'animations nature 1 animation par an et par site soit 6 animations nature : 2 j x animation <p style="text-align: right;">Total animation nature par an</p> | 12 j x 250 € 3 000 € |
| Réunions des Présidents de COPILs et Journées Inter-COPILs - 2 réunions des Présidents de COPILs par an : Préparation de la réunion : 0.5 j Animation de la réunion : 0.5 j <p style="text-align: right;">Total Réunions Présidents des COPILs par an</p> - 2 Journées « Inter-COPILs » par an : Préparation de la Journée : 1 j Animation de la Journée : 1 j Prestataires techniques / intervenants <p style="text-align: right;">Total Journées Inter- COPILs par an</p> | 0.5 j x 2 x 250 € = 250 € 0.5 j x 2 x 250 € = 250 € 500 € / an 1 j * 2 * 250 € = 500 € 1 j * 2 * 250 € = 500 € 1 000 € 2 000 € |
| <p style="text-align: right;">TOTAL démarche de sensibilisation annuelle (par an) TOTAL démarche de sensibilisation « ponctuelle »</p> | 5 500 € 6 800 € |

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action E.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs.*

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État (MEEM) | Région | Départ. | Autres | Autofinan- -cement | TOTAL |
|----------|----------------------------|------------------------|---------------|----------------|---------------|-------------------------------|-----------------|
| | 6 519,00 € | 5 781,00 € | | | | | 12 300 € |
| % | 53% | 47 % | | | | | 100 % |

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

| Résultats attendus | Indicateurs de suivi |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une réunion annuelle entre les présidents de COPIL • Mise en place d'une -Journée Inter-COPILs par an • Mise en place de sorties nature, ou de manifestations • Mise en place d'une Fête de Natura 2000 • Mise en place de formations auprès des professionnels • Mise en place de parcours éducatif | <p align="center">Nombre de de réunion et d'évènements réalisés Nombre de professionnels formés</p> |

C.3**Intégration d'information sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit existant sur « Pelouses de Lalbenque »**

| | |
|--------------------------------------|--|
| Ligne d'action/Mesure | C – Mise en valeur du patrimoine naturel / – Information, sensibilisation générale |
| Objectif général visé | Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel |
| Objectifs de gestion visés | Tous |
| Habitats et espèces concernés | Tous |
| Zone d'application | Pelouses de Lalbenque |
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) |
| Partenaires | Structure(s) animatrice(s), structures proposant des animations (Département (ENS), CPIE, LPO Lot, associations naturalistes...) |
| Bénéficiaires | Tous publics |
| Nature de l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Promouvoir le réseau Natura 2000 auprès des randonneurs extérieurs comme des habitants ;
- Sensibiliser le public ;
- Maintenir le multi usage du site tout en « canalisant » les activités de loisirs sur les chemins.

Descriptif :

Pour le site de Lalbenque, il existe plusieurs chemins de randonnées passant dans ou à proximité des zones Natura 2000. Sur ces sentiers :

- création d'une déviation balisée à partir du GR bordant le site pour inviter les randonneurs à pénétrer à l'intérieur par des chemins existants ;
- pour le « Circuit des Châteaux » de la zone des Terriers, intégrer dans le dépliant existants les éléments liés à Natura 2000 et mise en place d'un panneau d'accueil au départ du circuit.

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Intégration des données Natura 2000 aux dépliants | | | | | |
| Réalisation + mise en place panneaux / balisage déviation GR | | | | | |

| Nature des dépenses: | Coûts en € TTC |
|--|-----------------------|
| Maquettage, traitement iconographique du dépliant puis édition 1000 exemplaires | 1 500,00 € |
| Mise en page, édition et pose du panneau d'accueil (y compris fourniture du support) | 6 000,00 € |
| Mise en place et balisage déviation du GR | 500,00 € |
| Total : | 8 000,00 € |

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action E.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | Etat | Région (CRB) | Départ. | Communautés de Communes | TOTAL |
|---|------------------------|-------------|---------------------|----------------|--------------------------------|-------------------|
| € | 4 000,00 € | | 2 400,00 € | | 1 600,00 € ? | 8 000,00 € |
| % | 50% | | 30% | | 20 % ? | 100 % |

Résultats attendus et indicateurs de suivi

| Résultat attendu | Indicateur de suivi |
|---|----------------------------|
| - Mise en place de la variante du GR ; | |
| - Edition du dépliant intégrant les informations sur Natura 2000. | |

C.4

**Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé
dans le site Natura 2000 « Serres de St Paul de Loubressac, de St
Barthélémy et cause de Pech Tondut »**

| | |
|--------------------------------------|--|
| Ligne d'action/Mesure | C – Mise en valeur du patrimoine naturel / – Information, sensibilisation générale |
| Objectif général visé | Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel |
| Objectifs de gestion visés | Tous |
| Habitats et espèces concernés | Tous |
| Zone d'application | Serres de St Paul de Loubressac, de St Barthélémy et cause de Pech Tondut |
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) |
| Partenaires | Structure(s) animatrice(s), structures proposant des animations (Département (ENS), CPIE, LPO Lot, associations naturalistes...) |
| Bénéficiaires | Tous publics |
| Nature de l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Promouvoir le réseau Natura 2000 auprès des randonneurs extérieurs, sensibiliser le public ;
- Maintenir le multi usage du site tout en « canalisant » les activités de loisirs sur les chemins.

Descriptif :

La mise en place d'un sentier de découverte peut se faire sur la zone sud du site (Communes de St-Paul, Flaugnac, Pern) et non sur le noyau isolé au Nord (L'Hospitalet et Le Montat) :

- Repérage et calage d'un circuit permettant de traverser le site à partir des chemins existants ;
- Réalisation d'un dépliant simple noir et blanc, 8 page en format A5 (A4 plié), laissé dans les mairies concernées par le site ;
- mise en place d'un panneau d'accueil au départ du sentier indiquant l'existence du site Natura 2000 (descriptif) sur ce chemin (panneaux format A2, sérigraphies, en trois couleurs sur PVC expansé blanc, traité anti UV avec support de pose) ;

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---------|---------|--|-------------------------|---------------------------------------|---------|
| | | Repérage et création du sentier / balisage | Réalisation du dépliant | Réalisation et mise en place panneaux | |

| Nature des dépenses: | Coûts en € TTC |
|--|-----------------------|
| Maquettage, traitement iconographique du dépliant | 1 500,00 € |
| Impression et édition 1000 exemplaires | 700,00 € |
| Mise en page, édition et pose du panneau d'accueil (y compris fourniture du support) | 6 000,00 € |
| Total : | 8 200,00 € |

L'animation de cette action est prévue dans la fiche-action E.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | Etat | Région (CRB) | Départ. | Communautés de Communes | TOTAL |
|---|----------------------------|-------------|---------------------|----------------|--------------------------------|-------------------|
| € | 4 100,00 € | | 2 460,00 € | | 1 640,00 € ? | 8 200,00 € |
| % | 50% | | 30% | | 20 % ? | 100 % |

Résultats attendus et indicateurs de suivi

| Résultat attendu | Indicateur de suivi |
|--|----------------------------|
| - Définition et balisage du circuit ; - Edition du dépliant intégrant les informations sur Natura 2000. | |

AXE III – ACTIONS DE SUIVIS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LIGNE D'ACTION D **Suivis scientifiques des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Ensemble des actions permettant de suivre et de quantifier l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (inventaires complémentaires, suivis, etc.)

Mesures D.1

Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats d'Intérêt Communautaire du site

Mesure D.2

Suivi d'espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire primordiaux des sites

Mesure D.3

Évaluation de l'état de conservation des populations de Damier de la Succise (espèce d'intérêt communautaire)

D.1

**Suivi et évaluation (analyse et cartographie)
de l'état de conservation des habitats naturels
d'intérêt communautaire du site**

| | |
|------------------------------|--|
| Ligne d'action/Mesure | D – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire |
|------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------------|--|
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Evaluer les résultats |
| Objectifs de gestion visés | Evaluer l'état de conservation des habitats d'Intérêt Communautaire |
| Habitats et espèces concernés | Tous |
| Zone d'application | L'ensemble du site |

| | |
|---------------------------|---|
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) |
| Partenaires | Bureau d'étude, Association agréée pour la protection de la nature, Parc naturel régional des Causses du Quercy |
| Nature de l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Evaluer l'état de conservation des habitats d'intérêts communautaire du site, notamment ceux ayant fait l'objet d'une contractualisation.
- Réaliser une nouvelle cartographie (2020 ?) des habitats naturels pour évaluer leurs évolutions respectives (évolution depuis la cartographie des habitats naturels du site réalisée pour l'état des lieux). *NB : la dernière cartographie date de 2010.*

Descriptif :

Cette étude concerne essentiellement les habitats dont le bilan cartographique (bilan quantitatif) peut être significatif.

Il s'agit de réaliser un diagnostic de l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire à partir de la carte des habitats issue de l'état des lieux, et en s'appuyant sur les mises à jour régulières de la cartographie des habitats naturels réalisées avant chaque contractualisation (MAE, Contrats Ni-Ni).

(Certains habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés mais demeurant ponctuels: la végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210), les formations tufeuses (7220), les mégaphorbiaies (6410), ne pourront pas présenter d'évolution significative : seules d'éventuelles nouvelles données de ces habitats pourront être intéressantes.)

Cette étude permettra donc à la fois de faire évoluer la connaissance générale de la distribution des habitats naturels après plusieurs années de mise en œuvre du DOCOB, mais aussi d'avoir une meilleure idée de l'impact de la contractualisation mise en œuvre.

| Calendrier des actions : | | | | | |
|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|--|
| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
| | | | | | Réalisation de l'étude et production cartographique des résultats. |

| Nature des dépenses : | Coûts en € TTC |
|---|-------------------|
| Synthèse des mises à jour successives de la cartographie des habitats naturels. Corrections topologiques de la base de données : 7 jours x 550 € | 3 850€ |
| Harmonisation de la base de données avec le format DREAL Occitanie : 3 jours x 550 € | 1 650 € |
| Analyse de l'évolution du site et rédaction du bilan : 4 jours x 550 € | 2 200€ |
| Total : | 7 700 € |

P.M : L'animation de cette action est comprise dans la fiche action : « Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs ».

| Plan de financement : | | | | | | | |
|------------------------------|----------------------------|------------------------|---------------|----------------|---------------|------------------------|--------------|
| | Europe (FEADER) | État (MEEM) | Région | Départ. | Autres | Autofinancement | TOTAL |
| € | 4 081 | 3 619 | | | | | 7 700 |
| % | 53% | 47% | | | | | 100% |

| Résultats attendus et indicateurs de suivi : | |
|--|--|
| Résultats attendus | Indicateurs de suivi |
| <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une carte actualisée des habitats naturels du site. Analyse de l'évolution des habitats naturels ayant fait l'objet de contractualisation. Analyse de l'état de conservation | <ul style="list-style-type: none"> Production d'une base de données cartographiques en conformité avec le cahier des charges régional Production d'un rapport de synthèse. |

D.2**Suivi de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site (espèces bio indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire)**

| | |
|--------------------------------------|---|
| Ligne d'action/Mesure | D – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire |
| Objectif général visé | Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Evaluer les résultats |
| Objectifs de gestion visés | Evaluer l'état de conservation des espèces |
| Habitats et espèces concernés | Habitats d'Intérêt Communautaire agropastoraux primordiaux (6110/6210/6220/5130) |
| Zone d'application | L'ensemble du site |
| Opérateur | Structure(s) animatrice(s) |
| Partenaires | Bureau d'étude, Association agréée pour la protection de la nature, Parc naturel régional des Causses du Quercy |
| Nature de l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAEC |

Objectifs :

- Connaître l'état des populations de 2 papillons d'intérêt patrimonial, l'Aurore de provence et l'Hermitte, sur les pelouses de Lalbenque, seul site où les espèces ont été trouvées au moment de l'état des lieux ;
- Estimer l'évolution de ces deux espèces bio indicatrices des milieux très ouverts et évaluer l'état de conservation des habitats de pelouses les hébergeant ;
- Contrôler la présence ou l'absence de ces deux espèces sur les deux autres sites ainsi que sur les zones potentiellement favorables des pelouses de Lalbenque en vue de définir les enjeux du deuxième document d'objectifs.

Descriptif :

- Inventaires des deux lépidoptères à mener en même temps que l'action D.3 (inventaire de l'espèce d'intérêt communautaire « Damier de la Succise ») ;
- Inventaires entomologiques des zones de reproduction connues des deux espèces (site FR7300915) ;
- Inventaires complémentaires sur les zones potentiellement favorables des trois sites
- Rédaction d'un rapport de synthèse accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---------|---------|---------|---------|---|---------|
| | | | | Inventaires sur les trois sites durant la période favorable (avril à juillet) | |

| Nature des dépenses: | Coûts en € TTC | |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------|
| Inventaires : | 7 jours × 535 € | 3 745,00 € |
| Rédaction du rapport : | 2 jours × 535 € | 1 070,00 € |
| | Total action | 4 815,00 € |

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | Etat (MEEM) | Région | Départ. | Autres | TOTAL |
|---|------------------------|--------------------|---------------|----------------|---------------|-------------------|
| € | 2 551,95 € | 2 263,05 € | | | | 4 815,00 € |
| % | 53% | 47% | | | | 100 % |

Résultat attendu et indicateurs de suivi

| Résultat attendu | Indicateur de suivi |
|-------------------------------------|----------------------------|
| - Production du rapport de synthèse | |

D.3**Suivi de l'état des populations du Damier de la Succise et inventaires complémentaires****Ligne d'action/Mesure**

D – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

Objectif général viséPréserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Evaluer les résultats**Objectifs de gestion visés**

Evaluer l'état de conservation des espèces

Habitats et espèces concernés

Damier de la Succise (1065) et les habitats de l'espèce

Zone d'application

L'ensemble du site

Opérateur

Structure(s) animatrice(s)

Partenaires

Bureau d'étude, Association agréée pour la protection de la nature, Parc naturel régional des Causses du Quercy

Nature de l'action Action Contrat Natura 2000 Contrat MAEC**Objectifs :**

- Connaître l'état des populations du Damier de la Succise, seule espèce inscrite à l'annexe II de la Directive et réellement bien représentée ;
- Estimer l'évolution des principaux noyaux de population recensés lors de l'état des lieux (sites de Lalbenque, et surtout de Belfort-du-Quercy) et lors du suivi de 2014, et évaluer l'état de conservation des habitats de l'espèce ;
- Rechercher l'espèce sur le site de Saint-Paul-de-Loubressac ainsi que sur les zones potentiellement favorables des sites déjà fréquentés.

Descriptif :

- Inventaire à mener en même temps que l'action D.2 (inventaires « Aurore » et « Hermite ») ;
- Inventaires entomologiques sur les zones de reproduction connues des deux espèces (deux sites) ;
- Inventaires complémentaires sur les zones potentiellement favorables des trois sites
- Rédaction d'un rapport de synthèse accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

Calendrier de réalisation :

| Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---------|---------|---------|---------|---|---------|
| | | | | Inventaires sur les trois sites durant la période favorable (avril à juillet) | |

Nature des dépenses:

Suivi des population connues :

3 jours × 535 €

Coûts en € TTC

1 605,00 €

Inventaires complémentaires :

4 jours × 535 €

2 140,00 €

Rédaction du rapport :

2 jours × 535 €

1 070,00 €

Total action**4 815,00 €****Plan de financement :**

| | Europe (FEADER) | Etat (MEEM) | Région | Départ. | Autres | TOTAL |
|---|-----------------|-------------|--------|---------|--------|-------------------|
| € | 2 551,95 € | 2 263,05 € | | | | 4 815,00 € |
| % | 53% | 47% | | | | 100 % |

Résultat attendu et indicateurs de suivi

| Résultat attendu | Indicateur de suivi |
|-------------------------------------|---------------------|
| - Production du rapport de synthèse | |

AXE IV – ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LIGNE D'ACTION E – Missions de la (les) structure(s) animatrice(s)

Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du Document d'objectifs, et permettant de mettre en œuvre les mesures A à D

Mesure E.1

Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

E.1**Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs**

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| Enjeux de conservation visés | Tous |
| Habitats et espèces concernés | Tous |
| Objectifs généraux visés | Tous |
| Zone d'application | Ensemble du site |

| | |
|-------------------------------------|--|
| Opérateur | Structure animatrice |
| Maître d'œuvre / Partenaires | Organismes chargés des suivis et des diagnostics, Préfecture, DREAL, DRAAF, DDT du Lot |
| Nature de l'action | <input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE |

Objectifs :

- Information et sensibilisation des acteurs : réunions d'information, courriers, plaquette d'information, lettre de liaison, permanence téléphonique, rencontres individuelles... ;
- Diagnostics environnementaux individuels ;
- Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage de dossiers dont assistance pour évaluation des incidences ;
- Coordination de la mise en œuvre des différentes actions et des différents intervenants ;
- Suivi de la mise en œuvre des actions et de l'information Natura 2000 SIN2 ;
- Animation du Comité de Pilotage Local ;

Descriptif :

Cette fiche action présente l'estimation chiffrée du temps d'animation nécessaire pour la mise en œuvre par la ou les structures animatrices désignées par la Préfecture du Lot, de l'ensemble des mesures de gestion, des mesures connexes et des mesures de suivi retenues dans le Document d'Objectifs, (détail ci-après des sous actions éventuelles).

Modalités d'application de l'action :

- Convention pluriannuelle entre la structure-animatrice et l'État ;
- Prise en charge de 100% du coût de l'animation.

Calendrier de réalisation :

Action applicable pendant les 6 ans de mise en œuvre du Document d'objectifs.

| Nature des dépenses : | Fiches - actions | Détail de la prestation | Coût total sur 6 ans (en J/homme) | Date |
|---|------------------|--|---|-------------------|
| Mise en œuvre des mesures de gestion | | | | |
| Mobilisation et suivi des contractants potentiels | | | | |
| Organisation de réunions publiques d'information à destination des habitants du site pour faire la promotion des mesures de gestion | A à D | Organisation de la réunion (envoi des convocations, réservation salle...) Conception de l'intervention Animation de la réunion | 0.5 j x 6 ans 1 j x 6 ans 0.5 j x 6 ans | 2 2017 à 2022 |
| Mobilisation des acteurs locaux pour la contractualisation de mesures de gestion et/ou de mesures connexes et recherche de porteurs de projets locaux | A à D | Contacts téléphoniques Entretiens individuels | 15 j | 15 2017 à 2022 |
| Mise en œuvre des mesures de gestion des milieux agropastoraux- Mesures A | | | | |
| Gestion du PAEC dans lequel s'inscrivent les MAEC | A | Réponse aux appels à projets « élaboration ou actualisation de PAEC » Suivi de la mise en œuvre du PAEC et Numérisation des territoires | 2 j /an →12j/6 ans 2 j an →12j/6ans | 24 2017 à 2022 |
| Élaboration des contrats Natura 2000 dans le cadre des MAEC | A | L'intégration des préconisations de gestion dans l'élaboration d'une MAEC est réalisée au cours des diagnostics écopastoraux (mesure A.1). Il n'y a donc pas de surcoût lié à Natura 2000 dans la rédaction de ces MAEC ; leur prise en charge se fait dans le cadre du dispositif existant. | - | - 2017 à 2022 |
| Mise en œuvre des mesures de gestion hors milieux agropastoraux- Mesures B à D | | | | |
| Élaboration des contrats Natura 2000 de restauration et gestion ponctuelle des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux | B | Sur la base de 6 dossiers pour l'ensemble des mesures B 6 ans : Diagnostic environnemental sur le terrain ; Élaboration du contrat Natura 2000 | 5 j x dossier Soit 5 x 6 = 30 j | 30 2017 à 2022 |
| Suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion | | | | |
| Suivi des travaux et des contrats Natura 2000 signés dans le cadre des mesures de gestion et des mesures connexes | B | Sur la base de 6 dossiers de contrats Natura 2000 à suivre | 1 j x 6 ans * 6 dossiers | 36 2017 à 2022 |
| Mise en œuvre des actions | | | | |
| Mise en œuvre des actions de sensibilisation | | | | |
| Création et diffusion d'outils de valorisation des sites Natura 2000 du Lot | C.1 | Réalisation d'un bulletin de liaison : « De Site en Site » Réalisation d'un Livret « découvrir | 2j/an →12j/6ans 13j/6 ans | 25 2017 à 2022 |

| Nature des dépenses : | Fiches - actions | Détail de la prestation | | Coût total sur 6 ans (en J/homme) | Date |
|--|------------------|--|---|-----------------------------------|-------------|
| Mise en place de démarche de sensibilisation à Natura 2000 | C.2 | Organisation de la fête de Natura 2000 (1 évènement tous les 2 ou 3 ans) Organisation de journées de formation pour les professionnels de sport de pleine nature (1 formation tous les 2 ans) Organisation d'animations nature Organisation de Réunions des Présidents de COPILs Organisation de Journées Inter-COPILs | 4j / 2 ans →12j/6ans 6j / 2 ans →18j/6ans 2j / an →12j/6ans 0.5j*2 réunion / an →6j/6ans 0.5j*2 réunion / an →6j/6ans | 54 | 2017 à 2022 |
| Intégration d'informations sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit de découverte balisé sur le site « Pelouses de Lalbenque » | C.3 | <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du contrat Natura 2000 ; - Collecte des informations, recherche documentaire et rédaction des textes du panneau ; - Intégration de données aux dépliants existants ; - Suivi du prestataire et de gestion de la convention | 1 j 5 j 3 j 3 j | 12 | 2017 à 2022 |
| Mise en place d'un circuit de découverte balisé sur le site « Serres de Saint-Paul de Loubressac et de Saint-Barthélémy, et cause de Pech Tondut » | C.4 | <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du contrat Natura 2000 ; - Repérage du sentier de découverte ; - Collecte des informations, recherche documentaire et rédaction des textes du panneau et du dépliant ; - Suivi du prestataire et de gestion de la convention | 1 j 5 j 10 j 3 j | 19 | 2017 à 2022 |
| Interventions lors de formations organisées par d'autres structures | - | Contact avec les partenaires Préparation de l'intervention Correction et validation par les partenaires Réalisation de l'intervention | 2 j / an x 6 ans | 12 | 2017 à 2022 |
| Rédaction d'articles dans la presse locale | - | Contact presse Rédaction des articles | 2 j / an x 6 ans | 12 | 2017 à 2022 |
| Mise en œuvre des actions de suivis scientifiques des espèces et habitats d'intérêt communautaire | | | | | |
| Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire | D.1 | Contact et suivi des prestataires | 1 j /action/an x 6 ans | 18 | 2017 à 2022 |
| Etude et suivi des espèces IC | D.2/D.3 | Réalisation du pré-projet Contact et suivi des prestataires | 2 j par mesure | 4 | 2017 à 2022 |
| Suivi de l'animation | | | | | |
| Enregistrer les actions d'animation sur une plateforme numérique | E | Actualisation SIN2 | 2j / an | 12 | 2017 à 2022 |
| Animation Natura 2000 | | | | | |
| Communication et partenariats | | | | | |
| Coordination entre les différents intervenants techniques, les partenaires financiers et les services de l'état | - | Rencontres individuelles, échanges téléphoniques, courriers, réunions de travail... | Sur la base de 2 jours par an | 12 | 2017 à 2022 |

| Nature des dépenses : | Fiches - actions | Détail de la prestation | | Coût total sur 6 ans (en J/homme) | Date |
|---|------------------|--|---|-----------------------------------|-------------|
| Animation du Comité local de pilotage | - | Sur la base d'une réunion annuelle : Préparation des supports de la présentation et compte rendu ; Animation de la réunion | 2 j /réunion 0,5 j /réunion | 15 | 2017 à 2022 |
| Coordination locale : réunions socio-professionnelles, conseils municipaux... | - | Préparation éventuelle et participation à la réunion | Sur la base de 2 jours par an | 12 | 2017 à 2022 |
| Rédaction des dossiers techniques | | | | | |
| Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs : rédaction d'un rapport d'activité annuel | - | Collecte et analyse des données et de l'information, rédaction des synthèses et bilans intermédiaires, restitution cartographique | 2 j /an | 12 | 2017 à 2022 |
| Élaboration des dossiers de demande de subvention et gestion financière des dossiers sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la structure animatrice | - | Sur la base de 10 dossiers différents : Élaboration des dossiers de demande de financement pour chaque action (dont rencontres avec les financeurs) ; Suivi annuel des dossiers de demande de financement (dont bilan comptable et financier) ; Gestion comptable et suivi administratif et financier des actions. Dans la mesure du possible, les demandes de financements seront élaborées pour une période de 3 ans par action (soit 2 demandes de financement successives par action pendant les 6 ans du Document d'objectifs). | 2 j /dossier 0,5 j /dossier/an 1,5 j/dossier (soit un coût moyen par dossier de 6,5 j sur 6 ans) | 65 | 2017 à 2022 |
| Actualisation du document d'objectifs | | | | | |
| Actualisation du Docob | - | Recherche des prestataires Coordination et suivi des études Évaluation du DOCOB Réactualisation du DOCOB | 2 j / 6 ans 6 j / 6 ans 10 j / 6 ans | 18 | 2022 |
| Harmonisation des politiques publiques sur le site | | | | | |
| Développement communal | | | | | |
| Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagement et développement | - | Pour les 9 communes : Suivi et accompagnement pour l'élaboration ou l'actualisation des documents d'urbanisme ; Suivi et évaluation des incidences de projets de développement ou d'aménagements dans ou à proximité des sites Natura 2000 | 3 j x commune | 27 | 2017 à 2022 |
| COÛT TOTAL DE L'ANIMATION DU DOCOB : | | en journées/homme : | | 436 jours | |
| | | en euros : | | 130 800 € | |
| COÛT ANNUEL DE L'ANIMATION DU DOCOB : | | en journées/homme : | | 73 jours | |
| | | en euros : | | 21 800 € | |

Plan de financement :

| | Europe (FEADER) | État (MEEM) | Région | Départ. | Autres | TOTAL |
|---|--------------------|----------------|--------|---------|--------|-------------------|
| € | 69 324,00 | 61 476,00 | | | | 130 800,00 |
| % | 53% | 47% | | | | 100% |

Indicateurs d'évaluation ou/et de résultat :

| | |
|--|---|
| Objets de contrôles : | Liste des participants aux réunions, comptes-rendus des comités de pilotage, lettres de liaison, plaquettes, réalisation effective des dossiers, fiche-diagnostics |
| Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action : | <u>Réunions d'information</u> : dates, nombre de présents <u>Plaquettes et lettres de liaisons</u> : date de diffusion, nombre diffusé <u>Rencontres, contacts avec les acteurs (locaux et extérieurs)</u> : date, nom de l'acteur, objet, lieu, temps passé <u>Communication, interventions, réunions locales, réunions de concertation</u> : date, nature de l'intervention, nom des interlocuteurs, temps passé <u>Diagnostics réalisés</u> : date, nom de l'acteur concerné, fiches-diagnostic produites <u>Dossiers réalisés</u> : nombre, nom des acteurs concernés, date de décision préfectorale, date d'engagement Production du <u>rapport d'activité annuel</u> <u>Comités de pilotage local</u> : dates de réunion, nombre de présents |

16.3 – Tableaux récapitulatifs des actions

Tableau n°26 : Récapitulatif financier des actions.

Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

| | | Actions | Budget estimé (hypothèse max.) |
|--------------------------------------|-------------|--|--|
| Axe | Code | Intitulé | |
| I. Mesures de Gestion | A.1 | Diagnostic éco-pastoral (enjeux patrimoniaux et économiques) | 27 500,00 € (sur la base de 15 dossiers) |
| | A.2 | Entretien de prairies naturelles | 13 701,00 € |
| | A.4 | Réouverture et entretien de pelouses et landes par le pâturage | 94 300,00 € |
| | A.3 | Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles | 25 585,50 |
| | A.5 | Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succise | 5 250,00 € |
| | B.1 | Chantier lourd de restauration de milieux ouverts | 226 000,00 € |
| | B.2 | Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage | 35 000,00 € |
| | B.3 | Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts | - |
| | B.4 | Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts | - |
| II. Mesures connexes | C.1 | Création et diffusion d'outils de valorisation des sites du Lot | 86 770,00 € |
| | C.2 | Mise en place de démarche de sensibilisation à Natura 2000 | 12 300 € |
| | C.3 | Intégration d'information sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit existant sur «Pelouses de Lalbenque» | 8 000,00 € |
| | C.4 | Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé dans le site Natura 2000 «Serres de St Paul de Loubressac, de St Barthélémy et causse de Pech Tondut» | 8 200,00 € |
| III. Suivi et évaluation du Docob | D.1 | Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats d'Intérêt Communautaire du site | 7 700,00 € |
| | D.2 | Suivi de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site | 4 815,00 € |
| | D.3 | Suivi de l'état de conservation des populations de Damier de la Succise | 4 815,00 € |
| IV. | E.1 | Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs | 130 800,00 € |
| | | Coût total de la mise en œuvre du Document d'objectifs sur 6 ans | 690 736,00 € |
| | | Dont Europe (FEADER) | 376 344,00 € |
| | | Dont Etat (MEEM) | 246 468,00 € |
| | | Dont Etat (MAAF) | 41 584,00 € |

Tableau n°27 : Récapitulatif des actions par Enjeux de conservation.

| Action | | Enjeux de conservation | | | | | |
|---|---|------------------------|----|----|---|---|---|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| Code | Intitulé | | | | | | |
| A.1 | Diagnostic éco-pastoral (enjeux patrimoniaux et économiques) | | | | | | |
| A.2 | Entretien de prairies naturelles | | | | | | |
| A.4 | Réouverture et entretien de pelouses et landes par le pâturage | | | | | | |
| A.3 | Gestion pastorale des parcours de landes et de pelouses sèches calcicoles | | | | | | |
| A.5 | Création de corridors biologiques entre les populations de Damier de la Succise | | | | | | |
| B.1 | Chantier lourd de restauration de milieux ouverts | | | | | | |
| B.2 | Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage | | | | | | |
| B.3 | Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts | | | | | | |
| B.4 | Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts | | | | | | |
| C.1 | Création et diffusion d'outils de valorisation des sites du Lot | | | | | | |
| C.2 | Mise en place de démarche de sensibilisation à Natura 2000 | | | | | | |
| C.3 | Intégration d'information sur Natura 2000 dans les supports d'information du circuit existant sur «Pelouses de Lalbenque» | | | | | | |
| C.4 | Mise en place d'un itinéraire de découverte balisé dans le site Natura 2000 «Serres de St Paul de Loubressac, de St Barthélémy et cause de Pech Tondut» | | | | | | |
| D.1 | Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats d'Intérêt Communautaire du site | | | | | | |
| D.2 | Suivi de l'état de conservation des populations de papillons remarquables du site | | | | | | |
| D.3 | Suivi de l'état de conservation des populations de Damier de la Succise | | | | | | |
| E.1 | Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs | | | | | | |
| Nombre d'actions prenant en compte de façon primordiale l'enjeu patrimonial : | | 10 | 10 | 11 | 9 | 1 | 1 |
| Nombre d'actions prenant en compte de façon secondaire l'enjeu patrimonial : | | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 9 |

PM : Enjeux de conservation du site = 1. Pelouses sèches / **2.** Landes / **3.** Damier de la Succise / **4.** Autres Habitats / **5.** Ecaille chinée / **6.** Conservation globale de la biodiversité hors contexte d'intérêt communautaire

LA CHARTE NATURA 2000

Annexée

GUIDE DE LECTURE DES TABLEAUX DE SYNTHÈSE SUR LA FAUNE ET LA FLORE.

| CODE | LISTE | SIGNIFICATION |
|--------------------------------|--|--|
| L.R.E. | Listes Rouges Européennes (KOOMEN & HELSDINGEN, 1996) | inscription |
| INV. | Espèces menacées d'Europe : Lépidoptères Rhopalocères (HEATH, 1981) ; Libellules (VAN TOL & VERDONK, 1988) ; Invertébrés ayant besoin d'une protection spéciale (COLLINS & WELLS, 1987) | E = En danger / R = Rare K = Insuffisamment connu V = Vulnérable / I = indéterminé |
| COR. | Liste CORINE des invertébrés menacés (DEVILLERS & al., 1991) | inscription |
| UICN | Liste rouge des animaux menacés (GROOMBRIDGE & BAILLIE, 1996) | inscription |
| D.H. | Directive Habitats 92/43/CEE du 22 mai 1992 | II = <i>Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation</i> IV = <i>Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte</i> V = <i>Espèces d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de protection</i> |
| D.O. | Directive Oiseaux, 79/409/CEE | inscription |
| C.B. | Convention de Bern du 19/09/1979 | II = Espèces strictement protégées / III = Espèces protégées |
| L.R. | Livre rouge de la flore menacée de France (MNHN, 1995) | PRI = espèces prioritaires, inscrites au Tome I SUR = espèces à surveiller, Tome II provisoire |
| L.R. | Livre rouge de la faune menacée de France (MNHN, 1994) | E = En danger / R = Rare / V = Vulnérable / I = Indéterminé |
| L.R.O. | Liste Rouge de Odonates de France (DOMMANGET, 1987) | Espèces disparues (1) à très communes (10) |
| P.N. | Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (J.O. du 17 octobre 1995) | inscription |
| P.D. | Arrêté préfectoral du 12 avril 1991 réglementant la cueillette de certaines espèces végétales sur le Département du Lot. | inscription |
| Répartition des espèces | | |
| L.A. | Limite d'Aire ; indique que l'aire de répartition de l'espèce s'arrête dans ou à proximité du Lot. | |
| A.D. | Aire Discontinue ; l'aire de répartition de l'espèce se présente sous la forme de secteurs éloignés entre eux d'au moins 100 km, les populations du Lot représentant un de ces secteurs | |
| END. | 1 = Endémisme intraspécifique ; / 2 = Endémisme biogéographique (espèces Franco-Ibériques) ; / 3 = Endémisme français et local (bassin aquitain). | |
| Rareté des espèces | | |
| | N'ont été retenues des listes d'évaluation de la DIREN que le premier degré de rareté qui correspond à un certain seuil d'occurrence pour les deux territoires retenus, le PNR des Causses du Quercy et le Département du Lot. Ce niveau maximal de rareté (noté 1), correspond à une présence sur moins de 2% du territoire | |
| P.N.R. | 1 = le seuil de 2% correspond à une présence sur 1 à 2 communes. | |
| DEP. | 1 = Pour le département ce seuil correspond à une présence sur 1 à 7 communes. | |
| Intérêt DIREN | | |
| | E : espèces exceptionnelles ; / R : espèces remarquables ; / I : espèces intéressantes | |

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

| | |
|--|-----|
| Natura 2000 : les textes de référence. | 11 |
| Tableau n°1 : Les sites et leurs différents noyaux | 13 |
| Tableau n°2 : Données générales sur les communes concernées par les sites..... | 15 |
| Graphique n°1 : Participation de chaque commune à la surface totale des sites Natura 2000. | 16 |
| Tableau n°3 : Part des milieux naturels sur les sites..... | 17 |
| Tableau n°4 : Données climatiques de la station du Montat (1990-1999). | 21 |
| Tableau n°5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur les sites. | 23 |
| Tableau n°6 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00917). | 28 |
| Tableau n°7 : Surfaces occupées par les habitats d'intérêt communautaire actualisé avec la cartographie réalisée en 2010 par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. | 29 |
| Tableau n°8 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00919). | 30 |
| Tableau n°9 : Etat de conservation des Habitats d'intérêt primordiaux (site FR00915). | 30 |
| Tableau n°10 : Espèces d'intérêt communautaire de la Directive “ Habitats ” recensées sur le site. | 43 |
| Tableau n°11 : État des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site – Etudes de 1999 et 2014..... | 45 |
| Tableau n°12 : Bilan des espèces à forte valeur patrimoniale sur le site..... | 57 |
| Tableau n°13 : Les espèces d'Orchidées recensées sur les sites..... | 58 |
| Tableau n°14 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site..... | 60 |
| Tableau n°15 : Batraciens, Reptiles et Oiseaux remarquables recensées sur les sites. | 66 |
| Tableau n°17 : Bilan foncier dans les sites | 70 |
| Tableau n°18 : Nombre et types des exploitations agricoles du site. | 71 |
| Tableau n°20 : Répartition de la Surface Agricole Utilisée selon l'âge des exploitants dans les communes. | 74 |
| Tableau n°21 : Documents d'urbanismes existants sur les communes du site et compatibilité du périmètre avec les projets de développement communaux..... | 79 |
| Tableau n°22 : Associations de chasse et de pêche dans les communes du site. | 80 |
| Graphique n°5 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300919). | 82 |
| Graphique n°4 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300917). | 83 |
| Graphique n°6 : Evolution de l'occupation du sol entre 1948 et 2000 (site FR7300915). | 84 |
| Tableau n° 23 : Hiérarchisation des enjeux de conservation des sites | 85 |
| Tableau n° 24 : Rappel des menaces principales pesant sur la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire du site | 86 |
| Tableau n°25 : Récapitulatif des fiches-actions retenues présentées par lignes d'action et mesures..... | 93 |
| Tableau n°26 : Récapitulatif financier des actions. | 145 |
| Tableau n°27 : Récapitulatif des actions par Enjeux de conservation..... | 146 |

ATLAS CARTOGRAPHIQUE : LISTE DES CARTES

- Carte n°1 :** Localisation générale des sites Natura 2000 des Pelouses et Serres du Quercy Blanc
- Carte n°2 :** Périmètre des sites Natura 2000 des Pelouses et Serres du Quercy Blanc
- Carte n°3 :** Contexte administratif des sites des Serres et pelouses du Quercy Blanc
- Carte n°4 :** Occupation du sol par les différents types de milieux naturels / site des Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne
- Carte n°5 :** Occupation du sol par les différents types de milieux naturels / site des Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut
- Carte n°6 :** Occupation du sol par les différents types de milieux naturels / site des Pelouses de Lalbenque
- Carte n°7 :** Principales entités géographiques et paysagères du Lot
- Carte n°8 :** Nature géologique des sites des Serres et pelouses du Quercy Blanc
- Carte n°9 :** Périmètres d'intérêt
- Carte n°10 :** Habitats d'Intérêt Communautaire des Serres et pelouses du Quercy Blanc
- Carte n°11 :** Etat de conservation des habitats d'Intérêt Communautaire
- Carte n°12 :** Espèces de papillons d'Intérêt Communautaire et remarquables
- Carte n°13 :** Autres espèces de faune remarquable
- Carte n°14 :** Autres espèces de flore remarquables
- Carte n°15 :** Localisation des exploitations agricoles sur les sites
- Carte n°16 :** Surfaces en Habitats d'Intérêt Communautaire utilisées par l'agriculture
- Carte n°17 :** Activités de pleine nature
-

LEXIQUE

A

- **ACC** : Association Communale de Chasse.
- **ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée.
- **Aire (de répartition ou de distribution)** : Territoire comprenant l'ensemble des localités où se rencontre un taxon ou un groupement végétal.
- **Annexes de la Directive Habitat** : *Annexe I* = Habitats naturels et semi-naturels dont la conservation nécessite des ZSC – *Annexe II* = Espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation – *Annexe III* = Critères de sélection des sites pour les ZSC – *Annexe IV* = Espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte – *Annexe V* = Espèces animales et végétales dont le prélèvement et l'exploitation sont contrôlés – *Annexe VI* = Méthodes de captures, de mise à mort et de transport interdits.
- **Anthropique** : Lié à l'action directe ou indirecte de l'Homme.
- **Association végétale** : (se rapporte à la phytosociologie) Groupement floristique statistiquement homogène qui possède au moins une espèce caractéristique et présente une composition originale d'espèces dont certaines, les caractéristiques, lui sont particulièrement liées, les autres étant qualifiées de compagnes.

B

- **Bassin versant** : Ensemble des pentes dont les eaux de ruissellement sont collectées par un même cours d'eau.
- **Biocénose** : Groupement d'êtres vivants (plantes, animaux) vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.
- **Biodiversité** : À une échelle spatiale donnée, ensemble des éléments composant la vie sous toutes ses formes et à tous ses niveaux d'organisation : niveau génétique (ou intraspécifique), niveau spécifique (voir **Diversité biologique**), niveau écosystémique ou niveau de la diversité des écosystèmes (mosaïque d'écosystèmes).
- **Biogéographique (zone)** : Entité naturelle dont les limites reposent sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales. La France est divisée en quatre grandes régions biogéographiques : atlantique, continentale, alpine et méditerranéenne ; le Lot appartient à la région biogéographique atlantique.
- **Biotope** : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station qui sert de support aux organismes qui constituent une **biocénose**.

C

- **CAD** : Contrat Agriculture Durable (nouveau dispositif de mesures Agri-environnementales remplaçant les CTE).
- **Calcicole** : Se dit d'une espèce ou d'une végétation qui se rencontre exclusivement ou préférentiellement sur des sols riches en calcium.
- **Chasmophytique (plante)** : Plante capable de coloniser les fentes des rochers.
- **Chorologie** : Etude de la répartition géographique des espèces et de son déterminisme (Adj. : chorologique).

- **CORINE Biotope** : Typologie européenne codifiée décrivant les habitats naturels d'après des critères physiologiques et phytosociologiques.
- **Cortège floristique** : Ensemble d'espèces végétales de même origine géographique.
- **CTE** : Contrat Territorial d'Exploitation.

D

- **Dalles** : Rochers tabulaires affleurants sur lesquels ne peut se développer qu'une mince couche de terre fine.
- **DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
- **DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement.
- **Diversité biologique (ou Diversité spécifique)** : richesse relative en espèces animales et végétales en un lieu donné.
- **DJA** : Dotation aux Jeunes Agriculteurs.
- **DOCOB** : Document d'objectifs.
- **Dynamique (de la végétation)** : Modification dans le temps (en un lieu et sur une surface donnée) de la composition floristique et de la structure de la végétation.

E

- **EARL** : Exploitation À Responsabilité Limitée.
- **Écosystème** : Système biologique, constitué par des organismes divers (la **biocénose**) vivant dans un espace donné et soumis à des conditions physiques et chimiques relativement homogènes (le **biotope**).
- **Endémisme infra-spécifique** : se dit d'une sous-espèce qui ne se rencontre qu'en un lieu ou une région données.
- **Endémisme** : se dit d'une espèce qui ne se rencontre qu'en un lieu ou une région donnée.
- **Eutrophe** : Sol riche en éléments nutritifs : généralement non ou faiblement acide, permettant une forte activité biologique.
- **Eutrophisation** : Processus d'enrichissement excessif d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote surtout, phosphore, potassium...) modifiant profondément la nature des biocénoses et le fonctionnement des écosystèmes.

F-G

- **Faciès** : Physionomie particulière d'une communauté végétale due à la dominance locale d'une espèce.
- **Fertilisation** : Action d'enrichir les sols au moyen d'intrants tels que les engrais.
- **Fruticée** : Formation végétale constituée d'arbres et d'arbrisseaux.
- **GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.
- **Garide** : Formation végétale très ouverte, constituée d'une pelouse avec des arbrisseaux et sous-arbrisseaux disséminés, en zones sèches et ensoleillées (par opposition aux landes à Ericaceae, sur sols acides).

H

- **Habitat d'espèce (au sens de la Directive Habitats) :** Milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique.
- **Habitat naturel (au sens de la Directive Habitats) :** Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles.
- **Habitat :** Cadre écologique dans lequel vit un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces.
- **Héliophile :** Se dit d'une plante qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière.
- **Hygrocline :** Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux assez humides, avec assèchement estival occasionnel.
- **Hygrophile :** Se dit d'une espèce ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

I-J-K-L

- **Intérêt communautaire (espèce ou habitat d') :** Cité dans les annexes des Directives Habitats (I, II, IV et V) et Oiseaux (I) ; ces habitats et ces espèces sont menacés de disparition à plus ou moins long terme, ou ont une aire de répartition naturelle réduite, ou encore sont particulièrement caractéristiques de certains types de milieux.
- **Karst :** Relief de surface et relief souterrain accidentés issus des dissolutions de la roche calcaire.
- **Kimmérigien :**
- **Lacustre :** qui se rapporte aux lacs. En géologie, désigne les roches formées par sédimentation dans des lacs.
- **Landes :** Formation végétale plus ou moins fermée, caractérisée par la dominance d'espèces ligneuses basses, transitoire entre la pelouse sèche et la forêt.
- **Ligneux :** Désigne une espèce végétale qui renferme du bois dans ses organes.

M

- **Mégaphorbiaie :** Formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches.
- **Mésohydrique :** caractérise un sol moyennement humide.
- **Mésohydrocline :** Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux légèrement humides, avec un assèchement estival possible.
- **Mésohydrophile :** Se dit d'une espèce ayant besoin d'une humidité moyenne et permanente tout au long de son développement.
- **Mésophile :** Qualificatif utilisé pour caractériser des conditions moyennes dans un gradient sécheresse-humidité.
- **Mésotrophe :** Moyennement riche en éléments nutritifs, modérément acide et permettant une activité biologique moyenne.
- **Mésoxérophile :** Se dit d'une espèce s'accommodant de milieux secs, notamment l'été.
- **Molasse :** Dépôt terrigène, issu de l'érosion marine ou continentale, formé par un mélange de grès et de conglomérats qui reposent sur les couches géologiques en place (calcaire...). On les trouve dans les zones d'érosion en fin d'évolution.

- **Mosaïque** : Ensemble de communautés végétales, de peuplements ou de sols différents, coexistant en un lieu donné sous forme d'éléments de très faible surface étroitement imbriqués les uns avec les autres.

O

- **Oligotrophe** : Très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite.
- **ONCFS** : Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- **Orophyte** : Caractérise une plante vivant préférentiellement voire exclusivement en montagne.
- **OTEX** : Orientations Technico-économique des Exploitations.
- **Ourlets** : Formations herbacées linéaires qui se développent à la base des lisières forestières.

P

- **Palustre** : qui se rapporte aux marais. En géologie, désigne les roches formées par sédimentation dans des zones de marais ou d'estuaire.
- **Pétrologie** : science qui décrit les roches, étudie leur constitution, réalise leur classification et établit les conditions de leur formation (Adj. : pétrologique, relatif aux roches).
- **Peuplement** : Ensemble des individus de différentes espèces vivant en un même lieu et possédant une écologie comparable.
- **PHAE** : Prime Herbagère Agro-Environnementale.
- **Phytophage** : Régime alimentaire basé sur la consommation de matière végétale.
- **Phytosociologie** : Étude des tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou, au contraire, à s'exclure.
- **Phytogéographie** (géographie botanique) : étude de la répartition des plantes sur la terre (adj. : phytogéographique).
- **Plateau** : Forme de modelé de faible relief, mais d'une certaine altitude, entaillée ou délimitée par des vallées relativement encaissées.
- **PLU** : Plan Local d'urbanisme, remplaçant les anciens POS (Plan d'occupation du sol).
- **PNR CQ** : Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- **Population** : Ensemble des individus d'une même espèce, vivant en un même lieu et échangeant librement des gènes.
- **Prioritaire (habitat ou espèce, au sens de la Directive Habitat)** : Habitats naturels et espèces en danger de disparition pour la conservation desquels la Communauté européenne porte une responsabilité particulière.

R

- **Relictuel** : Qualifie une espèce ou un habitat antérieurement plus répandu, ayant persisté grâce à l'existence très localisée des conditions stationnelles (notamment climatiques) favorables.
- **Ripicole** : Qui vit au bord des cours d'eau.
- **Ripsisylve** : Forêt installée au bord des cours d'eau, et soumise régulièrement aux crues.
- **Riveraine** : Localisé en bord de cours d'eau.
- **RNU** : Règlement national d'urbanisme.

- **Rupicole** (ou **Rupestre**) : Qui vit dans les rochers et habitats rocheux.

S

- **Saproxylophage** : Régime alimentaire basé sur la consommation de bois en décomposition.
- **SAT** : Surface Agricole Totale.
- **SAU** : Surface Agricole Utile.
- **Sciaphile** : Se dit d'une plante supportant un ombrage important. *Ant.* : **héliophile**.
- **Sclérophylle** : Se dit d'une plante ayant des feuilles à cuticule épaisse, persistantes et coriaces (Buis, Chêne vert), et, par extension, des formations végétales dominées par de telles espèces.
- **Site d'importance communautaire (SIC)** : Site retenu par la Commission Européenne comme étant susceptible d'être intégré au « Réseau Natura 2000 ». Un SIC abrite des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt communautaire (cités dans les annexes de la Directive Habitats).
- **Station AEP** : Station d'alimentation en eau potable.
- **Station** : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).
- **Sub-*** : Sous, pas tout à fait.
- **Subatlantique** : Se dit des espèces ou groupements végétaux à tendance atlantique, mais dont l'aire de répartition va plus loin vers l'est.
- **Substrat** : Support sur lequel vit un organisme ou une communauté.

T

- **Taillis** : Peuplement forestier composé d'arbres issus de rejets et drageons.
- **Taxon** : Unité quelconque (famille, genre, espèce...) de la classification zoologique ou botanique.
- **Thermophile** : Se dit d'une espèce qui a une préférence pour les sites chauds et ensoleillés.
- **Tillaie** : Formation végétale forestière dominée par les tilleuls.
- **Tonsure** : zone de sol nu, sans végétation vivace. Ces tonsures, favorisées par le passage des moutons sur les pelouses sèches, accueillent de nombreuses espèces annuelles de plantes.
- **Troglophile** : Se dit d'une espèce recherchant les cavités souterraines comme habitat.
- **Tuf** : Roche sédimentaire calcaire concrétionnée formée autour de certaines sources par précipitation du carbonate de calcium.

X-Y-Z

- **Xérophile** : Se dit d'une espèce pouvant s'accommoder de milieux très secs en permanence (milieux dits xériques).
- **Xérothermophile** : Se dit d'une espèce **Xérophile** et **Thermophile**.
- **ZNIEFF** : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
- **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : Site du réseau Natura 2000 désigné par les États membres de l'Union Européenne au titre de la Directive Oiseaux – Directive 79/409/CEE.
- **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** : Site du réseau Natura 2000 désigné par les États membres de l'Union Européenne au titre de la Directive Habitats.

BIBLIOGRAPHIE

- * ARNOLD E.N., BURTON T.A., 1978.- Tous les reptiles et amphibiens d'Europe en couleurs. Elsevier, Bruxelles, 271p.
- * ASKEW R.R., 1988.- The dragonflies of Europe. Harley books, Colchester, 291p.
- * BERNARD C., FABRE G., 1996.- Flore des causses. Société botanique du centre-ouest, Saint-Sulpice-de-Royan, 705p.
- * MUET P., FABRE J.P., MARCHET P., 1986.- Essai de synthèse géomorphologique, hydrogéologique et spéléologique du Causse de Martel. In Recherches sur les Karsts du Causse du Quercy et du Sud-Ouest de la France. Commission scientifique Midi-Pyrénées, Comité de spéléologie régionale, p. 31-38
- * VERRIER J.L., 1979.- Contribution à la synsystème et à la synécologie des pelouses sèches à thérophytes d'Europe. Thèse de troisième cycle, Université Paris-Sud, Centre scientifique d'Orsay, 205p. + annexes.
- * BLAMEY M., GREY-WILSON C., 1991.- La flore d'Europe occidentale. Arthaud, Paris, 544p.
- * DDAF, Préfecture du Lot, 2000.- C.T.E. : Contrats type départemental du Lot. 75p.
- * COSTE H., 1990, réédition 1990.- Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. Librairie scientifique et technique, Albert Blanchard, Paris, 3 Tomes.
- LACOSTE C., DUGUEPEROUX F., 1996.- Diagnostic phytoécologique et prospective pour la conservation des pelouses sèches. Causses de Sauveterre et Méjean. Parc national de Cévennes / Conservatoire départemental des sites Lozériens, 126p.
- * LAFRANCHIS T., 1999.- Répartition, écologie et biologie de quelques Lépidoptères remarquables du PNR des Causses du Quercy. 38p. + cartes
- * DIERL W., RING W., 1992.- Guide des Insectes, description, habitat, mœurs. Delachaux et Niestlé, Paris, 235p.
- * DOMMANGET J-L., 1994.- Atlas préliminaire des odonates de France. Société française d'odonatologie, Paris, 93p.
- * GUINOCHET M., VILMORIN R., 1975.- Flore de France. Editions du CNRS, Paris, 4 Tomes.
- * JOACHIM J., BOUSQUET J-F., FAURE C., 1997.- Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Association régionale ornithologique – MNHN, Toulouse, 262p.
- * LAMBINION J., DE LANGHE J-E., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J., 1992.- Nouvelle flore de la Belgique, du Grand Duché de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines. Editions du Jardin Botanique National de Belgique, Meise, 1092p.
- * GILLET F., 1998.- La phytosociologie synusiale intégrée, guide méthodologique. 2ème édition, Laboratoire d'écologie végétale, de l'Université de Neuchâtel, 68p.
- * PERRINS C., CUISIN M., 1987.- Les oiseaux d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 320p.
- * RAMEAU J-C., MANSION D., DUME G., 1989.- Flore forestière française – Tomes 1 & 2. Institut pour le développement forestier, 1785p & 2421p.
- * ROTHMALER W., 1995.- Exkursionsflora von Deutschland – Tome 3:Atlasband. Gustav Fischer, Jéna, 753p.
- * Commission Européenne, 2000.- Gérer les sites Natura 2000 : Les dispositions de l'article 6 de la directive « Habitats » 92/43/CEE. Bruxelles, 60p.
- * PNR des Causses du Quercy, 1999.- Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, 202p.
- * DIREN Midi- Pyrénées, 2000.- Propositions de mise en oeuvre de la réalisation des documents d'objectifs dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 : Directive « Habitats ». 8p.
- * DIREN Midi- Pyrénées, 2000.- Cahier des charges type : réalisation des documents d'objectifs dans le cadre de la mise en oeuvre de la Directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 : Directive « Habitats ». 37p.
- * DIREN Midi- Pyrénées, 1999.- Natura 2000 en Midi-Pyrénées. Plaquette d'information, 6p.
- * DIREN Midi- Pyrénées, 2000.- Natura...venir. N°1, juin 2000. Plaquette d'information, 6p.
- * MAUBERT P., DUTOIT T., 1995.- Connaître et gérer les pelouses calcicoles. ATEN, 65p.
- * ATEN, 1999.- La démarche « projet ». Recueil, 43p.
- * VALENTIN-SMITH G. & al., 1998.- Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves naturelles de France / Atelier technique des espaces naturels, Quétigny, 144p.
- * Société Française d'Orchidophilie, 1998.- Les orchidées de France, Belgique et Luxembourg. SFO – Parthénope Collection, Paris, 416p.
- * TOLMAN T., LEWINGTON R., 1999.- Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du nord. Delachaux et Niestlé, Paris, 320p.
- * WENDLER A., NUß J-H., 1994.- Libellules, Guide d'identification des libellules de France, d'Europe

septentrionale et centrale. Société Française d'Odonatologie, Bois-d'Arcy, 131p.

* PNR des Causses du Quercy, 1999.- Dossier de candidature Life-Nature, Pelouses sèches et Habitats complémentaires du Quercy. 73p.

* CIVETTE I., 1997.- Plans de gestion écologique de pelouses sèches relictuelles du Puy-de-Dôme – 1998/2002. Université Paris 7 – Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne, Clermont-Ferrand, 77p.

* LAVISSE-PROUDHON C., 1997.- Complément à l'inventaire des habitats inscrits à l'annexe I de la directive CEE 92/43/CEE, marais de Saint-Gond (51), programme Life Natura 2000. Université Paris-Sud - DESS Génie Ecologique, Orsay.

* PNR des Causses du Quercy, 1999.- Proposition d'intervention pour l'élaboration du document d'objectifs de trois sites Natura 2000 : pelouses de Lalbenque, Serres de Saint-Paul-de-Loubressac, de Saint-Barthélémy et Causse de Pech Tondut, et, Serres de Belfort-du-Quercy et de Labastide-de-Penne. 21p.

* ASTRUC G., PELISSIE T., 1982.- Géologie et karstologie des causses du Quercy; Bulletin n°6, Comité Départemental de Spéléologie du Lot, p21-22.

* BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1997.- Corine Biotope. ENGREF – MNHN, 217p.

* DANTON P., BAFFRAY M., 1995.- Inventaire des plantes protégées de France. Association française pour la conservation des espèces végétales – Nathan, Paris, 294p.

* DELPON M., 1831.- Statistique du département du Lot, Tome 1. Réédition Quercy Recherche 1994, Cahors, 555p.

* DG XI, 1997. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR 15. Commission Européenne, Bruxelles, 109p.

* FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H., 1997.- Statut de la faune de France métropolitaine. Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), Paris, 225p.

* JULVE Ph., 1993.- Synopsis phytosociologique de la France. LEJEUNIA, 65p. et ROUX G., 1996.- Index des taxons et syntaxons. 33p.

* JULVE Ph., 2000.- Flore et végétation de la France : index écologique et chorologique de la flore de France et répertoire synonymique des groupements végétaux de France: CATMINAT. <http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.html>, 21p.

* KERGUELEN M., 1993.- Index synonymique de la flore de France. IEGB – MNHN, Paris, 196p.

* LHONORE J., 1998.- Biologie, écologie et répartition de quatre espèces de Lépidoptères Rhopalocères protégés (*Lycaenidae*, *Satyridae*) dans l'ouest de la France, Rapports d'études de l'OPIE. OPIE, Guyancourt, 92p.

* MAURIN H. et al., 1994.- Le livre rouge, inventaire de la faune menacée de France. MNHN – Nathan, Paris, 176p.

* MAURIN H. et al., 1995.- Livre rouge de la flore menacée de France – Tome 1 : espèces prioritaires. MNHN, Paris, 558p.

* RENAULT Ph et al., 1978.- Géologie du Quercy. Les suppléments de Quercy Recherche, Quercy Recherche, Cahors, p20-23.